

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

LA GOUVERNANCE DES ESPACES VERTS À GATINEAU : CAS DE LA
FORÊT BOUCHER

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PAR

KIKPA BIO ROSE

DÉCEMBRE 2016

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire de maîtrise est une étape très importante dans ma vie intellectuelle et c'est aussi une étape qui m'a permis de me rendre compte de l'utilité de certaines personnes à l'achèvement de ce travail. Que cet essai de réflexion soit alors une palme à l'honneur de tous ceux qui y ont contribué de quelque manière que ce soit.

Sans les dispositions favorables, les encouragements et l'engagement personnel de Mario Gauthier, Directeur de recherche à toutes les étapes de son élaboration, cette étude, n'aurait certainement pas vu le jour. Je voudrais qu'il trouve l'expression de ma vive et sincère gratitude.

Pour tous les professeurs du Département des sciences sociales, je me fonde en reconnaissance pour le don de la science. En particulier aux enseignants qui m'ont encadrée lors de mon cheminement. Je vous prie de recevoir par ce présent travail le fruit de votre bonne collaboration et d'y voir aussi l'assimilation de la science reçue.

C'est au cœur de ma famille que toute la connaissance reçue a été assimilée. À mon époux Sydol Hagli et mes enfants Axel Vital et Ursule Séréna, vous êtes le premier témoin de la rédaction de ce mémoire. À travers cette étude, je vous témoigne tout mon amour et ma gratitude pour les nombreux sacrifices consentis.

À mes parents, mes frères et sœurs, je dis ma reconnaissance pour votre soutien depuis le Bénin.

À tous les 14 participants ! À mes amis et collègues ! C'est l'occasion propice de vous renouveler mon amitié et ma gratitude pour le précieux temps que vous m'avez accordé pour la réalisation de ce mémoire. Les mots ne sauraient traduire le sentiment de reconnaissance qui m'habite.

Tous et à chacun, je redis ma profonde et sincère reconnaissance pour les multiples services rendus dans le cadre de la rédaction de ce mémoire ! Merci à tous !

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.....	4
PROBLÉMATIQUE.....	4
1.1 Mise en contexte de la recherche	4
1.1.1 L’urbanisation face aux contraintes environnementales.....	4
1.1.2 Historique de la protection et création des espaces verts urbains	6
1.1.3 Définition et objectif des espaces verts urbains	9
1.1.4 Les biens et services des espaces verts	10
1.2 La gouvernance à l’orée du développement durable.....	12
1.2.1 Du concept à l’action.....	12
1.2.2 L’approche territoriale de la gouvernance	13
1.2.3 La gouvernance environnementale.....	14
1.2.4 La participation publique	15
1.3 Délimitation de l’objet de la recherche.....	19
1.3.1 Pertinence scientifique et sociale de la recherche	19
1.3.2 Objectifs de la recherche.....	22
1.3.3 Question de recherche.....	22
CHAPITRE II.....	23
CADRE THÉORIQUE	23
2.1 L’évolution de la notion de ville durable.....	23
2.1.1 De l’écologie urbaine au développement durable urbain	23
2.1.2 Les composantes de la ville durable	27

2.2 Les référentiels de raisonnement en matière de ville durable	30
2.2.1 Le réglementaire-bureaucratique.....	31
2.2.2 L'écosystémique.....	31
2.2.3 La gestion intégrée	32
2.3 La gestion intégrée de l'environnement comme cadre d'analyse	35
2.3.1 Justification du choix.....	35
2.3.2 La théorie de la gestion intégrée de l'environnement	35
2.3.3 Coordination, interaction et négociation.....	37
CHAPITRE III.....	42
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	42
3.1 Choix de la posture épistémologique	42
3.2 Une étude de cas comme stratégie de recherche.....	44
3.3 Champ d'analyse.....	46
3.4 Techniques et outils de collecte de données	48
3.4.1 Analyse des documents.....	48
3.4.2 Les observations directes	52
3.4.3 Les entrevues semi-dirigées	54
3.5 Modèle d'analyse	58
3.6 Critère de scientificité et considération éthique de la recherche.....	60
CHAPITRE IV	62
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	62
4.1 Présentation du milieu d'étude.....	62
4.1.1 La ville de Gatineau.....	62
4.1.2 Portait de la forêt Boucher	64
4.1.3 Dynamique de la forêt Boucher.....	65
4.1.4 L'acquisition des parcelles.....	67
4.1.5 Les trois options de plan de gestion et leurs retombées économiques	69
4.1.6 Les règlements d'urbanisme	70
4.2 Les parties prenantes impliquées dans la gouvernance de la forêt Boucher	72
4.2.1 La Ville de Gatineau.....	73
4.2.2 Les gouvernements et services paragonnementaux.....	74

4.2.3 Le privé : les propriétaires de parcelles restantes.....	76
4.2.4 La Fondation forêt Boucher (FFB).....	76
4.2.5 Organismes à but non lucratif (OBNL) et les citoyens	78
4.3 Les interactions et mécanismes d'implication des différents acteurs	82
4.3.1 La procédure d'élaboration du SAD.....	83
4.3.2 Les activités publiques pour la forêt Boucher.....	84
CHAPITRE V.....	88
INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS SUR LA GOUVERNANCE DE LA FORÊT BOUCHER	88
5.1 Les principaux constats sur la gouvernance de la forêt Boucher.....	88
5.1.1 Absence d'un cadre de concertation légale.....	89
5.1.2 La Fondation de la forêt Boucher diffère de la forêt Boucher	90
5.1.3 Une lente appropriation du projet de préservation	90
5.1.4 Conciliation de la préservation et mise en valeur de la forêt.....	91
5.1.5 Débat entre la protection intégrale et la protection optimale	93
5.1.6 La diversité des acteurs.....	96
5.1.7 L'existence de conflits.....	98
5.2 Vers une gestion intégrée ?.....	100
5.2.1 Participation des différents acteurs.....	100
5.2.2 Le type de référentiel dans la gouvernance de la forêt Boucher	102
5.2.3. La gouvernance de la forêt Boucher à l'image du référentiel mixte	106
CONCLUSION	109
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	113
Annexe 1 : Guide d'entretien	131
Annexe 2 : Formulaire de consentement.....	133

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
2.1	Piste de réflexion de l'écologie urbaine	24
2.2	Cadre conceptuel de la gestion intégrée de l'environnement	36
2.3	Éléments pour la conduite d'une démarche participative.....	40
3.1	Carte de localisation de la forêt Boucher.....	47
4.1	Carte de localisation de la forêt Boucher selon le COO.....	66
4.2	Pourcentage des propriétés de la forêt Boucher	68
4.3	Limite des propriétés de la forêt Boucher.....	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Les types d'espaces verts en fonction des modèles d'aménagement dans le temps	8
2.1	Les référentiels de la ville durable	34
2.2	Cadre d'analyse de la gestion intégrée.....	41
3.1	Grille d'analyse des documents	50
3.2	Liste des documents analysés	51
3.3	Grille d'observation.....	53
3.4	Observations directes effectuées.....	53
3.5	Portrait des participants rencontrés	57

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFE	Aménagement forestier écosystémique
BAPE	Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
CA	Conseil d’administration
CCN	Commission de la capitale nationale
CÉR	Comité d’éthique de la recherche
CGFA	Corporation de gestion de la forêt de l’Aigle
EPTC	Énoncé de politique des trois conseils
FFB	Fondation forêt Boucher
GIR	Gestion intégrée des ressources
IEM	Integrated environmental management
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAU	Loi sur aménagement et l’urbanisme
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des régions et de l’occupation du territoire
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs
MFFP	Ministère des forêts, faunes, et parcs
NIMBY	Not in my back yard
OBNL	Organismes à but non lucratif
OQLF	Office québécois de la langue française
PPU	Programme particulier d’urbanisme
SAD	Schéma d’aménagement et de développement
TOD	Transit-oriented Development
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UQO	Université de Québec en Outaouais

RÉSUMÉ

La complexité des enjeux environnementaux en milieu urbain et la mise en œuvre des principes du développement durable ont permis une remise en question de la gestion bureaucratique des biens publics. Les politiques publiques sont confrontées à l'émergence de nouveaux acteurs locaux qui demandent à être impliqués dans les planifications et orientations publiques. Ce mémoire de maîtrise s'intéresse au cas de la gouvernance de la forêt Boucher à Gatineau. L'objectif de cette étude est de faire le portrait de la gouvernance de la forêt Boucher et puis d'analyser dans quelle mesure la dynamique de la gouvernance de cette forêt s'attache aux objectifs de la gestion intégrée des ressources. Le cadre théorique qui a servi d'outil d'analyse s'articule autour de la ville durable et de la gestion intégrée qui ont favorisé la mise en place de nouveaux modes d'action publique. Dans le but de comprendre le mode de gouvernance de la forêt Boucher, nous avons adopté une démarche qualitative de collecte de données.

Cette recherche nous a permis de remarquer qu'il y a une pléiade d'acteurs impliqués de près ou de loin au processus. Il s'agit de la Ville de Gatineau, des ministères, des propriétaires privées, des organismes à but non lucratif et des citoyens. De même, la forêt Boucher étant la seule forêt urbaine de la ville, sa protection oblige à une attention et à un attachement social de la population. Dans ce sens, nous avons constaté l'existence des mécanismes participatifs sous l'initiative de la Ville de Gatineau, mais aussi celles d'organismes à but non lucratif qui jouent harmonieusement le rôle d'avant-garde pour la protection de cette forêt.

Ce mémoire en vient à la conclusion selon laquelle, conformément au référentiel de la gestion intégrée, il y a une volonté manifeste de la Ville de Gatineau à collaborer avec tous les acteurs locaux susceptibles d'apporter une contribution qualitative dans le processus. En revanche, le projet n'étant qu'à ses débuts, il n'existe pas un cadre formel de concertation de ses différents acteurs. Cette situation ne réduit leurs participations qu'à une coopération symbolique. On rencontre alors une hybridation de mode d'implication que nous avons qualifiée par un référentiel mixte dans le mode de gouvernance de la forêt Boucher. Toutefois, le modèle de gouvernance est encore en construction, des recherches ultérieures pourront apporter des précisions sur ce dernier.

Mots clés : espace vert, développement durable, gouvernance, gestion intégrée des ressources, Ville de Gatineau.

INTRODUCTION

L'interaction entre l'état de l'environnement, la qualité de vie et la conservation des ressources naturelles pour pallier les effets des changements climatiques ont imposé une nouvelle donne dans la gestion des biens environnementaux, et ce surtout dans l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ceci, à tous les niveaux, car les effets de la pollution sont par essence transfrontaliers et donc planétaires. Désormais, plusieurs acteurs se tournent vers une démarche du développement durable. De facto, énoncée dès les années 1980, l'option pour un développement basé sur la prise en compte des aspects socioéconomiques et écologiques fait désormais partie de tous les niveaux de planification (UICN, 1980). Ceci permet de réintroduire l'environnement, jadis relégué au second plan, dans les politiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les parcs et les forêts font, entre autres sujets de grand intérêt pour maintenir l'équilibre de l'écosystème dans les villes. En effet, depuis qu'il est question de ville verte ou de développement urbain durable, l'aménagement des espaces verts est devenu une nécessité qui interpelle les acteurs institutionnels de même que la population locale pour assurer une transition urbaine durable (Gauthier, 2005). Ainsi, au regard de cette problématique de l'environnement en milieu urbain, on constate une grande influence de l'action publique avec de nouveaux acteurs locaux qui s'implique davantage dans les orientations des politiques publiques. S'inscrivant alors sur ce qui est convenu d'appeler la gouvernance environnementale, la concertation, la collaboration voire le partage de pouvoir avec les différents acteurs est de plus en plus priorisé dans le mode de gestion des biens publics. Cependant, plusieurs auteurs se posent des questions sur la concrétisation et les retombés de la participation de ces acteurs locaux sur le terrain.

À la suite de ces nombreuses préoccupations, cette recherche se propose alors d'étendre la réflexion sur le modèle de gouvernance des forêts urbaines au Québec. Notre étude s'intéresse particulièrement aux mécanismes de coordination des

différents acteurs dans la gouvernance de la forêt Boucher située dans le secteur Aylmer à Gatineau. C'est une forêt non protégée appartenant à plusieurs propriétaires, et jusqu'à une époque récente sujette à une destruction progressive. Le processus de protection de cette forêt implique alors plusieurs acteurs. Pour y parvenir, nous nous sommes référés à Quivy et Van Campenhoudt (2006), en proposant une question de départ autour de laquelle s'articule la recherche. Elle se formule comme suit : En quoi l'apport des différents acteurs dans la gestion peut-il contribuer à concilier les impératifs de préservation et de mise en valeur de la forêt Boucher ? D'une part, le but de cette recherche est de faire un diaporama sur la gouvernance de la forêt Boucher, puis d'établir une analyse exhaustive de la dynamique dans laquelle elle se place en rapport avec les objectifs de la gestion intégrée des ressources. À cette fin, nous avons adopté une démarche qualitative avec l'étude de cas comme stratégie pour saisir l'objet de notre recherche.

Ce mémoire est divisé en cinq chapitres et présente à tour de rôle les étapes suivies pour la réalisation du projet de recherche dont il constitue l'aboutissement. Par ailleurs, nous nous sommes référés au guide de présentation des mémoires et thèses de l'UQAM (2014) dans le processus de la rédaction.

Le chapitre I présente la problématique dans laquelle s'inscrit cette recherche. Il s'agit des enjeux environnementaux auxquels font face les milieux urbains et qui interpellent les acteurs locaux dans la définition des politiques publiques.

Le chapitre II est consacré aux différentes assises théoriques qui ont guidé cette recherche. Il s'inscrit dans la continuité des principes qui régissent la gouvernance urbaine et le développement durable. Particulièrement, la ville durable qui est issue de ces approches a permis de mettre en place de nouveaux modes d'action publique. Le cadre théorique s'ancre alors dans la vision de la gestion intégrée de l'environnement pour guider notre question de recherche.

Au chapitre III, ce mémoire expose la démarche méthodologique qui a guidé cette recherche. Dans le but de comprendre la gouvernance, nous avons adopté une démarche qualitative. Les techniques de collecte que sont les analyses de documents, les observations directes et les entrevues semi-dirigées ont permis une complémentarité des informations.

Le chapitre IV du mémoire présente les résultats issus de la collecte des données sur le terrain. D'une part, il permet une découverte du milieu d'études et des principales parties prenantes concernées dans la gouvernance de la forêt Boucher, d'autre part. De même, il se propose d'analyser les mécanismes de coordination des différents acteurs au projet de protection de la forêt.

Enfin, le chapitre V a pour but de lancer une discussion sur les résultats de la recherche. À partir du cadre théorique de la gestion intégrée des ressources, ce chapitre apporte des réponses à nos questionnements. C'est également à ce niveau que nous avons interprété les principaux constats sur la gouvernance de la forêt.

En conclusion, ce mémoire présente l'ensemble des étapes de cette recherche. Ensuite, nous ouvrons une réflexion à l'égard de la gouvernance de la forêt. Nous terminerons l'ensemble du travail en invoquant certaines insuffisances probables qui auraient entaché tant soit peu le présent mémoire. À cet effet, nous formulerons des suggestions pour de futures recherches.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre cherche à mieux cerner le sujet central de cette recherche. Dans cette optique, il s'agira, avant tout et aux fins d'établir objectivement une piste de réflexion, d'élaborer la problématique en matière d'espaces verts en milieu urbain. De même, nous aborderons sous l'angle de la gouvernance, les enjeux environnementaux auxquels font face les milieux urbains en ceci qu'on dénote un intérêt de plus en plus grandissant de la part des différents acteurs dans la définition des politiques publiques urbaines. Enfin, une dernière section portant sur la spécification de l'objet d'étude permettra de présenter la pertinence et la question de départ ayant guidé cette recherche.

1.1 Mise en contexte de la recherche

La montée des enjeux liés entre autres à l'urbanisation a fait des villes, des lieux privilégiés où se déploie l'action publique. Du coup, les citoyens prêtent de plus en plus une attention aux décisions des politiques publiques particulièrement en lien avec l'environnement. C'est dans cette lancée que la forêt Boucher située en plein cœur de la ville de Gatineau retient l'attention de plusieurs acteurs.

1.1.1 L'urbanisation face aux contraintes environnementales

La qualité du cadre de vie fait partie de plus en plus des principales préoccupations des études urbaines. En effet, la population urbaine mondiale a connu ces dernières années une croissance exponentielle, au point où l'on est passé d'une proportion de 33 % en 1950 à 70 % en 2000 (Fijalkow, 2013). Ce taux¹ s'élève au Québec comme

¹ Seuil considéré à partir de 1 000 habitants et à l'extérieur des régions comptant 400 personnes ou plus au kilomètre carré. Statistique Canada (2011b). Recensement de la population de 2011 consulté le 25/09/2015, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo62a-fra.htm>

dans l'ensemble du Canada à 81% en 2011 (Statistique Canada, 2011b). Ainsi les villes constituent un habitat privilégié pour les trois quarts (3/4) de la population mondiale, d'où l'intérêt d'analyser les phénomènes urbains. Face à cette « mondialisation de l'urbain » (Fijalkow, 2013, p.5), il urge de revoir la structure spatiale des villes, qui s'est fait pendant longtemps en dépit de la qualité de l'environnement. En effet, le mode d'occupation des villes, les infrastructures de transport et les activités industrielles ont montré de nombreuses externalités négatives dans plusieurs domaines (Vivre en Ville, 2012 ; Roy-Baillargeon, 2011 ; Desrochers, 2015). Principalement, la pression exercée sur les espaces naturels provoque la disparition du couvert végétal, la dégradation de la nature et la pollution atmosphérique (Bonhomme, 2012). Et ainsi, la qualité de l'air, de l'eau, du sol et de la végétation est impactée. Le modèle de croissance économique basé sur l'exploitation des richesses naturelles non renouvelables et les exigences de l'expansion démographique a eu raison des espaces jadis conservés. L'homme a exploité les ressources naturelles sans se soucier des générations futures. Le rythme des nuisances urbaines ne laisse personne indifférent surtout à un moment où l'humanité a été confrontée à un problème environnemental général, ce qui a fait sonner plusieurs cloches tant sur le plan international, national que local pour un développement urbain plus durable. À la suite des conférences de Stockholm (en 1972), et de Rio sur l'environnement et le développement (en 1992), qui se sont penchés sur la question de l'environnement dans le processus du développement local, d'autres conférences se sont spécifiquement basées sur l'urbain. Le sommet d'Istanbul Habitat II, tenu en 1996 suite à plusieurs conférences préparatoires s'est principalement préoccupé des problèmes urbains. Ce sommet avait pour objectif d'interpeller la conscience de l'humanité sur la croissance des risques que courait la ville afin de repenser les politiques urbaines durables. Aussi le sommet mondial du développement durable à Johannesburg (en 2002) a permis de placer l'environnement au cœur des préoccupations urbanistiques (Bonard, p.274, 2011). Ainsi dans une perspective de développement harmonieux de la ville qui tienne compte de toutes les

dimensions, nous assistons à la protection, à l'aménagement et à la création des espaces verts dans les villes de par le monde. Cette démarche ne date pas d'aujourd'hui.

1.1.2 Historique de la protection et création des espaces verts urbains

L'intérêt des espaces verts en ville comme panacée aux effets néfastes de l'urbanisation fut lointain. En Europe comme en Amérique, cette vocation de transformer la nature en ville a évolué selon les milieux. Après plusieurs étapes de protection et de création en Europe, les grands parcs urbains ont vu le jour entre 1853 et 1870, surtout lors de la restructuration du tissu urbain à Paris (Saint-Laurent, 2000, p.3). C'est l'exemple du parc de Fontainebleau en 1853 en France (Héritier et Moumaneix, 2007, p.3). Pendant cette même période en Amérique, précisément entre 1950 et 1900, les États-Unis mettent aussi en place les grands espaces verts urbains avec l'exemple du Central Park à New York en 1958 (Fernet et Williams, 1983).

Dans le cas précis du Québec, la création et l'aménagement des parcs urbains s'appuient sur une longue histoire (Fernet et Williams, 1983). Celle-ci remonte au XVIIe lors de la colonisation. En effet, on assiste en 1642 à la création du jardin du couvent des Ursulines au Québec et à Montréal. Cette pratique a pris de l'ampleur sous l'influence du plan de Montréal élaboré par Dollier de Casson. On retrouvait dans ces jardins des potagers, des fruits de même que des fleurs destinées à servir d'ornement. Mais sous l'influence européenne vers le milieu du XIXe siècle, le Québec connaîtra des espaces sous forme de couvert carré (squares) qui seront en fait des espaces verts aménagés. Ce type d'aménagement est constitué de pelouses, d'arbustes et d'arbres. La place Viger est un bon exemple de cette logique. Ceux-ci seront étendus entre 1850 et 1900 avec la création des grands parcs pour suivre la mouvance enclenchée aux États-Unis avec l'exemple du Central Park à New York. Le Québec connut alors dès 1873 ces jardins anglais avec la création entre autres du parc du Mont-Royal, de la plaine d'Abraham, du parc la Fontaine, du parc du Victoria

dans les villes de Montréal et Québec (Fernet et Williams, 1983). Au fur et à mesure que les années, ces espaces aménagés évolueront aussi en fonction des tendances et des besoins de la population. Ainsi entre 1900 et 1930, on assistera à de nouvelles priorités qui consistent à créer des espaces de loisirs au sein de ces parcs. Ce qui fait apparaître plusieurs petits parcs arborés avec une surface gazonnée. Même la difficile période des années 1930 n'a pas eu trop d'influence sur la création et l'évolution des parcs. Entre 1930 et 1965, « les parcs, initialement conçus comme des espaces isolés, s'intègrent maintenant dans un système d'espaces verts multiples lié intimement à la trame urbaine. » (Fernet et Williams, 1983, p.12). Ces parcs récréatifs deviennent alors le point de rencontre des activités sportives, des jeux olympiques et autres. Mais on reprochera à ces parcs à l'époque d'être plus des aires récréatives que des espaces verts. C'est pourquoi à partir de 1965, dans la perspective d'éviter la crise urbaine, ces types d'aménagement font appel à la participation de la population. Pour arrimer avec les besoins locaux, la participation de la population dans la structuration des espaces verts était nécessaire (Fernet et Williams, 1983). On constate alors, pour rejoindre Gauthier et Mévellec (2010), que les formes d'aménagement des espaces verts au Québec passent des formes rationnelles aux formes procédurales qui impliquent davantage les citoyens.

En somme, les types d'espaces verts au Québec ont connu une longue évolution influencée par les formes d'aménagement extérieures, principalement ceux venant de l'Europe et des États-Unis, mais aussi sur la base des besoins locaux (voir Tableau 1.1). On rencontre alors plusieurs types d'espaces verts en ville et il serait important alors d'avoir une idée précise sur ce que nous pouvons considérer comme espaces verts.

Tableau 1.1: Les types d'espaces verts en fonction des modèles d'aménagement dans le temps

Période	À partir de la colonisation (XVIIe siècle à 1850)	Émergence des premiers mouvements de planification urbaine 1890-1920	Crise économique/dépression 1920-1930	Deuxième guerre mondiale/redressement économique 1940-1965	Contestation et mobilisation citoyenne 1965-1979	Post-modernisme et conservatisme 1980-2000
Modèle de planification	Il faut attendre vers 1980 pour parler de véritable projet de planification	Modèle de cité-jardin	La prédominance du zonage	Les modèles de « master plan » gagnent le terrain	La participation citoyenne dans les processus de planification est mise au centre	Les nouveaux enjeux du développement durable et d'une planification stratégique s'imposent.
Type d'espace vert	Des jardins, et des squares	Des grands parcs jusqu'à 1900 avant de voir apparaître un peu plus de petits parcs	Les parcs offrent plus d'espace de loisir	Parcs récréatifs qui suivent une trame urbaine	Les types d'espace vert seront déterminés à partir de la participation du citoyen	Les types de villes vertes

Source : Adapté de : Gant (2006), Fernet et Williams (1983) et Martin (2009)

1.1.3 Définition et objectif des espaces verts urbains

Quand on parle d'espaces verts, on a tendance à faire référence aux parcs et aires protégées périphériques ou rurales, et pourtant nous avons dans plusieurs villes des grands espaces verts sous forme de parcs, de forêts, des espaces récréatifs ou sportifs qui sont des preuves de la nature en ville (Saint-Laurent, 2000). En effet, dans la ville on retrouve toutes sortes d'écosystèmes qui interagissent mutuellement. Car « souvent, on pense que les écosystèmes sont exclusivement les forêts, les mers, les lacs et autres zones qualifiées de naturelles, mais la ville est aussi un écosystème » (Ville de Gatineau, 2008, p.2). Les rares ressources naturelles urbaines sont précieusement protégées. Dans ce sens, on assiste à la création et à la protection des espaces verts variant selon leur forme. On distingue plusieurs sortes d'espaces verts qu'il convient de définir, car la perception du concept elle-même varie selon le contexte d'étude et le domaine scientifique. Les espaces verts revêtent précisément plusieurs éléments et ne sont pas exhaustifs. Au sens large, les espaces verts sont des surfaces ouvertes végétalisées. Cela implique alors plusieurs types d'espace :

Les espaces verts sont constitués des parcs, des squares, des jardins, des accompagnements de voies, des accompagnements de bâtiments publics, des accompagnements d'habitations, des accompagnements de bâtiments industriels et commerciaux, des espaces verts d'établissements sociaux et éducatifs, des équipements sportifs, des cimetières, des campings, des jardins familiaux, des établissements horticoles, des espaces naturels aménagés et des arbres d'alignement. [...] les jardins privés, les toitures végétales et les murs végétalisés. (Choumert, 2009, p.24-25).

Pour Saint-Laurent (2000), les espaces verts peuvent être classifiés en deux catégories. La première classe est celle des parcs publics et parcs naturels aménagés. Ils ont connu des aménagements et sont soumis régulièrement à des interventions contrôlées. En second lieu, ce sont les espaces rudéraux comme les friches industrielles, les emprises ferroviaires, les terrains désaffectés et autres petits espaces libres, qui sont des espaces verts n'ayant pas connu l'intervention ou d'aménagement particulier. Bonhomme (2012) énumère quant à lui trois catégories d'espaces verts. Il s'agit premièrement des aires écologiques qui sont des espaces verts délimités et aménagés de façon durable et contenant des espèces floristiques et faunistiques. Ces

espaces ont pour objectif de conserver la biodiversité. Deuxièmement, ce sont les aires récréatives, qui sont des espaces aménagés pour des activités de loisir, du sport et des jeux dont l'objectif est de fournir un service de détente aux populations. En troisième lieu, Bonhomme distingue les îlots de verdure qui sont des petits espaces verts naturels ou aménagés en îlots ou linéaires reliant deux grands espaces verts (Bonhomme, 2012).

Comme autres variantes d'espaces verts, nous pouvons aussi citer la ceinture de verdure dont l'objectif est de limiter l'étalement de la ville et favoriser une ville compacte (Bochet, 2005 ; Gauthier et Mévellec, 2010). Mais on constate que « [...] son rôle est moins en moins de contenir une urbanisation constante, mais de plus en plus de constituer une réserve d'espaces verts » (Gauthier et Mévellec, 2010, p. 159). C'est le cas de la ceinture de verdure dans la ville d'Ottawa qui d'ailleurs n'a pas réussi à enserrer et limiter la ville, mais représente un espace naturel qui sert de centre d'expérimentations, d'aéroport et d'autres activités (Gauthier et Mévellec, 2010). Malheureusement, cet outil d'aménagement n'a pas vu le jour dans la ville de Gatineau pour étendre la superficie des espaces verts. Cependant, au sein de la ville de Gatineau, nous avons des parcs naturels et récréatifs (parc de la Gatineau, du lac Beauchamp, du lac Leamy), la forêt Boucher, les cordons verts et pistes cyclables. Ainsi, la forêt Boucher qui fait l'objet de cette étude est une aire écologique, mais aussi une aire récréative appartenant à plusieurs propriétaires. Ces espaces verts non protégés permettent aux citoyens de côtoyer la faune et la flore qui les entourent et de bénéficier des bienfaits de l'écosystème naturel en ville.

1.1.4 Les biens et services des espaces verts

L'utilité exceptionnelle des espaces verts en ville pour pallier un tant soit peu aux effets néfastes de l'urbanisme sur le climat n'est plus à démontrer. Les espaces verts sont devenus comme des antidotes aux problèmes urbains. Ils servent de poumons verts à la ville et une transition entre le rural et l'urbain (Pincetl, 2005). La gestion

efficace des espaces verts apporte des atouts sur le plan social, environnemental et économique. La présence des espaces verts préserve la qualité de l'air par l'absorption du CO₂ et le rejet de l'O₂ des arbres pendant la journée. Ce mécanisme permet une purification de l'air ambiant pour les populations. De même, la présence des grands arbres diminue l'intensité des vents et réduit les impacts des vents violents. Le couvert végétal a aussi comme fonction de protéger les sols. Leurs racines réduisent l'érosion du sol et empêchent sa dégradation et son appauvrissement. Les avantages du couvert végétal ne sont plus à démontrer dans la qualité de l'eau et la rétention des espèces faunistiques. Il faut aussi noter que la présence des espaces verts est économique et favorise une utilisation rationnelle de l'énergie. Bonhomme disait que « [...] lorsqu'ils sont placés à des endroits tenant compte de la direction des vents et de l'emplacement de la maison, les arbres réduisent jusqu'à 15 % des frais de chauffage en hiver et jusqu'à 50 % de ceux de climatisation en été » (Bonhomme, 2012, p.8). Ces espaces verts et parcs situés à proximité des habitations constituent des lieux de promenade sous les arbres, de détente, de jeux et même de méditation pour les citoyens. Tous ces bienfaits des espaces verts sur la qualité de la vie et le bien-être psychologique agrémentent la vie urbaine (MDDELCC, 2015). La norme d'espaces verts en ville est de 10 acres pour 1000 habitants (Pincetl, 2005).

De nos jours, les atouts des espaces verts ne sont pas qu'énumérés, il y a aussi de nombreuses études spécifiques qui commencent par calculer le service économique des espaces verts en ville (Choumert, 2009). Ainsi, cette estimation permet de voir l'énorme contribution de l'écosystème urbain (Pincetl, 2005). L'utilité des espaces verts leur accorde une place de choix. La définition et la gestion de l'environnement retiennent l'attention aussi bien des acteurs publics que des acteurs privés. De même, après le sommet de Rio, une nouvelle réflexion se fera sur le mode de gestion des ressources environnementales, qui ne sera plus une forme mécanique, mais plutôt une gestion éco-responsable et participative.

1.2 La gouvernance à l'orée du développement durable

1.2.1 Du concept à l'action

Le terme de la gouvernance utilisé en vieux français au 18^e siècle pour désigner le gouvernement tomba aux oubliettes avant de faire sa réapparition vers les années trente dans le domaine de l'entreprise (*corporate governance*) pour mettre en relief les modèles de gestions des entreprises (Atlani-Duault, 2005). Depuis les années 1970, il est devenu polysémique et embrasse presque tous les domaines de la gestion publique (Le Galès, 1995). Pour les politiques publiques, la gouvernance désigne les liens entre l'État, la société et la manière de coordonner l'action. Elle est « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès, 2014, p.301). Celle-ci fait référence à la forme d'organisation et de définition des politiques globales ou sectorielles qui ne suivent plus une approche institutionnelle (Chiasson et Leclerc, 2013 ; Simard, Bernier et Dupuis, 2006 ; Le Galès, 1995).

De plus, la perte de confiance des élus et des experts a contribué à la remise en question du monopole de l'État-nation. La gouvernance signifie alors que l'État devient un acteur parmi tant d'autres. L'accent est mis sur la multitude d'acteurs, de citoyens, pour une plus grande flexibilité sur l'organisation verticale entre l'État et les collectivités ; et l'organisation horizontale qui privilégie un partenariat entre les acteurs publics et privés.

L'utilité de la gouvernance est qu'elle permet une plus grande représentation des acteurs et un accent sur la citoyenneté locale. Selon Simard, Bernier et Dupuis (2006), la gouvernance « développe un modèle qui donne plus de place à la concertation » (Simard, Bernier et Dupuis, 2006, p.309). De plus, la fragmentation ne remet pas en cause le pouvoir public, mais que les questions de coordination se posent. Ainsi, la

gouvernance est « [...] une nouvelle approche qui permet de mieux comprendre les phénomènes de pouvoir dans les sociétés contemporaines » (Grammond et al, 2012, p.19).

1.2.2 L'approche territoriale de la gouvernance

Pour réussir, la gouvernance a besoin de s'ancrer dans le territoire qui est capable de mobiliser les acteurs locaux et de construire l'identité (Barbier et Larrue 2011). Dans ce sens, le territoire n'est pas seulement un espace géographique, mais un lieu actif et de coordination des acteurs dans la mise en œuvre d'un projet (Leloup, 2010). Pour Torre et Boivin (2011), la gouvernance territoriale est un ensemble de processus de gestion dans un consensus collectif où l'État implique aussi bien le public que le privé pour construire le territoire. En effet, selon Grammond et al. (2012), « le territoire devient un lieu où divers acteurs locaux, tant publics que privés ou associatifs, deviennent des partenaires dans des projets de développement des localités ou des régions » (Grammond et al, 2012, p.19). Certes, dans le milieu urbain la question de l'identité se pose, car « [...] la ville est un territoire incertain et toujours inachevé [mais] qui peut être représenté comme un système dans lequel interagissent [...] » les citoyens (Da Cunha. 2005, p.21). Le territoire implique alors une série d'acteurs à une cause commune. Individuellement ou collectivement, ces acteurs se considèrent comme membres d'une communauté basée sur l'histoire ou sur une identité ou encore sur un projet. Particulièrement « ...la gestion de l'environnement s'oriente maintenant davantage vers une approche collaborative, responsabilisante et territorialisée » (Barbier et Larrue, 2011, p.59). La gestion de proximité par le local ou le territoire est de plus en plus priorisée (Chiasson, 2013). C'est dans ce sens que la forêt Boucher qui fait face à plusieurs acteurs dans la ville de Gatineau est un cas intéressant. Il s'agit ici d'élucider « comment ces acteurs interagissent avec des territoires qu'ils construisent et structurent, tout en étant structurés par eux » (Jean, 2008, p.299).

1.2.3 La gouvernance environnementale

L'intérêt des différents acteurs dans les questions environnementales a connu une grande adhésion, au point de devenir une question de gouvernance environnementale. En effet, l'apparition de la notion du développement durable suivie de celle de la ville durable ou de la collectivité viable impose à la gouvernance un nouveau regard sur la gestion de l'environnement pour assurer un cadre de vie saine. Ce que Barbier et Larrue appellent la démocratie environnementale qu'ils expliquent par « [...] une mutation forte des politiques environnementales, marquée par la multiplication des acteurs impliqués et "responsabilisés" et par le recours à de nouvelles modalités de gouvernement des conduites [...] » (Barbier et Larrue, 2011, p.70).

De plus, avec la crise forestière et le nouvel impératif de la gestion durable des ressources, la gouvernance devient un enjeu important qui implique désormais les acteurs publics, privés et les communautés. Ceci amène à changer d'objectif pour l'aménagement des ressources naturelles. Elle passe désormais d'une gestion d'exploitation vers une gestion qui tient compte de l'ensemble de la faune et de la flore (Boucher, 2008). Principalement, « Aux États-Unis comme au Canada, la doctrine de l'usage raisonnable des ressources (*doctrine of usefulness*) a cédé la place, depuis les années 1960, à une doctrine plus radicale de la protection de la nature, puis de l'environnement et de la biodiversité » (Héritier et Moumaneix, 2007, p.157). Cette prise de conscience s'est surtout concrétisée au Canada grâce à plusieurs alertes. Il s'agit entre autres du film de « L'Erreur Boréale » de Richard Desjardins réalisé en 1999, de la campagne internationale de Greenpeace pour la forêt Boréale lancée en 2003, du rapport de la commission Coulombe de 2004, du Sommet sur la forêt en 2007...

Le mode de gouvernance décentralisé qui implique chaque acteur à tous les niveaux est mis en relief et permet l'arrivée de nouveaux acteurs dans la scène publique. Ainsi,

le potentiel de la gouvernance est de permettre la démocratisation de la société (Chiasson, 2013).

1.2.4 La participation publique

L'idée de la participation remonte depuis le début du XIXe siècle, « mais c'est dans les années 1960 que la participation devient un mot d'ordre et apparaît comme une condition de la vie démocratique » (Gagnon et al, 2014, p.32). Un nouvel impératif qui s'impose et se généralise à tous les secteurs de la vie sociale aussi bien aux acteurs politiques, aux intellectuels qu'aux citoyens (Simard, Bernier et Dupuis, 2006). En effet, la crise de l'État-nation a stimulé la remise en question du monopole étatique et a repensé un cadre qui implique désormais « [...] des citoyens à la discussion des affaires publiques » (Blondiaux, 2008, p.1). Ainsi selon Gagnon et al (2014), la participation publique est une « [...] invitation faite aux citoyens et aux usagers d'un service public de faire connaître leurs doléances et leurs besoins, mais aussi d'exercer une influence sur les décisions et les orientations prises par les établissements publics » (p.32).

Cependant, la participation du citoyen se différencie selon la forme de démocratie mise en place. En effet, selon Bacqué (2006) dans la démocratie représentative, les décisions sont prises entre les professionnels de la recherche et de la politique qui sont les "représentants de la population". Cette forme démocratique ne fait pas alors intervenir de manière suffisante la participation de la population (Poquet, 2001 ; Bacqué, 2006). Quant à la démocratie délibérative, elle met en relation une rationalité, et cherche à montrer que la volonté démocratique et la raison pratique peuvent se fusionner (Bouvier, 2007a ; Sintomer, 2011a). Cette forme de démocratie délibérative est une façon d'éclairer les opinions du public en vue d'une décision acceptable. Le principe de délibération se base alors sur un public restreint et plus réaliste que Sintomer (2007) appelle mini-public. Ainsi, l'une des difficultés voire inconvénients de la démocratie délibérative est que les élites ou les académiciens

jouent le rôle d'expert pour délibérer occultant la participation du citoyen qui n'apporte presque rien à la décision. C'est donc une participation à une prise de décision et non une participation directe (Le Goff, 2011). C'est alors que la démocratie participative cherche à rompre avec les pratiques anciennes du double pouvoir de la démocratie représentative pour passer à une démocratie où l'implication citoyenne est effective (Bouvier, 2007a ; Blondiaux, 2005 ; Sintomer, 2011a). Ainsi, la plus forte potentialité de la démocratie participative est sa capacité de mobilisation de la couche populaire pour permettre à chaque citoyen, quel que soit son rang, à participer à la gestion publique (Neveu, 2011).

On constate, selon les littératures, que le niveau de participation a aussi évolué avec le temps. On est passé de la simple réunion d'information et de consultation des années 60 à l'implication du citoyen à la prise de décision à partir des années 80 (Poquet, 2001). Cependant, l'implication du citoyen et le partage du pouvoir sont encore différents et se présentent selon des degrés de responsabilité accordée aux citoyens.

Pour évaluer le niveau de participation, nous avons recours aux écrits de Sherry Arnstein qui fait partie des classifications les plus légendaires du temps. En effet, Arnstein (1969) distingue huit niveaux de participation qu'elle regroupe en trois étapes à savoir, la non-participation des citoyens par la manipulation et la thérapie dont le seul objectif est d'éduquer les participants. Le deuxième niveau est la coopération symbolique à travers l'information, la consultation et la réassurance qui visent à réunir les informations au sein de la population et à les ajuster afin de les rendre plus efficaces. Enfin, la troisième est le pouvoir effectif des citoyens par le partenariat, la délégation de pouvoir, et le contrôle du citoyen (Arnstein, 1969). Dans le même ordre d'idée, nous avons les typologies de participation qui consistent à voir si le partage de pouvoir est juste ponctuel ou juste relié à des thématiques données (Argawal, 2001). La typologie de la participation peut aussi se caractériser par un

partage de pouvoir permanent donc de la co-construction à la co-production (Vaillancourt, 2011 ; Argawal, 2001).

De nos jours, l'impératif de la gouvernance et de la participation a donné naissance à une pléthore de dispositifs participatifs, ce qui interpelle la réflexion des chercheurs sur l'efficacité de ce nouveau mode d'action publique (Simard et *al*, 2005). D'abord, on constate même que la démocratie participative qui prône la participation directe n'est pas arrivée à répondre totalement aux attentes des participants (Faure, Glassey et Leresche, 2010). En effet, le processus de participation reste encore incompris dans sa mise en œuvre (Blondiaux, 2005 ; Bacqué et al, 2005). Ensuite dans le dispositif de participation, il convient de voir qui participe et à quelle échelle ? En effet, l'égalité dans la participation se pose avec acuité, car le plus faible ou le citoyen lambda ou « ordinaire » (Faure, Glassey et Leresche, 2010) n'a pas foi que sa voix puisse changer les choses. Il préfère donc ne pas « gaspiller » son temps et son énergie à une utopique participation (Bourque, 2008 ; Bacqué, 2006). Dans cette réflexion discursive, plusieurs aspects de la participation sont interrogés afin de savoir « [...] si ces dispositifs favorisaient une prise de décision raisonnable ou à l'inverse la manipulation des opinions d'un peuple ignorant » (Sintomer, 2011b, p.246).

Ces mêmes interrogations s'appliquent en particulier à l'environnement qui connaît un grand engouement de participation. La question se pose de savoir si ce dispositif, du fait de la multitude des intérêts en jeu, est véritablement opérationnel dans la gestion de l'environnement. Dans ce cadre, selon Côté et Gagnon « [...] la participation a davantage valeur de symbole démocratique que d'outils efficaces de gestion, de coordination des actions et de développement » (Côté et Gagnon, 2005, p.59). Quant à Wachter (2002), il retrace l'engouement à la participation environnementale au XIXe siècle avec l'opposition de la population contre l'implantation des infrastructures sociales. Selon lui cette participation massive n'est pas un fait nouveau, et depuis les années quatre-vingt, on assiste à l'émergence du

syndrome de NIMBY.² Ce mouvement de contestation de la population contre l'implantation des infrastructures dans leur quartier a pris origine aux États-Unis, un pays où l'individualisme est élevé. Donc selon Wachter cet engouement de participation au sujet de l'environnement se définit par le désir de protéger la propriété privée.

Ainsi, si la gouvernance se présente comme un remède à la bureaucratie de l'État et également comme une réponse à la crise de l'État-nation, avec une gestion qui permet une plus grande efficacité de l'environnement, il faut noter que cette vision est loin de faire l'unanimité. En effet, pour certains, la participation est un moyen d'instrumentaliser le citoyen en le mettant devant le fait accompli, et permettre juste aux politiques de légitimer son exercice ou aux techniciens de faire leur travail (Deneault, 2013 ; Lefebvre, 2013 ; Blondiaux, 2007). Pour d'autres, à l'inverse, la participation aux affaires publiques sert d'instrument de revendication et de la protection de propriété.

Quoi qu'il en soit, la question environnementale devient une réalité qui interpelle la participation de tous les citoyens pour une plus grande prise de conscience. Surtout la gouvernance et la démocratie participative, ont contribué malgré leurs « failles à améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique en mettant progressivement en place une nouvelle conception de l'exercice du pouvoir selon laquelle les détenteurs d'autorité traditionnelle n'ont plus le monopole de l'autorité légitime » (Gagnon, 2015, p. 28). C'est dans cette logique que la gouvernance de la forêt Boucher paraît intéressante à étudier.

² Not In My Back Yard : pas dans mon jardin

1.3 Délimitation de l'objet de la recherche

La forêt Boucher est une forêt atypique en ce sens qu'elle appartient non seulement à la municipalité, mais également aux propriétaires privés, incluant les promoteurs immobiliers. La Ville de Gatineau était propriétaire de 40% seulement parmi les 700 acres de sa superficie (Ville de Gatineau, 2008), alors que plus de 83,10 % des répondants présents lors d'une consultation publique sur la forêt Boucher en 2008 avaient opté pour une protection intégrale de la forêt. Dans cette vision, la Fondation forêt Boucher a été mise en place pour participer à la préservation de l'habitat naturel et les écosystèmes de la forêt. De même, plusieurs organismes environnementaux s'intéressent de près à cette forêt. La démarche d'acquisition des parcelles et de protection de la forêt nécessite une collaboration entre les agents municipaux, les propriétaires terriens et dans une moindre mesure la population locale. Actuellement, suite à diverses démarches, la municipalité est propriétaire de plus de la moitié des parcelles. C'est dans ce contexte que s'est inscrit cette étude pour chercher à comprendre le système de gouvernance mis en place afin d'assurer la concertation et la collaboration de tous les acteurs.

1.3.1 Pertinence scientifique et sociale de la recherche

Les chercheurs affichent de nos jours un intérêt sur la nouvelle posture du développement durable urbain. On rencontre diverses recherches qui ont abordé le côté pratique de son application en mettant une réserve quant à sa faisabilité. Il serait prétentieux et impossible de faire un parcours des multiples écrits sur le sujet. Toutefois, nous allons évoquer quelques-uns qui nous ont permis de mieux cerner notre objet d'étude. D'abord, Da Cunha et *al* (2005) ont abordé dans un ouvrage collectif les enjeux du développement urbain durable. Les auteurs ont « exploré les liens entre la notion de développement durable, les connaissances sur l'organisation urbaine et la maîtrise des incidences du fonctionnement des villes sur le bilan environnemental... » (p.2). Cet ouvrage montre comment le développement urbain

durable et la gouvernance ont permis le renouvellement de l'urbanisme axé désormais sur une justice environnementale et une équité de l'aménagement urbain. Ces nouveaux mots d'ordre, devenus un intérêt commun dans le domaine de la politique, de la communauté scientifique et même les entreprises, retiennent l'attention du groupe de chercheurs qui partent des cas concrets de la France, des États-Unis et du Canada, pour analyser la ville durable du politique au scientifique (Mathieu et Guermont, 2005). De même, Gauthier, Gariépy et Trépanier (2008), dans un ouvrage collectif, repensent les pratiques planificatrices au Québec, aux États-Unis et en France en accordant une place de choix au débat public sur les principes de développement durable qui renouvellent la planification et l'urbanisme. Ensuite, Béal, Gauthier et Pinson (2011) se demandent si *Le développement durable changera-t-il la ville ?* Ce collectif de chercheurs en sciences sociales adopte une position de méfiance par rapport au développement durable urbain qui est porteur d'espoirs et de doute. À partir des exemples empiriques américains et européens, les auteurs présentent les stratégies urbaines mises en œuvre, leurs limites sur le terrain et les défis à relever. Finalement, pour ne citer que ceux-ci, les travaux de Chiasson et Leclerc (2013), notamment à travers l'ouvrage collectif *La gouvernance locale des forêts publiques locales*, nous permettent de comprendre l'évolution de la gouvernance des forêts publiques québécoises. La redéfinition des rapports entre l'État et les acteurs locaux, de même que la mise en place des régimes forestiers plus participatifs à travers les tables de gestion intégrée des ressources, les coopératives forestières et puis l'expérience des forêts habitées ont eu des retombées significatives sur les préoccupations environnementales dans la gouvernance locale. Ces réflexions puisées du cas des forêts publiques québécoises nous permettent de comprendre et d'analyser la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher qui est une forêt urbaine.

Aussi présents dans les travaux universitaires, le développement durable urbain, la gouvernance environnementale et la participation publique ont alimenté les travaux

de recherches académiques. En effet, plusieurs études (Leclerc, 2013 ; Bonhomme, 2012 ; Lapointe, 2011...) sur la gestion des parcs et forêts se sont intéressées aux thématiques de la gouvernance forestière, des communautés voisines des parcs, de l'écotourisme ou encore des outils d'aménagement et du développement durable. Les études à l'échelle métropolitaine sur les planifications urbaines se sont également intéressées aux modes de gouvernance, ou du transport dans la région Ottawa-Gatineau (Legris-Dumontier, 2014 ; Roy-Baillargeon, 2011 ; Sanguin, 1980 ; Martin, 2009). Toutes ces études cherchent à faire le lien entre le développement durable et le renouvellement de la planification, de l'urbanisation, de la mobilité, de la gouvernance forestière ou de la participation publique. Ainsi le sujet est abordé sur différents angles théoriques. Mais des recherches spécifiques sur la gouvernance qui abordent les espaces verts urbains sont encore rares. Les études sur la forêt Boucher sont particulièrement quasi absentes. Pourtant, la forêt Boucher demeure la plus grande forêt municipale de Gatineau. C'est alors là que réside la pertinence scientifique de cette recherche qui veut combler « [...] un écart conscient entre ce que nous savons et ce que nous devrions savoir » (Chevrier, 2005, p.55). S'inscrivant alors dans la continuité des recherches antérieures, nous avons cherché lors de cette étude à cerner sous l'impulsion du développement durable, les modalités de gouvernance de cette forêt.

La portée sociale de l'étude de cas sur la forêt Boucher réside dans la multiplicité des propriétaires avec des objectifs différents. Alors que les communautés semblent vouloir une préservation intégrale de cet espace vert dont les bénéfices sociaux, climatiques et économiques ne sont plus à démontrer (Ville de Gatineau, 2008a). Une telle étude servira d'outils de renseignement et de prise de décision aux politiques de même qu'à la population.

1.3.2 Objectifs de la recherche

Il est question à travers cette étude de faire un diaporama de la gouvernance de la forêt Boucher dans la ville de Gatineau, en s'intéressant particulièrement aux relations qui existent entre les acteurs et leurs impacts sur la gestion durable de la forêt. Ainsi, l'objectif secondaire de ce projet de recherche est de mieux comprendre les mécanismes de coordination entre les divers acteurs de la forêt. Par ailleurs, cette recherche nous permettra assurément d'étudier la pertinence sociale de la préservation de la forêt Boucher et d'établir la cohérence des outils de planification par rapport aux objectifs locaux de développement durable.

1.3.3 Question de recherche

La question que tente d'élucider cette recherche est la suivante : dans quelle mesure la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher s'attache aux objectifs de la gestion intégrée de l'environnement ? De cette question spécifique découlent des questionnements secondaires qui sont : Quels sont les rôles des différents acteurs ? Comment s'exerce la coordination entre la municipalité, les communautés et la Fondation ? En quoi la gestion intégrée est-elle différente de la gestion conventionnelle ? Quel atout constitue la création d'une Fondation dans la gestion de cet espace ? Quel est l'impact de cette gouvernance sur la gestion de la forêt ? Est-ce que la coordination de différents acteurs dans la gestion garantit un caractère durable des espaces ? Quelle est la procédure mise en œuvre pour programmer les activités ? À quel taux les activités programmées sont-elles réalisées ? Comment se fait la participation du citoyen et quel est son rôle dans la gestion de la forêt Boucher ?

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Les contraintes environnementales en milieu urbain et la mise en œuvre de la gouvernance ont permis de nouvelles pratiques. Le deuxième chapitre de cette recherche présente les différentes assises théoriques de notre démarche. Il s'agira à ce stade de mettre en lumière l'évolution du concept de la « ville durable ». Ensuite, nous montrerons en quoi ce concept et sa mise en œuvre imposent *ipso facto* de nouveaux modes d'action publique. Enfin, nous déterminerons notre cadre théorique définissant les principes de la gestion intégrée des ressources et ses implications. Ceci aura pour objectif de nous guider plus tard afin de répondre à notre question de recherche.

2.1 L'évolution de la notion de ville durable

La prise en compte de l'environnement en milieu urbain a revêtu plusieurs approches dans les politiques urbanistiques. Ainsi, Torrès (2005) distingue trois modalités de la prise en compte de l'environnement en milieu urbain. D'abord, l'écologie urbaine, ensuite le développement durable et enfin la ville durable qui permettra un renouvellement des pratiques de planification en ville.

2.1.1 De l'écologie urbaine au développement durable urbain

L'émergence de la qualité de l'environnement urbain dans les politiques publiques a engendré des successions d'approches dans le temps. Tout d'abord, l'écologie urbaine, lancée quelque temps avec la publication du rapport Brundtland, prenait sa source avec l'école de la sociologie urbaine de Chicago. En effet, l'urbanisation

extensive affecte les ressources naturelles et la qualité du cadre de vie. Les villes changent et évoluent constamment dans un écosystème artificiel et imparfait (Da Cunha, 2005). Ainsi, les insuffisances de l'aménagement du cadre de vie amènent les précurseurs de l'approche de l'écologie urbaine comme Mirenowicz et Garnier (1984) à proposer une démarche qui tient compte des méthodes de l'écologie scientifique, des sciences de l'environnement et des sciences de l'homme. Alors « l'analyse est centrée sur les populations humaines et le fonctionnement éco-sociosystémique de la ville dans leurs imbrications réciproques » (Torrès, 2005, p.58). Car la ville est composée de différents sous-systèmes. Il s'agit là d'impliquer aussi bien la société, leurs systèmes et leurs cadres de vie (Emelianoff, 2000). C'est une approche de l'écosystème urbain qui intègre les théories organicistes de la ville, les théories de l'écologie appliquée et la théorie des systèmes (Da Cunha, 2005). Mais au fil des temps, cette approche a montré ses limites notamment à cause de l'insuffisance des recherches sur l'écologie de l'homme en ville qui tient compte des aspects sociaux et culturels de l'environnement urbain (Emelianoff, 2000 ; Torrès, 2005). Cependant, l'approche de l'écologie urbaine a inspiré les recherches ultérieures sur l'environnement en mettant quatre principales pistes de réflexion sur la ville (voir figure 2.1).

- Les villes sont des écosystèmes artificiels imparfaits : la valorisation des ressources urbaines, la maîtrise des flux urbains et la maîtrise de l'utilisation du sol urbain sont insuffisantes. Le fonctionnement actuel de la ville répond mal aux critères de durabilité.
- L'ordre de la ville se traduit par le désordre de ses enveloppes spatiales : la ville est une réalité translocale
- L'urbanisation extensive rend la ville plus inefficace du point de vue de l'utilisation des ressources matérielles et de la qualité du cadre de vie.
- La ville n'est pas durable. Cependant, elle peut contribuer à la durabilité.

Figure 2.1 Piste de réflexion de l'écologie urbaine

Source : Da Cunha, 2005, p.23

La notion du développement durable quant à elle, a des origines lointaines. Face au rythme de développement en cours, plusieurs chercheurs ont commencé à s'interroger sur ce système. Karl Marx déjà en 1861 avait décrié le capitalisme et son effet destructeur sur les ressources (Gagnon, 2015). Plus tard, au début des années 70, le Rapport Meadows, communément appelé le Rapport du Club de Rome, marquera un pas décisif sur le modèle traditionnel de développement. Apparut à la fin des trente glorieuses, le titre de ce rapport, *The Limits to Growth* traduit en français : « *Halte à la croissance* » a tiré la sonnette d'alarme. Face à l'épuisement progressif des sources d'énergie et des pressions de développement industriel sur l'environnement, les chercheurs prévoient un futur catastrophique pour l'humanité (Vivien, 2001 ; Martin, 2002). D'où la nécessité, voire l'urgence des politiques de redistribution des richesses. Ce rapport a ainsi permis une prise de conscience sur les limites de la planète. Mais il faut attendre les années 1980, dans une publication de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), « *La stratégie mondiale de la conservation* », pour voir apparaître la notion du développement durable. Par la suite, en 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport « *Notre avenir à tous* » lui donnera un sens et une définition. Ainsi, cette commission appelée *commission Brundtland* définissait le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (MDDEP, 2013). Défini au départ sur le plan international, le développement durable, avec ses multiples définitions, a suscité beaucoup d'intérêts et aussi beaucoup de contestations dans le domaine du développement. Tout d'abord, la notion du développement durable est vue comme un pléonasme, car le développement est avant tout une « bonne » croissance. De plus, le développement durable est aussi qualifié de mythe, et d'un oxymore qui veut à la fois extraire, préserver et promouvoir les ressources naturelles (Latouche, 2003).

Par la suite, on distinguait même plusieurs niveaux de durabilité que nous regroupons en trois niveaux selon la conception de la nature. Il s'agit d'abord des partisans de la durabilité faible pour qui l'environnement est le résultat de l'activité humaine. Ainsi, le progrès technique étant irréversible, la dégradation de l'écosystème l'est aussi. Mais il y a la possibilité d'amortir ces impacts. Ils proposent alors des solutions techniques face aux impacts environnementaux que rencontre la planète (Brunel, 2007 ; Gudynas, 2011). La deuxième catégorie concerne les partisans de la durabilité forte qui pensent que certes il y a une possibilité de solutions techniques, mais elle est largement insuffisante, d'autres aptitudes doivent suivre. Ils mettent l'accent sur une conception de l'écologie selon laquelle l'homme est une espèce parmi tant d'autres sur la Terre, et qu'il fallait limiter les activités humaines qui détruisent la nature. La protection des ressources naturelles est une priorité selon eux et l'environnement prime sur l'humain qui est appelé à disparaître un jour. D'où la notion du capital naturel (Brunel, 2007 ; Gudynas, 2011). En ce qui concerne la durabilité très forte, elle va au-delà de la conservation du capital naturel et reconnaît d'autres formes de valeurs (culturel, religieux, esthétique...) qu'ils regroupent sous l'ensemble du patrimoine naturel. Qualifiée de biocentrique, cette approche s'appuie sur un espace politique pour donner des droits à la Terre-mère en reconnaissant des valeurs propres ou intrinsèques de la nature. Le premier pays à donner cet exemple fut l'Équateur qui adopte en 2008 dans sa constitution, une Déclaration universelle des droits de la Nature (Gudynas, 2011). Bref, le développement durable se veut le porte-parole des sans voix en particulier des pauvres, de la génération future et de la biodiversité qui subissent ou subiront involontairement les dégâts de l'environnement (Brunel, 2007).

Au-delà des différentes positions, le développement durable est appréhendé comme la combinaison de l'accroissement économique, social et environnemental en mettant un accent sur la bonne gouvernance. C'est un développement qui veut protéger l'environnement pour assurer l'équité sociale et viser l'efficacité économique. On parle alors d'un développement écologiquement viable, socialement vivable et

économiquement équitable. Le développement durable a permis de recentrer dans les programmes d'aménagements du territoire, les préoccupations de l'environnement et le cadre social, pour faire en quelque sorte une justice environnementale (Da Cunha, 2005). Plusieurs conférences se sont succédé à son propos. Celle de Rio (1992) a défini vingt-et-un (21) objectifs de politique à suivre. Ces objectifs seront déclinés plus tard au niveau local. Principalement, les conférences d'Aalborg (Danemark : 1994) et de Lisbonne (1996) ont permis de recentrer les principes du développement durable à la ville. Mais les contraintes écologiques étant planétaires, son application au niveau local encore moins urbain n'est pas évidente (Torrès, 2005). Ainsi la prise en compte d'autres facteurs était nécessaire dans le développement durable en milieu urbain. C'est dans cette perspective qu'est née, entre autres, la vision de la ville durable et de la collectivité viable.

2.1.2 Les composantes de la ville durable

La ville durable ou la collectivité viable sont devenues le nouveau mot d'ordre qui alimente les discours politiques et scientifiques. Pour suivre les exigences du développement durable, les principes de la ville durable sont devenus un impératif face à la complexité de l'urbanisation. Ainsi, suivant les mêmes démarches que le développement durable, la ville durable adopte une approche plus gestionnaire des éléments environnementaux. Il s'agit d'améliorer les composantes de la qualité de vie des populations. Présentée comme un changement de paradigme (Mathieu et Guermont, 2005 ; Torrès, 2005), la ville durable serait « [...] un modèle de ville plus dense, recherchant une mixité des fonctions sociales, une plus grande qualité architecturale, et tentant de s'organiser autour des systèmes de transports publics » (Torrès, 2005, p.60). De même, comme le développement durable, plusieurs recherches ont défini la ville durable selon leur vision. Les fonctions principales d'une ville durable se résument autour de la compacité, de la mixité et de la citoyenneté. Mais les normes qui peuvent nous permettre d'apprécier ces formes

d'organisation urbaine ne sont pas clairement définies, car chaque domaine a sa vision, ce qui rend son application difficile. Autrement dit, la définition de ville durable regroupe un catalogue de bonnes intentions ou une vision souhaitée du futur de la ville (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005 ; Torrès, 2005). En effet, le concept et les outils théoriques de la ville durable sont divers et parfois contradictoires. Et cela est dû au domaine dont elle dérive, c'est-à-dire le développement durable toujours difficile à appliquer. D'ailleurs, il existe également des contradictions entre les deux notions. D'abord, la vision du moyen terme de la ville durable diffère de la vision à long terme dans laquelle s'inscrit le développement durable (Torrès, 2005). Ensuite, la vision de compacité de la ville durable rentrerait en contradiction avec une ville verte dont elle se réclame. Car la création des espaces verts dans la ville provoque une urbanisation plus étendue. Ou si à l'inverse, la ville opte pour la création des espaces verts périphériques comme l'exemple des ceintures vertes, cela crée l'installation de la population à l'autre extrémité (Couret, Ouallet et Tamru, 2005). Ainsi l'application de la compacité dans le cas d'une ville durable qui se veut verte sera difficile.

La notion de la ville durable se rapporte aussi aux collectivités viables qui se forment autour de la gouvernance environnementale à l'échelle écosystémique. En effet, en plus d'être compacte et mixte, la collectivité viable met l'accent sur la citoyenneté pour « [...] rendre la ville socialement équitable, conjuguant une gestion décentralisée et ouverte sur l'empowerment local, mais inscrite dans une gouvernance environnementale à l'échelle de l'écosystème » (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005, p.73). En d'autres termes, la collectivité viable cherche à assurer un cadre de vie écologique, accessible à tous et sociale pour une ville vivante et animée (Vivre en ville, 2012). Il faut retenir que la collectivité viable met aussi l'accent sur la coordination de la politique publique et la mise en œuvre de l'action publique.

Il convient de rappeler que l'approche de la ville durable et de la collectivité viable rejoint également le *new urbanism* qui est le plus grand mouvement d'aménagement en Amérique du Nord (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005 ; Couret, Ouallet et Tamru,

2005) ou le modèle Rhénan en Europe (Torrès, 2005). En effet, le « *new urbanism* » ou le nouvel urbanisme vient en réponse à l'urbanisation conventionnelle dans l'aménagement urbain. Cette approche consiste à la revitalisation des quartiers centraux et des banlieues denses pour remédier à l'étalement urbain. Dans la même vision que la collectivité viable, le *new urbanism* propose une ville « [...] compacte, polyfonctionnelle, conviviale, verte, de petite taille, propice aux relations communautaires, dans le souci de l'esthétique et de la qualité des espaces publics » (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005, p.72-73). Cette vision, même si elle propose une nouvelle approche, n'est qu'un retour à l'urbanisme ancien des modèles village d'autrefois (Martin, 2009). En réponse également à la planification procédurale, le *new urbanism* veut instaurer une ambiance de convivialité où l'aménagement urbain implique la population dans la planification. Ceci favorise la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions et promeut la démocratie locale. On reproche toutefois au *new urbanism* de s'être plus attaché à l'esthétique urbaine plutôt qu'aux dimensions sociale et environnementale (Martin, 2009).

À la lumière de ce qui précède, les notions de ville durable, de collectivité viable et du *new urbanism* sont complémentaires. Elles prônent toutes l'idéal d'une ville verte compacte et conviviale. Il faut noter que ces approches rejoignent également celles de la croissance intelligente et du *Transit-oriented Development* (TOD) qui sont des pratiques de planification axées sur la densité de la ville et le développement du transport en commun. Mais en dépit d'assises théoriques pouvant nous permettre d'évaluer ces dimensions, leurs applications sont difficiles et parfois contradictoires (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005 ; Couret, Ouallet et Tamru, 2005 ; Torrès, 2005 ; Martin, 2009). Toutefois, les principales implications de la ville durable résident dans l'application des divers éléments du développement durable, de la prise en compte des intérêts collectifs des acteurs et de l'implication de la population aux prises de décisions (Vivre en ville, 2012). En d'autres termes, la ville durable « suppose une prise en compte systémique de la gestion des villes d'une part, et une participation

accrue des habitants, d'autre part » (Blanc et *al.*, 2005, p.273). Une importance est alors accordée aux outils de gouvernance et de participation publique visant à favoriser une gestion intégrée et concertée de l'espace urbain (Gauthier, 2006). Ainsi :

[...] le concept de développement urbain durable offre une opportunité de renouvellement des pratiques participatives en matière d'urbanisme, en ce sens que le concept de durabilité pourrait devenir un cadre permettant de dépasser les intérêts particuliers, pour adopter une perspective inclusive et globale (Bacqué et Gauthier, 2011, p.46-47).

Cela fait de la ville durable un nouveau paradigme qui renouvelle l'aménagement et les pratiques planificatrices (Sénécal, Reyburn et Poitras, 2005 ; Couret, Ouallet et Tamru, 2005 ; Torrès, 2005 ; Martin, 2009).

2.2 Les référentiels de raisonnement en matière de ville durable

La précédente section nous a présenté les diverses caractéristiques de la ville durable et les pratiques planificatrices similaires : une ville durable se veut dense, vivante et viable avec l'implication du citoyen dans la prise de décision. Toutefois, même si la ville durable promeut la démocratie locale, il ne faut pas en déduire une implication unanime de l'action publique. Car il ne faut pas négliger « [...] l'idéologisation voire la mystification sociale que le développement durable recouvre à chaque fois qu'il s'applique à un objet scientifique [...] alors même que le capitalisme mondialisé s'étend avec son cortège d'inégalités aggravées » (Mathieu et Guermond, 2005, p.17). Il s'agit de passer alors du principe politique de la ville durable qui se veut socialement et écologiquement meilleur à la pratique sur le terrain. Pour l'évaluer, plusieurs dimensions sont à considérer. Mais dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes intéressé aux modes de raisonnement en matière de ville durable ou collectivité viable qui est le cheminement suivi dans l'élaboration des politiques publiques (Gauthier et Lepage, 2005). Cette analyse des politiques publiques par les référentiels vise à se questionner sur l'implication de l'action publique. En effet,

« l'approche par les référentiels propose un certain nombre d'outils qui détaillent le processus de médiation entre la société globale et les différents secteurs qui la composent » (Faure, Pollet et Warin, 1995, p.10). Cependant l'analyse par les référentiels ne peut être des références ultimes ou figées des politiques publiques, elle permet d'avoir une vue générale de l'action publique. Ainsi, dans le cadre de la politique de l'eau du bassin du Saint-Laurent au Québec, Gauthier et Lepage (2005) distinguent trois référentiels de prise en compte de l'action publique en matière de ville durable. Cette recherche présentée de manière compréhensive et générale peut s'appliquer également dans le secteur des espaces verts que nous étudions. Nous nous en sommes alors servie comme base théorique pour saisir notre objet d'étude.

2.2.1 Le réglementaire-bureaucratique

Le référentiel réglementaire-bureaucratique est une vision de prise en charge de l'environnement par les politiques (Gauthier et Lepage, 2005). Dans ce cadre, l'État est le seul garant de l'aménagement environnemental. Il fait appel aux experts pour définir les actions à entreprendre à l'aide des outils spécialisés. C'est une vision verticale où la décision vient du haut (l'approche top down). La place du citoyen dans ce processus intervient à la fin et se résume à l'information et à la validation du projet. Cette vision de ville durable adopte une rationalité substantialiste qui donne à l'État, de par sa compétence et mission, un rôle de porteur d'intérêt général. Elle ne tient pas compte de la dynamique sociale et des incertitudes scientifiques (Gauthier et Lepage, 2005). Dans cette logique, l'État-nation persiste à œuvrer dans une logique bureaucratie et l'opinion du citoyen est alors pensée et préconçue par les politiques (Le Galès, 2005 ; Giband et Siino, 2013 ; Bertrand et Martel, 2002).

2.2.2 L'écosystémique

Le référentiel écosystémique quant à lui prône la conservation et la restauration écologique (Gauthier et Lepage, 2005). Cette approche de la ville durable consiste à adopter une planification qui tient compte de l'intégrité de l'écosystème en se basant sur les connaissances des sciences naturelles par rapport au maintien de la

biodiversité pour agir. Elle adopte une approche holistique et systémique qui considère la ville et ses composantes comme un ensemble d'écosystèmes qu'il convient de prendre en compte (Gauthier et Lepage, 2005). Ce type de référentiel est surtout appliqué dans l'aménagement des forêts et aires protégées. Il s'agit de l'aménagement forestier écosystémique (AFE), qui consiste à faire un aménagement forestier en tenant compte de toutes les composantes de l'écosystème. Cela permettrait d'assurer la survie et le maintien de l'intégrité de la forêt. Ainsi, les forêts aménagées pourront se rapprocher des forêts naturelles (MFFP, 2015). De même, ce type d'aménagement permettra d'atteindre un aménagement durable des ressources naturelles. Cette vision d'aménagement est entrée en vigueur au Québec depuis le 1^{er} avril 2013 par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Cette loi concerne les territoires forestiers du domaine de l'État, mais aussi les territoires forestiers privés et se veut un moyen d'encadrement de l'aménagement des forêts privées (MFFP, 2015).

L'implication du public consiste à persuader les citoyens en faisant coïncider la réalité sociale à l'impératif écologique. C'est alors une forme de planification substantialiste qui détermine l'action publique par les scientifiques (Gauthier et Lepage, 2005). Cependant, l'adoption de l'approche de l'aménagement forestier écosystémique au Québec permet d'introduire non seulement les ressources environnementales, mais également les composants du territoire, dont les différents acteurs.

2.2.3 La gestion intégrée

Le troisième type de référentiel en matière de ville durable est la gestion intégrée. Ce référentiel se base sur les dynamiques sociales et adopte une méthode de négociation et de concertation entre les différents acteurs (Bertrand et Martel, 2002). En effet, en plus de l'adoption d'une méthode souple, ce référentiel cherche à concilier les sciences naturelles et les sciences sociales (Gauthier et Lepage, 2005). Le référentiel

de gestion intégrée nous a particulièrement permis de conceptualiser le cadre théorique de cette recherche.

Le référentiel du mode de raisonnement de la ville durable contient différentes dimensions par rapport à l'implication de l'action publique (Gauthier, 2005 ; Gauthier et Lepage, 2005). Le tableau 2.1 élaboré par Gauthier et Lepage (2005), présente les différents référentiels et leurs caractéristiques. Chaque référentiel identifie les indicateurs sur : le processus décisionnel, l'instrument d'action publique, le rôle de la science, l'échelle spatio-temporelle et la participation publique. On constate alors que les deux premiers référentiels (réglementaires bureaucratiques et écosystémiques) ont des dimensions holistiques et systémiques avec toujours des planifications substantialistes qui déterminent l'action publique par les politiques ou les scientifiques, alors que la gestion intégrée adopte une démarche stratégique et proactive avec des objectifs réalistes. Ce tableau (2.1) constitue alors une grille d'analyse que nous avons mobilisée pour analyser les informations recueillies.

Tableau 2.1: Les référentiels de la ville durable

Référentiels de l'action publique	Réglementaire-bureaucratique (mécaniste et instrumental)	Écosystémique (holistique et systémique)	Intégrée (socio-politique)
Processus décisionnel	Politique publique centralisée. Planification rationnelle globale. Gestion par filières. Logique verticale descendante du haut vers le bas (top-down approach). L'État « gendarme »	Prolongement de l'approche réglementaire-bureaucratique. Planification visant le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes et de la diversité biologique. Planification s'inspirant des processus écologiques; Planification stratégique et interactive	Négociation entre différents types d'acteurs. Logique horizontale ascendante du bas vers le haut (bottom-up approach). L'État « facilitateur »
Instrument d'action publique	Instruments économiques, réglementaires et techniques. Procédures administratives Mesures contraignantes Outils d'aide à la décision	Dérivés des sciences naturelles (méthodes quantitatives et prédictives). Dynamique des systèmes naturels. Modélisation environnementale Cadre écologique de référence	Gestion adaptée (adaptation à l'incertitude). Apprentissage et changement organisationnel. Gestion concertée
Rôle de la science	Science normale Expertise professionnelle (aménagistes, planificateurs urbains, urbanistes, géographes, etc.). Instrumentale (outils d'aide à la décision)	Science appliquée Perspective systémique ; Expertise scientifique. La « bonne science » au service de la décision (dimensions substantielles)	Science interdisciplinaire (sciences naturelles et sciences sociales) Expertises multiples. Science civique (citoyens-experts)
Échelles spatio-temporelles	Territoire politico-administratif. Horloge administrative (court terme) Enjeux délimités autour de projets spécifiques	Frontière écologique et limitée naturelle. Holistique (long terme, effet cumulatif et global, etc.). Approche par problème ou par projet juxtaposition des multiples échelles spatio-temporelles	Approche par territoire (ex. bassin versant). En continu et permanent
Participation publique	Prédominance des professionnels (experts). Information et consultation publiques. Validation et adhésion. Perspective instrumentale	Prédominance des scientifiques. Valeurs et priorités sociales. Éducation relative à l'environnement	Harmonisation des intérêts. Concertation multi-acteurs. Recherche de compromis. Coopération inter-organisationnelle. Démocratisation de la science. Perspective pluraliste

Source : Gauthier et Lepage, 2005, p.107

2.3 La gestion intégrée de l'environnement comme cadre d'analyse

L'implication de l'action publique diffère selon le type de référentiel. C'est le moment de circonscrire notre recherche par rapport au cadre d'analyse afin d'interpréter les résultats de cette étude.

2.3.1 Justification du choix

Les principes de la gouvernance environnementale et de la ville durable veulent que l'action du public soit au cœur des prises de décision des politiques publiques. Dans ce sens, selon le mode d'implication de l'action publique des trois référentiels présentés ci-haut, seul le référentiel de la gestion intégrée implique suffisamment la participation du public. De ces points de vue, nous avons choisi la gestion intégrée comme cadre d'analyse parce que la gouvernance de la forêt Boucher devra faire face à plusieurs acteurs qui sont soit les propriétaires, soit les élus ou les citoyens. Ce cadre théorique permet de comprendre d'une part, la gouvernance de la forêt Boucher avec la présence de plusieurs acteurs à multiples intérêts, et d'autre part de comprendre comment ces acteurs entendent intégrer les différentes tendances pour la sauvegarde de la forêt. Par ailleurs, nous avons analysé les résultats collectés afin de voir si la gouvernance de la forêt Boucher répond aux critères du référentiel de la gestion intégrée ou s'il y a plusieurs référentiels qui se complètent. Il convient de préciser que nous n'avons pas l'intention de porter un jugement, mais d'analyser comment se présentent les relations des acteurs avec des objectifs différents et l'impératif de préserver la forêt.

2.3.2 La théorie de la gestion intégrée de l'environnement

L'origine de la théorie sur la gestion intégrée survient suite à la crise du modèle de planification rationnelle qui a montré ses limites face à la complexité du

problème environnemental (Hamel, 1996). Plusieurs domaines ont adopté cette démarche entre autres dans la gestion intégrée des ressources, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la gestion intégrée des ressources forestières, la planification et la gestion du territoire... (Born et Sonzogni, 1995 ; Carlson et Stelfox, 2009). Bien qu'il n'y ait pas encore une définition précise, cette approche théorique opte en général pour un principe proactif, holistique et interactif. Cependant cette approche a beaucoup de fondements théoriques surtout dans la littérature américaine. Particulièrement l'« Integrated Environmental Management (IEM) » selon Margerum et Born (1995) ou selon Born et Sonzogni (1995) comporte quatre dimensions : la compréhension, l'interconnectivité, le stratégique et la coordination (traduction libre). Les trois premières dimensions que sont : la compréhension, l'interconnectivité, et le stratégique, traduisent ce qui est la gestion intégrée de l'environnement. La quatrième dimension (la coordination ou l'interaction) quant à elle met en relation la manière de procéder dans cette approche.

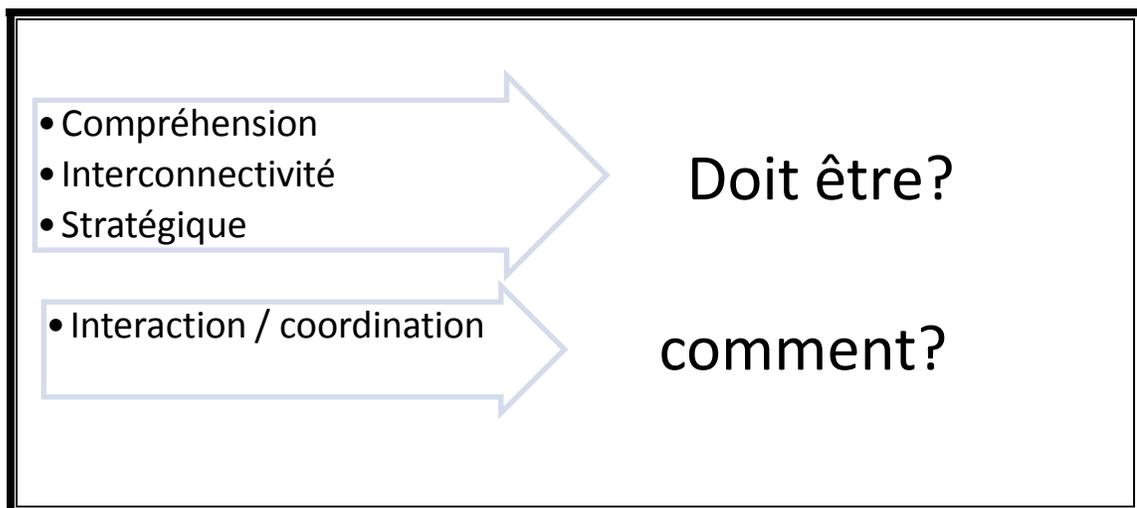


Figure 2.2 Cadre conceptuel de la gestion intégrée de l'environnement

Source : Born et Sonzogni, 1995, p.169 (traduction libre)

En effet, appliquer une gestion intégrée dans un contexte urbain, avec la multiplicité des acteurs et la complexité sociale, pose de véritables défis (Le Galès, 1995), surtout sur la gestion des questions environnementales qui connaît un intérêt grandissant et qui doit tenir compte de plusieurs paramètres. De façon générale, la gestion intégrée est un « mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration de projets d'aménagement durable » (OQLF, 2015). Institutionnalisée avec l'adoption de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme au Québec, la prise en compte du citoyen et de tous les acteurs dans les affaires publiques est devenue une obligation, plus encore dans le domaine environnemental. En effet « ...dans le domaine de l'environnement, il n'existe pas de solution optimale, la légitimité est une des clés qui ouvrent vers les décisions acceptables et acceptées tout en étant socialement responsables » (Bertrand & Martel, 2002, p.235). D'où l'adoption d'une démarche participative et proactive pour aboutir aux objectifs réalistes (Gauthier et Mévellec, 2010 ; Gauthier et Lepage, 2005 ; Gauthier, 2005). De même, selon Bertrand et Martel (2002) « la démarche participative est présentée comme un processus efficace dans une situation de GIR³ » où les parties intéressées s'engagent par elles-mêmes à la recherche de solutions acceptables par tous (Bertrand et Martel, 2002, p. 224). Aussi pour Saint-Laurent (2006) et Bélanger (2007), la gestion intégrée dans le cas de l'eau est un processus de mobilisation des acteurs et le développement d'une approche partagée.

2.3.3 Coordination, interaction et négociation

L'un des principaux défis de la gestion intégrée est d'arriver à coordonner les choix de chaque acteur dans une logique de concertation. Cet enjeu rejoint le principe communicationnel en planification. En effet, toujours dans le courant de la remise en question de la planification rationnelle globale, un processus collaboratif et interactif en planification a été promu (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Simard, Bernier et Dupuis,

³ La GIR est définie : Gestion intégrée des Ressources

2006). La planification collaborative préconise alors une ouverture au débat. Déjà en 1960, Habermas avait fait des recherches sur le recours au dialogue où « l'espace public se présente comme libre, égalitaire et marqué par une confrontation publique des opinions qui permet de faire jouer la publicité kantienne » (Sintomer, 2011 b, p. 249). Cette théorie de l'espace public de Habermas a servi à donner naissance à la démocratie délibérative. Surtout, la reformulation de l'espace public en perdant son sens d'univocité et prenant en compte un plus grand nombre de participations a eu un écho favorable de la part des sciences sociales. Ainsi, « l'infrastructure de l'espace public [...] représente la dimension publique d'un mode de socialisation qui pousse les individus à dépasser leurs points de vue particuliers dans l'agir coopératif » (Sintomer, 2011, p.251). Habermas développe ainsi une philosophie de l'agir communicationnel qui met en avant l'ouverture du débat et « [...] le recours au dialogue pour définir des valeurs communes et penser des stratégies de négociation, de médiation et de concertation visant à favoriser les échanges entre les acteurs » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 48). De même, l'article de Arnstein (1969) : « A ladder of citizen participation », présenté ci-haut (Section 1.2.4) conceptualisait les types de participation en échelle et déplorait les simples dispositifs participatifs sous forme symbolique. Arnstein préconise le troisième niveau de participation par le partenariat, la délégation de pouvoirs et le contrôle par les citoyens. (Arnstein, 1969 ; Bacqué et Gauthier, 2011). Ces réflexions participent à mettre un tournant décisif aux approches urbanistes vers un nouveau paradigme de planification collaborative. Selon le courant communicationnel et collaboratif, « la planification est considérée comme un processus interactif et politique au sein duquel la question de la participation apparaît centrale et déterminante » (Bacqué et Gauthier, 2011, p.48). Le processus de la planification donne aux urbanistes un rôle de modérateur et de facilitateur. Et pour assurer cette nouvelle responsabilité, John Forester propose aux urbanistes une stratégie de communication et de résolution des conflits basée sur « la facilitation, la négociation et la médiation » (p.48).

La vision de communication, de négociation et de coordination entre les parties prenantes dans le processus de planification comme le suggèrent Born et Sonzogni (1995), représente la manière d'arrimer avec l'approche de la gestion intégrée de l'environnement. Dans le processus, les parties prenantes sont les individus, les organisations qui peuvent influencer ou être affecté par l'atteinte des objectifs (Freeman, 1984 ; Chabault, 2011). Dans ce sens, la présence de plusieurs parties prenantes avec parfois des intérêts divergents pose le problème de la conciliation des actions à entreprendre, car, l'enjeu environnemental interpelle un grand nombre d'acteurs (Bertrand et Martel, 2002). Ces inquiétudes font que :

Malgré ces succès relatifs, l'urbanisme collaboratif est l'objet des mêmes critiques que l'ensemble des approches communicationnelles. En premier lieu est posée la question de la prise en compte des conflits, dans ce processus délibératif, et du point de vue des groupes ou des individus dominés. Plusieurs auteurs relèvent que les approches d'urbanisme collaboratif postulent une société civile relativement organisée, homogène et à la recherche du consensus (Le Goff, 2011). Ils sous-estiment la complexité et les conflits qui la traversent, ce qui peut conduire, dans certains cas, à marginaliser plutôt qu'à inclure les groupes et les individus les plus dominés (Bacqué et Gauthier, 2011, p.50).

C'est pour cela qu'en matière de gestion intégrée de l'environnement, l'objectif est de pouvoir adopter une démarche de négociation pour surmonter les obstacles liés à la coordination. Dans ce sens, Born et Sonzogni (1995), préconisent « an *IEM*⁴ *approach* must be interactive because information is dispersed, there is substantial interdependence among agencies and the various stakeholders» (Born et Sonzogni, 1995, p.171). Il faut alors que la coordination dans le processus de la gestion intégrée de l'environnement soit «as a process of informed negotiation and bargaining, an exchange of resources among parties at interest, to achieve mutually desired» (Born et Sonzogni, 1995, p.172). Pour surmonter l'obstacle de la coordination dans la planification, une attention particulière doit être jouée entre l'échange et la résolution des conflits. Dans ce sens, comme le soulignent à juste titre Born et Sonzogni (1995), il n'y a pas de formule pour une prise de décision réaliste, il convient de faire face aux intérêts contradictoires et faire participer les parties prenantes afin de dégager un

⁴ Integrated Environmental Management

consensus. En effet, « une démarche participative multicritère où les parties intéressées s'entendent au préalable sur un processus d'arbitrage des intérêts présente un grand potentiel pour intégrer les facettes multiples de la gestion intégrée des ressources [...] » (Bertrand et Martel, 2002, p.223). Cependant, Bertrand et Martel (2002) énumèrent en matière de gestion intégrée des ressources forestières quelques étapes essentielles à suivre pour aboutir à une décision harmonisée de tous (voir figure 3.3).

<p>Concevoir un mode d'implication adaptée à la problématique</p> <p>Identifier les parties intéressées par la problématique</p> <p>Identifier les intérêts des parties intéressées</p> <p>Établir l'historique des relations entre les parties intéressées</p> <p>Former un comité de concertation</p> <p>Prévoir les ressources humaines et matérielles</p> <p>Définir les termes de référence</p> <p>Établir un climat de confiance tôt dans le processus</p> <p>Structurer le comité de concertation</p> <p>Établir une procédure spécifique au comité de concertation</p> <p>Disposer d'un ensemble commun de données et d'informations</p>
--

Figure 2.3 : Éléments pour la conduite d'une démarche participative

Source : Bertrand et Martel, 2002, p.228

Plutôt que de voir des conflits dans les formes d'opposition au sein d'une démarche de gestion intégrée, ces oppositions entre les parties prenantes peuvent être des conditions favorables à la résolution des problèmes. D'ailleurs, ces formes de confrontation désignées par ``arène'' sont perçues comme un espace public où les intérêts divergents des acteurs viennent se confronter (Faure 2007 ; Leclerc et Andrew, 2013). En effet, « la notion d'arène justifie particulièrement l'étude des processus politiques par la mise en lumière des tensions et la gestion de conflit » (Leclerc, 2013, p.53). Ainsi l'essentiel est de pouvoir arrimer les désaccords pour

arriver à une solution généralement acceptable (Bertrand et Martel 2002 ; Leclerc et Andrew 2013).

À la lumière de tout ce qui précède, le tableau 2.2 vient en complément au tableau 2.1 pour permettre d'analyser les résultats recueillis sous la loupe de la gestion intégrée. Les différents indicateurs énumérés en fonction des dimensions de la gestion intégrée à pour but d'opérationnaliser notre cadre d'analyse. L'existence d'un cadre de concertation, le partage de pouvoirs et la prise en compte de la diversité des parties prenantes sont des indicateurs pouvant nous éclairer à comprendre la mise en place d'une gestion intégrée.

Tableau 2.2 : Cadre d'analyse de la gestion intégrée

Concepts	La gestion intégrée		
Dimensions	Interactive	Collaboration	Coordination
Indicateurs	-Existence de dispositif participatif -Concertation des parties prenantes	-Partage de pouvoirs -Partenariats de gestions -Cohérence des actions	-Prises en compte de la diversité des acteurs -Mécanisme de résolution des conflits

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Selon Gauthier (2009, p.8), « la méthodologie de la recherche englobe à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme ». Cette définition confère à la méthodologie deux objectifs : premièrement celui d'orienter sur la façon de penser et deuxièmement sur la démarche à suivre. C'est un travail intellectuel préalable qui permet de réfléchir sur la méthode adaptée pour mener à bien une étude. Ainsi, la méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude se révélera à travers une démarche scientifique qui consiste à orienter la recherche en vue de l'obtention d'un résultat pertinent (Mucchielli, 2013). Du coup, le présent chapitre évoquera l'orientation épistémologique dans laquelle s'inscrit la recherche, de même que la stratégie de recherche adaptée. Il s'agit précisément de décrire en détail les techniques, les outils de collecte, le corpus de recherche. La grille d'analyse synthétique permettra l'interprétation des résultats.

3.1 Choix de la posture épistémologique

La posture ou paradigme est un modèle d'analyse, « [...] un ensemble de propositions partagées par un groupe de chercheurs, organisant la façon d'aborder un fait concret, de découper un certain nombre de questions à propos de cet objet, d'élaborer des méthodes d'établissements et d'évaluations des preuves [...] » (Grawitz, 2001, p.469). Pour Fortin (1996), les paradigmes découlent des fondements philosophiques d'une recherche scientifique. Ceux-ci engendrent des méthodes d'investigation et orientent la recherche. En effet, « un paradigme est un schéma fondamental qui

oriente la perspective que le chercheur donne à son étude » (Fortin, 1996, p.20). Ainsi, déterminer la posture consiste à déterminer l'angle de l'approche à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de la recherche. Dans ce sens, les travaux préliminaires d'élaboration de la problématique et de la définition du cadre théorique nous ont permis d'aborder les principes du développement durable urbain. Ces principes qui suscitent beaucoup d'intérêt et beaucoup d'inquiétude chez les chercheurs en sciences sociales rencontrent parfois des avis contradictoires, et font apparaître plusieurs postures de la recherche (Béal, Pinson et Gauthier, 2011).

En effet, le statut épistémologique du développement durable urbain pose toujours des interrogations. L'ambiguïté du développement durable urbain amène Béal, Pinson et Gauthier (2011) à se demander s'il faut l'appréhender comme un concept ou une théorie ou s'il faut plutôt le considérer comme un ensemble d'objets à étudier. À cet effet, les recherches sur le développement durable et en particulier le développement durable urbain font ressortir trois différentes postures de recherche. La posture *objectivante* permet de faire un travail de constat et d'explication sur les pratiques du développement durable urbain. L'adoption de la posture *pragmatique* quant à elle, consiste à orienter les recherches de façon à étudier la faisabilité et les changements induits par l'objet d'étude. La posture *radicale* enfin adopte une position de distanciation vis-à-vis du développement qui n'est qu'un « rideau de fumée » qui véhicule les enjeux environnementaux (Béal, Pinson et Gauthier, 2011). Toutefois, ce sont des « postures qui sont bien évidemment toutes légitimes et potentiellement complémentaires » (Béal, Pinson et Gauthier, 2011, p.22). Ainsi, prenant conscience de ses différentes postures, notre étude se base sur la pragmatique « [...] capable d'un travail d'interprétation [...] » (p.24). Cette posture permet ainsi de dépasser la perception tant idéaliste que radicale du développement durable pour adopter une vision d'analyse et d'interprétation. Ceci permet de tenter de découvrir par soi-même l'apport du développement urbain durable dans la situation de notre étude et en quoi il « change la donne ».

Dans le même sens, cette recherche a été abordée sur une perspective interprétative pour comprendre la gouvernance de la forêt Boucher et l'interaction qui existe entre les acteurs. Cette démarche est un exercice intellectuel fondé sur la compréhension des acteurs et des pratiques de collaboration que les principes du développement durable urbain ont introduites dans la manière de gouverner. Ainsi « [...] on pourra s'intéresser à la manière dont ces principes sont convoqués dans les débats et les controverses, dans les situations d'interactions au sein desquels les individus et les organisations sont amenés à se justifier » (Béal, Pinson et Gauthier, 2011, p.26). Cette approche nous permet d'aller au-delà des controverses que soulève le développement durable urbain, et d'interpréter sa contribution sur la sphère politique et au sein des différents acteurs impliqués. Dans ce sens, nous ne cherchons pas à juger quoi que ce soit, mais à comprendre le phénomène social qui existe. La gouvernance de la forêt Boucher devient alors une réalité sociale qu'il faut atteindre avec beaucoup de rigueur (Mucchielli, 2004).

3.2 Une étude de cas comme stratégie de recherche

La recherche scientifique exige une démarche « [...] systématique et rigoureuse et mène à l'acquisition de nouvelles connaissances. » (Fortin, 1996, p.15). Pour y parvenir, il faudra un choix méthodologique approprié. Le choix méthodologique d'un sujet de recherche n'est pas un hasard ou une option. Il dépend de la nature des données ; du contexte et du statut du chercheur par rapport à son objet de recherche (Giordano, 2003). Cette étude emprunte une approche qualitative pour comprendre l'objet empirique de la recherche sur la gouvernance de la forêt Boucher. Le choix d'une étude qualitative s'explique par le fait que nous avons cherché à comprendre la démarche de coordination des acteurs. La nature exploratoire de cette étude conformément à l'interprétatif nécessite une méthodologie compréhensive dans une neutralité possible sans un grand jugement préconçu (Fortin, 2010 ; Giordano, 2003).

La stratégie de recherche encore appelée devis de recherche par Fortin est le plan logique et la directive qui nous permet d'obtenir et d'assurer la crédibilité des données (Fortin, 1996). Comme pour le choix méthodologique, la stratégie de la recherche dépend de la nature du sujet. Dans cette étude, la stratégie que nous avons choisie afin d'atteindre les objectifs est l'étude de cas. En effet, l'étude de cas est basée sur plusieurs approches théoriques complémentaires et parfois divergentes. Selon Yin (2014), l'étude de cas est un devis de recherche qualitatif ou parfois quantitatif qui analyse en profondeur le cas et qui peut généraliser une théorie. Elle est une stratégie complète de recherche de découverte et de compréhension en ce sens qu'elle permet aux chercheurs de se positionner selon leurs intentions et leurs objectifs par rapport à une analyse d'un cas ou d'un nombre restreint de cas (Karsenti et Demers, 2011). Albarello (2011) suivant le modèle proposé par Crewell a placé l'étude de cas comme stratégie de recherche à la même place que la recherche narrative, phénoménologique...

L'unité réduite d'analyse permet à l'étude de cas de comprendre les liens entre un ou plusieurs cas dans leur contexte (Yin, 2014 ; Albarell, 2011 ; Gauthier, 2009 ; Roy, 2011). En effet, l'étude de plusieurs cas cherche à faire une riche description du contexte d'étude, tandis que l'étude d'un seul cas permet d'expliquer, d'explorer, d'évaluer en profondeur et de faire ressortir les particularités du phénomène (Fortin, 2010 et 1996 ; Gauthier, 2009 ; Giroux, 2003). De même, l'unité d'analyse d'une étude est l'entité sur laquelle se base une recherche. Dans le cas de la forêt Boucher, l'entité d'analyse est la relation qui existe entre les acteurs impliqués dans la gestion de la forêt Boucher. Même si le contexte unique de la forêt Boucher ne permet pas de généraliser les résultats obtenus, cette stratégie permet quand même de pénétrer en profondeur les réalités de la gouvernance de cette forêt qui jusque-là n'a pas fait l'objet d'une étude scientifique. Ceci pourrait être un repère et également susciter d'autres aspects d'étude pour les recherches ultérieures.

Le choix de ce cas découle du cheminement que nous avons parcouru pour circonscrire notre recherche. D'abord, la contribution de l'environnement étant à l'origine de nos intérêts, après une abondante revue de littérature, nous avons choisi de faire une étude exploratoire sur la gouvernance des espaces verts à Gatineau. Par la suite, étant donné que la gouvernance des espaces verts varie selon les types d'espace surtout à cause de l'appartenance de la ville à la région de la capitale qui implique le regard de la CCN, le choix d'un cas était plus prudent. Ainsi, parmi les espaces verts dans la ville de Gatineau, le contexte de la protection de la forêt Boucher est unique et retient d'ailleurs l'attention de plusieurs acteurs. La dynamique de ces acteurs posait des enjeux de gouvernance, de participation publique et de gestion intégrée de l'environnement. D'où l'importance et la pertinence d'étudier ce cas.

3.3 Champ d'analyse

Pour mener à bon escient une recherche, il est important de bien circonscrire l'objet d'étude « [...] dans l'espace géographique et social et dans le temps » (Quivy et Van Campenhoudt, 2011, p.145). Cet aspect est particulièrement fondamental sur le fait que les parties prenantes peuvent changer en fonction de l'espace considéré comme la forêt Boucher, car la conception et la représentation de l'espace vert varient selon plusieurs critères. Le présent travail considère les limites administratives de la forêt Boucher établies par la Ville de Gatineau. Il s'agit du territoire borné au nord par le chemin Antoine-Boucher, au sud par le boulevard des Allumettières, à l'est par le chemin Vanier et à l'ouest par la Ligne hydro-électrique (voir figure3.1). La forêt Boucher se trouve entre les coordonnées : 45.427° et 45.411° de latitude nord et, entre 75.813° et 75.840° de longitude ouest (Ville de Gatineau, 2016b). Ainsi cette recherche s'intéresse à toutes les parties prenantes de cet espace vert.

Dans le même sens, il est essentiel de situer les frontières temporelles d'une recherche (Yin, 2014). En effet, l'idée de la protection de la forêt Boucher est ancienne. Il y a eu plusieurs initiatives citoyennes antérieures que nous n'avons pas

pu renseigner avec précision faute d'informations suffisantes. Cette étude sur la gouvernance de la forêt Boucher se situe alors sur la période allant de 2005 à 2016. Nous avons choisi l'année 2005 comme le début parce que c'est à ce moment que la forêt Boucher a été mise sous « zonage différencié » dans les documents d'aménagement de la Ville. C'est également à partir de cette année que commence l'intérêt des acteurs et de la presse pour la protection de la forêt Boucher. Nous avons collecté et présenté les données recueillies jusqu'à juin 2016.

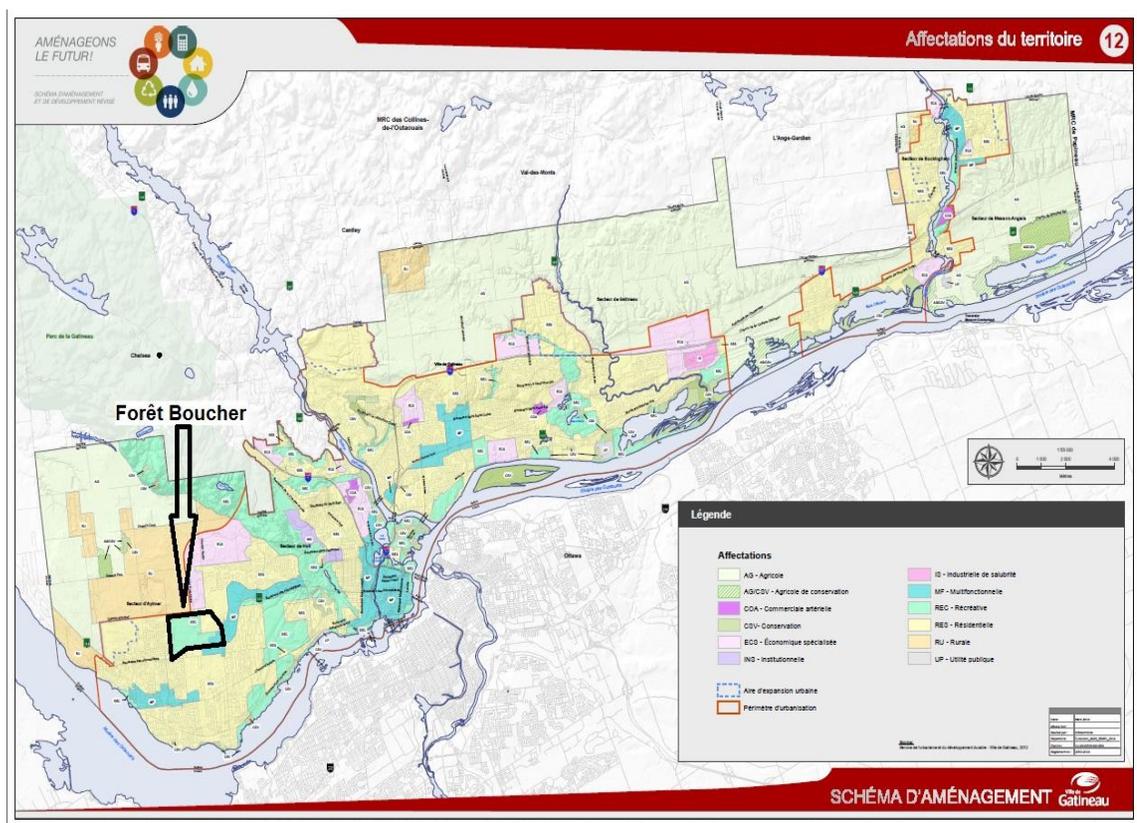


Figure 3.1 : Carte de localisation de la forêt Boucher

Source : Ville de Gatineau, 2015

3.4 Techniques et outils de collecte de données

Selon plusieurs chercheurs, l'étude de cas intègre plusieurs techniques afin de varier les sources d'information (Albarello, 2011 ; Yin 2014). Surtout dans le cas d'une méthode qualitative, la « [...] stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyse qualitative dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social. » (Mucchielli, 2013, p.143). Ainsi, la collecte des données durant cette étude, s'est basée sur les outils de recherche qualitative que sont l'analyse des documents, l'observation participante, mais aussi l'entrevue pour approfondir les connaissances. Ses différentes techniques de collecte nous ont permis de faire une triangulation des données complémentaires afin de minimiser les biais liés à la recherche. Il faut remarquer que le journal de terrain dans lequel nous avons régulièrement inscrit nos observations et réflexions nous a servi d'aide-mémoire dans la collecte et l'analyse des données.

3.4.1 Analyse des documents

L'analyse des documents s'est basée sur les principaux documents d'urbanisme de la ville qui ont trait à la forêt Boucher. Ce sont des documents qui présentent la ville idéale ou future souhaitée (Fijalkow, 2002). Après la revue de la littérature qui nous a permis de mieux cerner les contours de notre sujet, nous avons lu aussi des articles de journaux sur la question de l'environnement et de façon spécifique sur la forêt Boucher.

Nous avons utilisé le moteur de recherche Eurêka, dans la base de données de la bibliothèque de l'UQO pour obtenir les périodiques électroniques de la presse disponible. Le mot clé de la recherche était : forêt Boucher. Pour commencer, nous avons sélectionné tout le contenu et depuis toujours comme paramètre de recherche de la période. En date du 25 août 2015, nous avons eu 8349 documents, dont la plupart, dans la catégorie de presse, et quelques un dans celui de la télévision et radio, Media sociaux, études et rapports, répertoires et références. Ensuite, nous avons ciblé

les sources canadiennes-françaises pour affiner la recherche. Ce qui nous a ramenés à 2738 documents. En parcourant ainsi les titres classés par ordre de pertinence nous avons constaté que plusieurs journaux parlent de la forêt Boucher alors que d'autres abordent carrément d'autres sujets. C'est alors que nous avons ciblé les périodiques comme : La Presse, Le Droit, La presse.ca, 98.5 FM, cyberpresse.ca, Radio-Canada, Info07 Outaouais, Canada NewsWire et SRC Gatineau/Ottawa. Les deux premiers faisaient partie des journaux ayant fourni une large information sur le sujet et les autres ont servi à compléter l'analyse des données. Nous avons parcouru en fin de compte plus de 100 articles de journaux sur le sujet de la forêt Boucher.

Par la suite, nous avons fait le dépouillement des documents publics de planification et de gestion comme le Schéma d'aménagement et de développement, la politique d'environnement, le plan de gestion de la forêt Boucher, etc. Le modèle d'analyse des documents en matière de planification urbaine proposé par Fijalkow (2002) nous a servi de grille (voir tableau 3.1). Nous avons adapté les séries de questions élaborées par l'auteur en fonctions des documents analysés (voir tableau 3.2) pour ressortir les informations pertinentes. L'analyse documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin de la recherche en nous intéressant chaque fois aux nouveaux documents ou articles de presse que nous avons découverts sur la question de la forêt Boucher. L'analyse de ces documents avant et après les entrevues nous a permis de mieux comprendre la structure et de saisir les points saillants en matière de gouvernance de la forêt Boucher.

Tableau 3.1: Grille d'analyse des documents

<p>1. Quelles sont les informations factuelles données par le document ?</p> <p>2. Sous quelle forme les informations sont-elles données : chiffres, courbes, schémas, photos, témoignages ? Pourquoi cette forme d'information est-elle privilégiée ? En quoi cette forme est-elle indispensable à la démonstration ?</p> <p>3. Quelle est l'opinion de l'auteur sur l'événement ? Trouve-t-on dans son article des faits qui contredisent son opinion ?</p> <p>4. Qui a produit le document (un journaliste spécialisé ? Dans quel domaine ?) Qui a collaboré au document et est donc qualifié d' « expert » (personnes interrogées : chercheur, homme politique, responsable culturel, architecte, institution, administration, État, organisation dont le but est ...)?</p> <p>5. À qui et pour qui le document est-il destiné ? À des scientifiques, à des politiques, à des militants, à des fidèles, aux contribuables, aux électeurs, aux habitants d'un lieu, au grand public, etc. ?</p> <p>6. Dans quel but le document a-t-il été produit (pour aider à comprendre, pour aider à agir, pour faire croire, faire penser, promouvoir, dénigrer - idéologie, propagande, polémique) ?</p> <p>7. Dans quel contexte idéologique, politique, ce document - cet article - a-t-il été écrit ?</p>
--

Source : Fijalkow (2002, p. 102)

Tableau 3.2 : Liste des documents analysés

N	Documents
1	Ville de Gatineau, (2015). Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau : <i>Aménageons le futur !</i> Règlement numéro 2050-2015
2	Ville de Gatineau, (2005). Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005
3	Ville de Gatineau, (2008a). <i>Politique environnementale : Une ville verte à portée de la main !</i> , Gatineau : Service de l'environnement
4	Fondex-Shermont, (2007). <i>Étude écologique. Secteur de la forêt Boucher</i> , Rapport présenté à la Ville de Gatineau, octobre 2007, 75 pages
5	Ville de Gatineau, (2008b). <i>Plan de gestion de la forêt Boucher</i> . Rapport réalisé en par Teknica HBA, 9 pages
6	Rapport d'étude : Charland, C. (2009). <i>La Forêt Boucher : Une épopée à travers les temps géologiques</i> , rapport d'étude, 35pages Charland, C. (2010). <i>La destruction progressive de la forêt Boucher : Hier, aujourd'hui et demain</i> , rapport d'étude, 10pages
7	Ecotec Consultants, (2010). <i>Retombées économiques liées à la mise en œuvre du plan de gestion de la forêt Boucher</i> . Rapport élaboré pour la ville de Gatineau, 36pages
8	Smi Aménatech Inc., (2010). <i>Évaluation écologique de la forêt Boucher. Intérêt écologique et valeur économique</i> . Rapport présenté à la ville de Gatineau
9	FFB- Fondation Forêt Boucher, (2013) <i>mémoire soumis à la ville pour la révision du SAD par la Fondation forêt Boucher</i> , le 18/03/ 2013, 2 pages

3.4.2 Les observations directes

Pour mieux comprendre la gouvernance et arrimer le contenu des documents analysés, il était important d'observer directement les activités concernant la forêt Boucher. L'observation permet « [...] un va-et-vient permanent entre vos perceptions, leur explicitation mentale [...] » (Beaud et Weber, 2010, p.130). En ceci réside son importance afin de permettre aux chercheurs de prendre conscience de la réalité des interactions et de varier les points de vue sur le phénomène observé. Pour y parvenir nous avons participé aux activités, comme le suggère Laperrière (2009) qui « privilégiera dès lors non plus la mise à distance de l'objet, mais au contraire, l'imprégnation de celui-ci sur l'observateur » (p.414). En effet, plusieurs activités d'entretien, de festivités et d'assemblées générales sont organisées chaque année. Nous avons participé d'abord à titre d'exploration dès l'été 2015 aux activités d'entretien de la forêt et des festivités. Ensuite, l'observation proprement dite a commencé avec l'obtention du certificat d'éthique en décembre 2015 et nous avons assisté à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fondation de la forêt Boucher et à la conférence organisée par le CREDDO. Ces événements nous ont permis d'observer en direct ce que nous avons lu et entendu. Ainsi les observations directes ont permis de comprendre et de mieux structurer nos réflexions sur la gouvernance de la forêt Boucher. Cette forme d'observation bien qu'elle contienne certains risques, permet d'observer et de découvrir l'environnement ordinaire des événements sans influencer l'attitude des participants (Groleau, 2003 ; Mayer et Ouellet, 1991 ; Massé, 1992). Cela nous permet de mieux saisir le contenu des documents analysés. À cet effet, la grille d'observation (tableau 3.3) que nous avons élaborée a permis de faire un rapport pertinent qui ressort les points saillants de l'observation. Nos observations et constats étaient régulièrement mentionnés dans un journal de terrain. Nous avons participé à six différentes activités sur la forêt Boucher dont le tableau 3.4 ci-après, présente la date et le lieu de chaque événement ainsi que le but de l'observation. Cette variation nous a permis d'observer le degré

d'implication des différents acteurs et l'intérêt de chaque acteur selon le type d'événements.

Tableau 3.3 : Grille d'observation

1.	Date et heure :
2.	Lieu :
3.	Disposition :..... Accessibilité :.....
4.	Acteurs attendus :..... Présence : ... Absence :.....
5.	Ordre du jour : Principaux sujets abordés :.....
6.	Différent point de vue : Consensus, débat ou refus :.....
7.	L'intervention des acteurs :.....Variation ou monopole.....
8.	Autre impression :.....
9.	Durée :.....
Après l'activité : Rédaction d'un rapport	

Source : Beaud et Weber (2003)

Tableau 3.4 : Observations directes effectuées

N°	Date et lieu	Événement	But de l'observation
1	23 Mai 2015 à la forêt Boucher	Nettoyage de la forêt	Observer la dynamique des citoyens et l'intérêt a participé aux activités Rencontre et échange avec les différents acteurs
2	26 Mai 2015 à Hôtel British Aylmer	Cocktail de la forêt	Rencontre, échange et partage
3	14 Juin 2015 à la forêt Boucher	Plantation des arbres	Observer la dynamique des citoyens et l'intérêt a participé aux activités Rencontre et échange avec les différents acteurs

4	26 septembre 2015, Parc des Jardins Lavigne	Fête de la forêt Boucher et visite guidée.	Observer l'intérêt des citoyens et acteurs. Rencontre et échange avec les différents acteurs
5	24 Mars 2016 à la place des pionniers	Assemblée générale annuelle (AGA) de la Fondation forêt Boucher	Observer la dynamique des citoyens et l'intérêt a participé aux activités Rencontre et échange avec les différents acteurs
6	6 Avril 2016 à Zibi	5 ^e Conférence sur le climat 2016, La forêt urbaine : poumon de nos villes - L'exemple de la forêt Boucher à Gatineau	Connaître davantage les différents acteurs impliqués dans la gouvernance de la forêt Boucher et les dynamiques. Mieux saisir l'importance de la forêt Boucher dans la lutte contre les changements climatiques. S'inspirer des exemples d'autres municipalités dans la promotion des espaces verts et l'implication des acteurs.

3.4.3 Les entrevues semi-dirigées

La collecte des données a été finalisée par les entrevues semi-dirigées. L'entrevue semi-dirigée est une interaction entre le chercheur et le participant et permet d'avoir des renseignements plus précis et individuels (Savoie-Zajc, 2009 ; Demers, 2003 ; Mayer et Ouellet, 1991). Elle a été privilégiée dans cette recherche afin de saisir le sens du problème sans présupposition. En centrant notre recherche sur certains axes ouverts, cela a permis aux acteurs d'exprimer librement leurs actions et leurs sentiments afin que nous puissions décrire spontanément les réalités de la gouvernance de la forêt Boucher. Ainsi, nous avons pu recueillir l'avis des participants sur la gouvernance et les relations qui existent entre les différents acteurs de la forêt Boucher. Avec les étapes préalables d'analyse et d'observation, nous avons élaboré un guide pour les entrevues semi-dirigées, comportant des questions claires et ouvertes (annexe 1). Ce guide a été adapté en fonction de la personne

interviewée et au fur et à mesure qu'une nouvelle question ou information surgissait. La grille est divisée en quatre parties et aborde les sujets tels que : les acteurs impliqués dans la gouvernance, la place de la Fondation forêt Boucher, la question de la durabilité et de la gestion intégrée.

Les participants à cette recherche ont été choisis parmi les quatre catégories ci-dessous afin de comprendre la diversité des points de vue sur la gouvernance de la forêt Boucher. D'abord, nous avons rencontré quatre élus municipaux. Il s'agissait de certains élus du secteur d'Aylmer, mais aussi des autres élus de Gatineau, car la forêt Boucher est une forêt municipale dont la gestion implique tous les conseillers. Les entretiens avec ces élus nous ont permis d'avoir le point de vue du conseil municipal ainsi que leur vision quant à l'avenir de la forêt. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux membres fondateurs de la Fondation forêt Boucher, de même que le conseil d'administration en cours. Les entrevues avec les membres fondateurs nous ont permis de comprendre les idées annonciatrices qui ont jalonné la création de la Fondation puisque ces acteurs représentent des références pour partager leurs connaissances et leurs expériences de l'organisme. Avec ces acteurs, nous avons aussi cherché à comprendre également les perspectives que ses fondateurs envisagent pour la gouvernance de la forêt. Aussi, le conseil d'administration de la Fondation nous a été d'une grande utilité pour comprendre les enjeux et les perspectives de la concertation des différents acteurs pour arriver à coordonner des actions.

La troisième catégorie de répondants était les fonctionnaires municipaux et gouvernementaux en urbanisme et les membres des commissions et comités responsables de l'environnement. Les entrevues avec ces techniciens, pour la plupart des spécialistes en urbanisation, nous ont permis de mieux comprendre les différentes logiques de planification et de gouvernance autour de la forêt Boucher. Enfin en quatrième position nous avons rencontré les citoyens. Tous les citoyens de la ville de Gatineau qu'ils soient membres de la Fondation ou pas, sont appelés à s'impliquer dans la gouvernance de la forêt Boucher. On constate d'ailleurs une grande

fréquentation de la forêt soit pour les activités pédestres soit pour des randonnées avec les animaux de compagnies. Parmi ces citoyens, nous avons eu trois profils, à savoir, des citoyens de la ville, des citoyens membres d'un organisme environnemental, et les citoyens membres de la Fondation forêt Boucher. Ces différents répondants impliqués de près ou de loin à la gestion de la forêt avaient aussi leur avis à donner.

Il faut noter qu'il y avait des participants qui de par leurs profils répondaient à plusieurs catégories. Pour cette étude, nous avons fait un choix raisonné pour déterminer l'échantillon. Pour nous assurer de la taille convenable des acteurs, nous avons varié les interviewés selon les quatre catégories énumérées jusqu'à la saturation des données. La méthode de saturation consiste à collecter les données jusqu'à un niveau où le chercheur n'obtient rien de nouveau (Fortin, 1996, p.156). Mais il était important de tenir compte de cette fausse assurance en diversifiant des acteurs comme le dit Fortin (1996) « car on peut vite atteindre la saturation avec un groupe homogène, même si ce groupe est de taille importante » (Fortin, 1996, p.157). Au total, nous avons tenu quatorze entrevues réparties selon les quatre catégories de participants (tableau 3.5). Ceci nous a permis d'avoir suffisamment d'information, vu que nous avons fait au préalable l'analyse de documents et l'observation participante.

Le système de codification que nous avons utilisé se base sur la catégorie du participant interviewé suivie d'un chiffre pour différencier les acteurs de la même catégorie (tableau 3.5). Le code E est mis pour les élus municipaux, le F pour les membres de la Fondation forêt Boucher, le P pour les professionnels en urbanisme et le C pour les citoyens. Ainsi E1 est par exemple le premier élu rencontré et C3, le troisième citoyen interviewé parmi les participants.

Tableau 3.5: Portrait des participants rencontrés

Catégorie	Les élus municipaux (E)	Fondation forêt Boucher (F)	Les professionnels en urbanisme et les commissions (P)	Les citoyens (C)
Effectif	4	3	4	3

Le journal de bord

Le journal de bord est également un outil de collecte et d'analyse des informations très important pour le chercheur. Il permet de noter les informations pertinentes et de réaliser un travail de réflexion au cours de la recherche (Roy, 2009). En effet, la mémoire étant susceptible d'oublier certains détails et dynamiques sur les terrains, seules les notes prises dans le journal de bord sont capables de nous aider à nous souvenir des informations manquantes ou à mieux analyser les données collectées. Cela constitue « [...] une base de données [qui] permettra au chercheur de mieux prendre conscience de son matériel ainsi que des pièces manquantes dans le corpus de résultats » (Roy, 2009, p.220). C'est pourquoi dès le début de notre recherche nous avons privilégié la prise de notes de nos réflexions, des rencontres avec notre directeur de recherche et de tout autre événement qui entre dans le processus de notre recherche. De même, lors de la collecte des données nous avons régulièrement fait recours à notre journal. Après les observations participantes, nous prenions le temps de retranscrire toutes les informations pertinentes selon le guide élaboré à cet effet. Ensuite pendant les analyses des documents, nous avons écrit nos réflexions et les points d'ombre à élucider. Ce journal de bord nous a d'ailleurs permis d'élaborer notre guide d'entretien avec plus de rigueur. Inévitablement, nous l'avons utilisé pour préparer les différentes entrevues et pour la prise des notes durant l'interview. Enfin, le journal de bord nous a été d'une grande utilité tout au long de l'analyse et de l'interprétation des données de ce travail.

Le recours à plusieurs méthodes de collecte et de traitement s'explique par le fait qu'il faut aborder le sujet d'une manière compréhensive. En effet, Fijalkow (2002) propose des outils variés pour les enquêtes urbaines afin d'éviter le piège du recours aux seuls entretiens. Car « la situation d'entretien est en effet une situation sociale, dans laquelle l'enquêté cherche à se valoriser aux yeux de l'enquêteur ... » (p.101). Voilà pourquoi le recours aux documents et aux observations directes a été nécessaire pour l'analyse spontanée du discours. Ces sources d'information diversifiées ont été complémentaires et ont ainsi compensé le biais inhérent à chacune d'elles. La triangulation de ces techniques de collecte nous a permis alors d'analyser le sujet en profondeur (Paillé et Muccielli, 2003).

3.5 Modèle d'analyse

L'élaboration du modèle d'analyse est un exercice qui permet de mieux structurer l'analyse des informations disponibles. C'est un exercice d'organisation délicat entre la définition de la problématique et le travail d'analyse proprement dit afin de donner du sens aux données et de ressortir les liens qui existent entre eux. Nous nous sommes servis des trois étapes proposées par Quivy et Van Campenhout (2006), à savoir : la préparation et la description des données, l'analyse des relations entre les variables et enfin, la comparaison des résultats observés avec les résultats attendus et l'interprétation des écarts. Il s'agissait en premier lieu d'un travail d'uniformisation des données que nous avons collectées par différents outils avec une même grille. Car nous avons les données issues de l'analyse de documents, celle de l'observation directe et les données des entrevues semi-dirigées. Les détails marqués sur le journal de bord nous ont aussi permis de mieux organiser toutes les données.

Ensuite, nous avons vérifié selon les données recueillies, les relations qui existent entre les dimensions de la ville durable. En effet, la définition de la problématique de cette étude s'articulait autour du développement durable urbain axé sur la question de l'environnement qui connaît un regain d'intérêt. De même, que ce soit la gouvernance

environnementale ou spécifiquement la création des espaces verts, nous avons constaté un intérêt de plus en plus élevé des citoyens. Le tableau 1.1 illustre bien cet intérêt au cours de l'histoire. Par ailleurs, la ville durable avec les pratiques semblables de collectivité durable, le new urbanism et d'autres s'ancrent de plus en plus sur la participation citoyenne. Tous ces concepts sont alors liés et se basent sur la participation de tous les acteurs. C'est ainsi que notre cadre théorique abordant les trois référentiels de mode de raisonnement dans la ville durable (réglementaire-bureaucratique, l'écosystémique et la gestion intégrée) s'attache à l'implication du citoyen dans la prise de décision. Le tableau 2.1 met en lumière les caractéristiques de ses différents référentiels et les indicateurs sur le processus décisionnel, l'instrument d'action publique, le rôle de la science, l'échelle spatio-temporelle et la participation publique. Cette grille élaborée par Gauthier et Lepage (2005) permet de comprendre que les deux premiers référentiels ont des dimensions holistiques et systémiques et que seule la gestion intégrée adopte une démarche interactive en impliquant suffisamment le citoyen et tous les acteurs.

En complément alors à cette grille, nous avons élaboré le tableau 2.2 axée sur la gestion intégrée avec des indicateurs sur l'existence d'un cadre de concertation, le partage de pouvoirs et la prise en compte de la diversité des parties prenantes. Cette grille a été conçue dans le but d'harmoniser les analyses issues de données. Elle vise à pouvoir répondre à notre question de recherche qui se demande : dans quelle mesure la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher s'attache aux objectifs de la gestion intégrée des ressources ? Le choix des indicateurs retenus s'appuie sur les travaux de Born et Sonzogni (1995), de Gauthier et Lepage (2005) et de Bertrand et Martel (2002) sur la gestion intégrée de l'environnement. Cet effort de conceptualisation nous a permis d'étendre notre réflexion sur les aspects conflictuels et autoritaires qui peuvent exister entre les acteurs. Car même si la gestion intégrée promeut la collaboration, il n'est cependant pas évident d'exclure ce caractère conflictuel des relations entre les différents acteurs. Bien au contraire, ceci nous a

permis d'apprécier l'effort de coordination entre les acteurs. Ainsi, les tableaux 2.1 et 2.2 nous ont servi de modèle pour analyser les informations recueillies selon une logique compréhensive. Enfin, les données obtenues de l'analyse nous ont permis de comparer et d'interpréter les résultats de la gouvernance de la forêt Boucher.

3.6 Critère de scientificité et considération éthique de la recherche

Les critères de scientificité et d'éthique d'une recherche rencontrent plusieurs approches et ceci témoigne des difficultés que traversent les chercheurs à se mettre d'accord sur les normes qui permettent de juger une recherche. Plus encore :

La recherche qualitative par la nature même des sources de ses données (des sujets humains), par le rapport même que le chercheur doit établir avec ces sources et le postulat de recevabilité et de valeur qu'il accorde à ce que disent et font les sujets, est une recherche traversée par des questionnements éthiques qui vont bien au-delà du simple traitement adéquat des personnes (Martineau, 2007, p.76).

Pour notre part, nous avons veillé à la validité, à la fiabilité et à la saturation des données recueillies afin d'assurer une certaine scientificité de notre recherche. De même, notre analyse s'est basée sur la rigueur, la neutralité, l'équilibre et la transparence (Gauthier, 2009).

Concernant l'éthique de cette recherche, selon l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC2) et de la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO, la recherche a suivi trois principes directeurs. Il s'agit du respect de l'autonomie de la personne à interviewer, ensuite de se préoccuper du bien-être du participant en utilisant judicieusement les informations recueillies et enfin une justice de répartition des avantages. C'est ainsi que nous avons soumis une demande d'éthique auprès du comité d'éthique de la recherche de l'UQO (CÉR).

Après l'obtention du certificat d'éthique le 13 décembre 2015, nous avons envoyé par courriel aux participants des lettres d'invitation à participer à la recherche. Sur ce courriel nous leur avons expliqué le contexte de la recherche et nous avons joint le formulaire de consentement qui présente les objectifs et la déontologie de la

recherche. Une fois que le participant exprime son intérêt et sa disponibilité pour l'entrevue, nous convenons d'une date et du lieu selon son choix. Lors de la rencontre et de la signature du consentement, nous sommes revenus sur les objectifs, la nature, les enjeux de l'étude et la liberté de participer afin de nous assurer que le participant a une compréhension suffisante du contexte de la recherche et de son libre choix. Aussi nous leur avons expliqué qu'ils ont le droit de se retirer de l'étude, à tout moment sans avoir à donner les raisons et leurs données seront systématiquement détruites. Ainsi le formulaire a été signé en double exemplaire, le participant et nous avons eu chacun une copie à conserver. Les entrevues ont duré entre cinquante (50) et quatre-vingt-dix (90) minutes. Suite à l'accord des participants, la plupart des entrevues ont été enregistrées, ce qui nous a permis de traiter la plupart des données en direct sans oublier des détails. À la fin de l'entrevue, nous avons validé, complété ou corrigé la fiche d'entrevue ou certains détails afin de rester fidèles aux avis des participants.

Enfin, de retour à la maison nous avons retranscrit mot à mot les entrevues enregistrées. Le verbatim et les prises de notes nous ont permis de faire le rapport de terrain au fur et à mesure du processus afin de ne pas oublier certains détails. Les informations recueillies ont été ensuite codées afin de rendre anonymes les participants.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats issus des informations recueillies à travers l'étude documentaire, les observations directes et les entrevues. En un premier lieu, nous avons l'intention de situer le contexte de la recherche dans son milieu d'étude, car une meilleure connaissance et une bonne présentation du milieu d'étude sont des critères sine qua non pour poser les bases de la recherche. Ainsi ce chapitre présente de façon générale la ville de Gatineau et débouche spécifiquement sur le portrait de la forêt Boucher. En deuxième lieu, nous porterons un regard sur ces divers acteurs et leur apport dans la gouvernance de la forêt Boucher. En dernier ressort, nous présenterons quelques mécanismes d'implication de ces acteurs.

4.1 Présentation du milieu d'étude

La connaissance du milieu d'étude permet d'envisager les atouts et les contraintes de la population locale (Fijalkow, 2013). Ceci permet particulièrement, lors de cette analyse, de faire le lien entre l'étude du site, les politiques publiques et la dynamique des acteurs afin d'en comprendre plus tard le modèle de gouvernance.

4.1.1 La ville de Gatineau

La ville de Gatineau est la quatrième plus grande ville québécoise située à l'ouest de la province. Elle a connu une évolution administrative ces quarante dernières années et l'actuelle ville de Gatineau est depuis l'an 2002 le regroupement de cinq municipalités. Il s'agit de : Aylmer, Buckingham, Hull, Gatineau et Masson Angers (Ville de Gatineau, 2011 f). Le climat qui y règne et les caractéristiques du sol, de même que l'abondance de la végétation et de l'eau, présentent des atouts au maintien

et à la création d'espaces verts dans la ville. D'ailleurs plus de 40% de la superficie de la ville est occupé par des milieux humides, des cours d'eau et des forêts (Ville de Gatineau, 2011f). En conséquence, il se pose un grand défi, celui de : « la concurrence entre le développement des espaces à des fins résidentielles, industrielles ou commerciales et leurs rôles en matière de biodiversité et de qualité de l'environnement » (Ville de Gatineau, 2011 f, p.24). À cet effet, la ville de Gatineau s'est dotée de nombreuses stratégies de planification entre autres le programme particulier d'urbanisme (PPU), la politique environnementale qui visent la protection et la sauvegarde de l'environnement (Ville de Gatineau, 2014b). En plus, la ville de Gatineau donne une place de choix à la participation du citoyen, bien qu'il y ait des choses à améliorer pour un meilleur envol (Ville de Gatineau, 2014). Elle s'est dotée de dispositifs et de documents, notamment le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales* adoptées en 2005 qui a pour objectif de faciliter la collaboration des citoyens au développement de la ville (Ville de Gatineau 2005).

La proximité de la ville de Gatineau avec celle d'Ottawa séparée juste par la rivière des l'Outaouais favorise la mise en œuvre de plusieurs programmes. En effet, l'article XVI de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867 choisit Ottawa comme la capitale de la nouvelle union fédérale. Dès lors la Commission d'embellissement d'Ottawa qui a connu une évolution, s'étendra du côté québécois pour couvrir la ville de Gatineau dans l'actuelle Commission de la Capitale Nationale (CCN) (Sanguin, 1980). Ainsi, l'appartenance de Gatineau à la région de la capitale implique un autre acteur fédéral dans la gestion des parcs et espaces verts. Le parc de la Gatineau, du Lac-Leamy, Jacques-Cartier et bien d'autres incombe à la responsabilité de la CCN. Ce qui représente un atout dans l'abondance et la diversification des espaces verts dans la ville. C'est ainsi dans ce contexte géographique, politique et social que le projet de protection de la forêt Boucher verra le jour.

4.1.2 Portait de la forêt Boucher

La forêt Boucher est une forêt urbaine située dans le secteur d'Aylmer à l'ouest de la ville de Gatineau (voir figure 3.1). Elle tient ce nom en mémoire du premier colon Antoine Boucher qui fut le premier à s'installer dans cette zone en 1846 avec sa femme Bridget Dolan (Ville de Gatineau, 2016a). Situé à 3.5 km du parc de la Gatineau, la forêt Boucher couvre une superficie de 275 ha (700 acres).

La forêt Boucher est sous l'influence du climat tempéré (Ville de Gatineau, 2011 c). La formation géologique du site repose sur quatre différents dépôts à savoir : des roches, des dépôts organiques récents, des dépôts glaciaires antérieurs à la mer de Champlain et des dépôts de la mer de Champlain. La topographie du sol est généralement plane et est environ à 115m au-dessus du niveau de la mer (Fondex-Shermont, 2007). La forêt Boucher est drainée par trois (3) cours d'eau permanents et quatre (4) cours d'eau intermittents reliant des zones humides (Smi Aménatech Inc., 2010).

L'élément le plus sensible dans un milieu, c'est la végétation. On distingue quatre types de formations végétales dans la forêt Boucher : les forêts urbaines, les bandes riveraines boisées, les friches herbacées et les milieux humides. Ces formations végétales font apparaître seize (16) peuplements forestiers bien distincts (Fondex-Shermont, 2007 et Smi Aménatech Inc., 2010). La densité du couvert végétal et l'âge de ces peuplements en témoignent le développement de la forêt (Fondex-Shermont, 2007). La forêt jouit d'une riche biodiversité malgré la destruction progressive de son territoire et les activités perturbantes auxquelles elle a été assujettie. On y retrouve plus de 400 espèces végétales et animales. Cette forêt demeure le dernier refuge des espèces délocalisées par l'urbanisation. Les espèces végétales rencontrées sont entre autres : l'érable à sucre, le pin, la cédrière, le frêne noir. Quant aux espèces animales, il s'agit de : l'ours noir, le cerf de Virginie, le petit polatouche pékan. Par ailleurs, il y a des espèces rares ou vulnérables comme le ginseng à cinq folioles (Fondex-

Shermont, 2007 et Smi Aménatech Inc., 2010). Ce site demeure aussi un lieu touristique et éducatif (Charland, 2010) indéniable pour le milieu. De même, la découverte des affleurements rocheux et des fossiles de céphalopodes, une pieuvre préhistorique mettent en évidence les traces des écoulements glaciaires ayant traversé la région (Duquette, 2009). Ce qui interpelle les géologues et géomorphologues pour les activités pédagogiques. Le potentiel écologique révèle également que la forêt Boucher a une valeur très élevée. Selon une étude menée par la firme Smi Aménatech Inc, l'évaluation de l'intérêt écologique faite sur la base d'une analyse multicritère à deux échelles estime la valeur plausible des biens et services écologiques de la forêt Boucher à six millions (6000000) \$ par année (Smi Aménatech Inc., 2010 ; Mercier, 2010).

4.1.3 Dynamique de la forêt Boucher

La forêt Boucher étant une forêt urbaine non protégée, la perte de la végétation face aux multiples pressions s'est graduellement accentuée et cet espace vert qui, jusqu'alors, était sujet à la destruction, a vu sa superficie passer de plus de 3500 acres en 1945 à 700 acres actuellement, soit 80% de sa superficie détruite (Charland, 2010). Cette destruction est due principalement aux activités d'urbanisation d'Aylmer qui était entre-temps un village. Cependant, malgré la destruction massive, la forêt pouvait s'étendre à plus de 700 acres définies par la Ville de Gatineau. En effet, du point de vue faunistique et floristique, le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) évalue approximativement à 680 ha⁵ la superficie restante de la forêt Boucher, selon eux (COO, 2015). Celle-ci va au-delà du chemin Pink jusqu'au musée Canadien de la nature. Elle couvre ainsi les espaces verts entre la carrière Lafarge et la carrière Dufferin au nord de la limite administrative de la ville de Gatineau. De même, le COO étend la forêt Boucher au sud au-delà du boulevard des allumettières jusqu'au chemin McConnell (voir figure 4.1). Selon les membres du COO, l'évaluation de la

⁵ Donc environ 1680.32 acres.

4.1.4 L'acquisition des parcelles

L'acquisition des parcelles de la forêt Boucher par la Ville s'est faite graduellement. En 2005, la Ville de Gatineau possédait 40% des parcelles de la forêt. Aujourd'hui, elle est propriétaire de 51%⁶ des terres. Le MTQ et le MDDELCC détiennent respectivement 5% et 2% de la superficie totale. Il reste encore une grande portion à hauteur de 40% qui sont dans la main des propriétaires privés pour la plupart des promoteurs immobiliers. Enfin, les 2% restant sont des propriétés privées déjà habitées (figure 4.2).

La Ville compte poursuivre sa procédure d'acquisition des parcelles afin de créer le parc de la forêt Boucher qui devra couvrir les 75% de la superficie totale, prévu entre la cinquième et la dixième année de la mise en œuvre du SAD (Ville de Gatineau, 2015a).

La figure 4.3 présente une carte localisant les parcelles des différents propriétaires. On constate que le côté ouest de la forêt vers le chemin Wilfrid-Lavigne semble être presque acquis. Il reste quelque deux lopins de parcelles à acquérir par la Ville pour consolider tout ce côté jusqu'au corridor Deschenes. De même, la propriété du MDDELCC est déjà vouée aux fins de préservation. Le plus grand défi d'acquisition des parcelles par la Ville se situe sur les 40% des parcelles qui reviennent aux propriétaires privés.

⁶ Nous retrouvons dans plusieurs documents et revues de presse que la ville de Gatineau possède déjà 60% des parcelles, mais lors de cette étude nous nous sommes basés sur les informations que le service des biens immobiliers de la ville de Gatineau à la date du 25/01/2016 nous a fournies. Propriétés privées habitées : ~ 46 668 m² ; MDDELCC : ~52 266 m² ; MTQ : ~ 143 075 m² ; Propriétés privées : ~ 1 099 340 m² ; Ville de Gatineau : ~ 1 417 155 m²

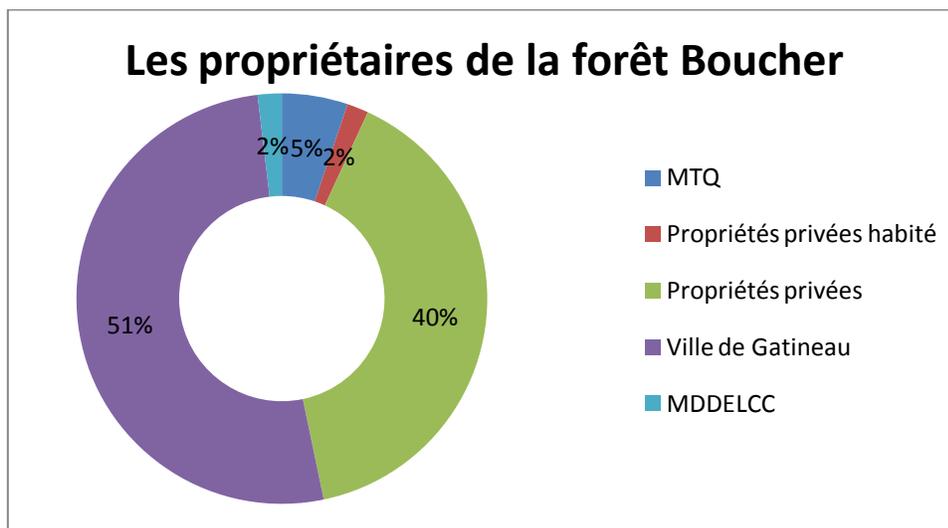


Figure 4.2 : Pourcentage des propriétés de la forêt Boucher

Source : Service des biens immobiliers de la Ville de Gatineau, 2016

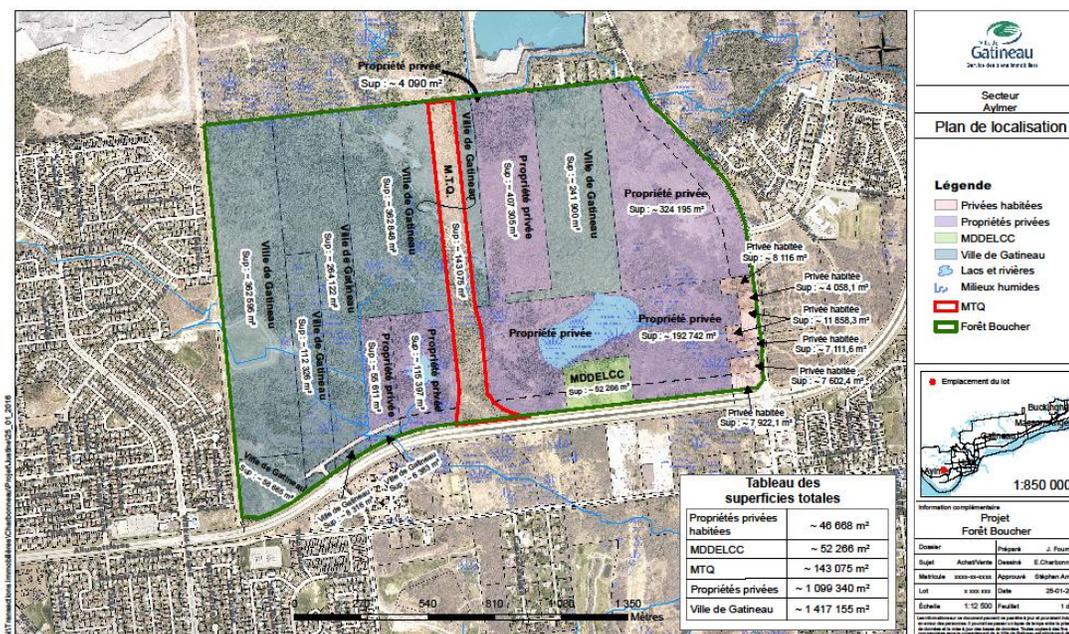


Figure 4.3 : Limite des propriétés de la forêt Boucher

Source : Service des biens immobiliers de la Ville de Gatineau, 2016

4.15 Les trois options de plan de gestion et leurs retombées économiques

Plusieurs perspectives de gestion pour la forêt Boucher pourraient être envisagées. Pour ce faire, la Ville de Gatineau a commandité une étude en 2008 pour l'élaboration des différentes options de plan de gestion de la forêt Boucher. Cette étude a été réalisée par la firme Fondex-Shermont. Il ressort de l'étude, trois options pour sauver la forêt Boucher.

- 1) La première option consiste à conserver les 100% de la forêt. Pour ce faire, il faudra un coût de 10,85 M\$ pour l'acquisition de terrains et l'aménagement de la forêt. En effet, selon cette option, la protection intégrale pourrait permettre de maintenir la production écosystémique de la forêt (Ville de Gatineau, 2008a). Elle vise alors à conserver l'intégralité des terrains et de l'écosystème.
- 2) La deuxième option permet de préserver 70 % de la forêt et le reste pour un développement de l'habitation. Un coût de 6,65 M\$ serait à prévoir pour l'acquisition de terrain et l'aménagement.
- 3) Une troisième option se veut être un compromis entre les deux premières options. Elle consiste à protéger la forêt à 85 % et le reste pour le développement de l'activité résidentielle avec un coût de 8,65 M\$.

Dès lors, la Ville de Gatineau organisa une consultation publique en juin 2008 qui avait pour objectif d'informer les citoyens, les organismes et les partenaires, sur les trois options possibles d'aménagement de la forêt ainsi qu'à recueillir leurs attentes et à répondre à leurs interrogations. Les résultats de cette consultation publique montraient que, l'option 1 (100%) a été privilégiée par 83,10% des répondants, l'option 2 (70%) par 0,68% et l'option 3 (85%) par 16,22% des répondants. Il s'agissait également lors de la consultation de ressortir les forces et les aspects à améliorer pour chaque option d'aménagement (Ville de Gatineau, 2008a).

Les retombées économiques de la forêt Boucher varieraient en fonction du plan de gestion mis en place. De même, plus on cherche à acquérir de terrains, plus le coût

d'acquisition et de mise en valeur est élevé. Ainsi, les options 2 et 3 qui veulent respectivement protéger 70% et 85% de la superficie totale, en plus d'être moins chers, pourraient apporter 3,8 à 5,3 millions comme rentabilité fiscale annuelle à la Ville de Gatineau (Duquette, 2008). Mais également, une étude (Ecotec Consultants, 2010) commanditée par la Ville de Gatineau sur l'option 1, qui consiste à conserver l'intégralité de sa superficie, fait ressortir les retombées économiques de la mise en œuvre de ce plan de gestion en plus des services environnementaux. Il en ressort que les investissements sur un tel plan de gestion sont raisonnables étant donné les estimations probables sur les retombées. Au bout de « 25 ans suivant la mise en service des installations de la forêt Boucher, la ville de Gatineau devrait collecter des revenus supplémentaires estimés à 5.6 M\$, soit une moyenne annuelle de 224,000\$ » (Ecotec Consultants, 2010, p.28). De plus, avec la création du parc dans la forêt Boucher, cela augmenterait de 20% la valeur des propriétés et par conséquent élèverait le coût des impôts fonciers pour la Ville.

4.1.6 Les règlements d'urbanisme

Le zonage différé de la forêt Boucher en 2005 a permis de freiner le développement de l'urbanisation dans cette zone et de mieux penser l'usage ultérieur. Nous avons constaté aussi plusieurs couches urbanistiques qui se chevauchent sur le territoire de la forêt Boucher.

Tout d'abord selon le règlement numéro 505-2005 à la section : protection des boisés du plan d'urbanisme de la ville de Gatineau, la plupart des terrains de la forêt Boucher appartiennent à la partie des boisées de protections/d'intégrations et autres boisées. Ensuite, la forêt Boucher regroupe des zones humides drainées par trois cours d'eau permanents et quatre cours d'eau intermittents. Ce qui fait de cette forêt une zone humide, car selon le SAD, « Les milieux humides comprennent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation » (Ville de Gatineau,

2015a, p.6.99). De même, concernant l'affectation du sol, le zonage avait défini la partie est du site depuis 2005 en « secteur différé » avec un faible développement des activités industrielles, commerciales et récréatives. La partie ouest quant à elle était destinée aux développements résidentiels à faible densité (Fondex-Shermont, 2007). Actuellement avec la mise en œuvre du SAD, une grande partie de la forêt à une affectation récréative et le reste est affecté aux développements résidentiels également à faible densité (Ville de Gatineau, 2015a).

Une autre couche urbanistique vient s'ajouter au site de la forêt Boucher par l'identification de deux écoterritoires dans son SAD à savoir l'écoterritoire du lac Beauchamp à l'est et l'écoterritoire de la forêt Boucher à l'ouest. En effet, un écoterritoire est une zone comportant une aire naturelle et dont la protection a été jugée prioritaire. Ce sont des espaces ayant un noyau de biodiversité d'espèces rares et propices à la création de nouvelles aires protégées (Ville de Montréal, 2010). Cela permet de prendre en compte l'intégralité de l'environnement pour un aménagement durable (Maristella, 2011). Cette orientation s'inscrit dans une démarche basée sur trois aspects que sont « le registre environnemental axé sur l'intégrité écologique, le registre culturel axé sur les patrimoines local, régional et national et le registre physico-spatial axé sur les caractéristiques géographiques des lieux » (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002, p.351). Particulièrement, pour la Ville de Gatineau, ces écoterritoires permettent d'intégrer les milieux naturels à la trame urbaine au sein de la ville. Selon le SAD, « les éco-territoires ont pour fonction la consolidation de massif naturel à des fins de préservation de la biodiversité » (Ville de Gatineau, 2015a, p.229). Ces écoterritoires sont reliés de part et d'autre par des corridors verts. L'écoterritoire de la forêt Boucher va au-delà de la limite administrative de la forêt jusqu'au Chemin Cook pour se relier au parc de la Gatineau par des corridors verts (Ville de Gatineau, 2015a). Ces dispositions urbanistiques réjouissent un membre de la Fondation forêt Boucher qui conclut que «le développement de plusieurs projets au

sein de la forêt Boucher doit être soumis à une étude d'impact plus rigoureuse» (F3), même si cela ne consiste pas automatiquement en une conservation.

La forêt Boucher bénéficie de plusieurs atouts par rapport à la particularité du site, mais aussi selon les politiques environnementales et participatives de la ville de Gatineau. Surtout avec les menaces du changement climatique, une attention particulière est désormais axée sur les politiques urbanistes. Cet effort n'est plus laissé aux soins des gouvernements centraux, mais chaque ville et acteur cherche de plus en plus à s'identifier à une ville verte. Et c'est dans cette démarche que le projet de la forêt Boucher interpelle selon un professionnel, plusieurs acteurs afin d'avoir en milieu urbain « ...un organisme vivant et unique, différent d'un parc qui peut être artificiel » (P3).

4.2 Les parties prenantes impliquées dans la gouvernance de la forêt Boucher

La gestion de la forêt Boucher tout comme celle de plusieurs autres espaces verts implique la synergie de plusieurs acteurs à divers niveaux de décisions. La forêt Boucher est la seule forêt urbaine de la ville de Gatineau dont la préservation tient à cœur aussi bien aux élus locaux qu'aux citoyens. Malheureusement, la totalité des terrains n'appartient pas à la municipalité qui, à un certain moment, est obligée de faire des choix rationnels. Il s'agit dans cette section de notre étude d'élucider les attributions des acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gouvernance de la forêt Boucher. La liste des acteurs peut ne pas être exhaustive, car la protection de l'environnement interpelle plus d'un. De plus, selon un membre de la Fondation forêt Boucher « les acteurs impliqués dans la gouvernance de la forêt Boucher dépendent de certains facteurs tels que le temps, l'objectif du sujet, le territoire considéré... » (F3). Plusieurs paramètres entrent alors en ligne de compte. En considérant tous ces paramètres, notre étude présente les principaux acteurs que la plupart des participants de cette étude ont évoqués.

4.2.1 La Ville de Gatineau

Le conseil et les organisations municipaux

Le conseil municipal de Gatineau⁷ est une instance électorale où sont représentés les conseillers de chaque district électoral. Ce sont les représentants des citoyens, des administrateurs et des législateurs. Le conseil se réunit régulièrement afin de statuer sur les différents sujets de la ville. Dans le cadre de la gestion de la forêt Boucher selon un professionnel de la Ville, « le conseil demeure le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de son aménagement » (P1).

Nous rencontrons également au sein de la Ville, les comités consultatifs et les commissions municipales. Ce sont des instances créées par la Ville pour analyser en profondeur des dossiers précis. C'est également le lieu de consultation et de concertation pour favoriser les échanges entre les citoyens, les partenaires, les élus et les fonctionnaires (Ville de Gatineau, 2015b). Ainsi, certaines instances sont interpellées pour les questions de la forêt Boucher, il s'agit entre autres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable (CCEDD) (Ville de Gatineau, 2014b). De même, pour certains sujets, le conseil se réfère au cabinet de consultation pour une étude plus approfondie (Ville de Gatineau, 2015b).

Les services municipaux

En ce qui concerne les questions techniques, il y a aussi les fonctionnaires municipaux. Bien qu'étant de l'exécutif, ces professionnels sont également des références pour l'analyse scientifique des différentes étapes. De plus, pour plusieurs démarches en particulier celle de la forêt Boucher, le conseil municipal mandate son administration pour les discussions avec les propriétaires. À la fin, le conseil entérine le fruit de la négociation et prend une décision. Ainsi, certains services municipaux

⁷ Composé de dix-neuf (19) élus

notamment le service de l'urbanisme pour les questions d'assistance et de l'orientation en planification, le service des biens immobiliers, pour l'acquisition des terrains au sein de la forêt Boucher sont directement impliqués. En dehors de ces services municipaux présentement à l'œuvre, d'autres services pourraient occuper des rôles d'exécution importants dans le processus de création du parc de la forêt Boucher. Il s'agit entre autres du service des travaux publics, le service des loisirs, des sports et du développement des communautés...

4.2.2 Les gouvernements et services paragouvernementaux

À travers les différentes lois fédérales et provinciales, les gouvernements exercent un certain contrôle des parcelles sur leurs territoires. De même, le gouvernement du Québec est propriétaire de quelques parcelles à travers le Ministère du Transport du Québec (MTQ) et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Autrefois appelé MTQ, l'actuel Ministère du Transport, Mobilité Durable et Électrification des Transports (MTMDET) est propriétaire de certains lots de parcelles au sein de la forêt Boucher. Dans l'éventualité de servir aux fins de protection, le MTMDET a transféré au total trois petits lots de parcelles de superficies égales à 911.3 m², 52273.0 m² et 1415.1 m² au MDDELCC. Ces parcelles représentent 2% de la superficie totale de la forêt. En effet, selon un professionnel de l'urbanisme, « le MTMDET transfère habituellement ces terrains lorsqu'ils ont été jugés excédentaires ou qu'il n'y a pas une possibilité de se transformer en vocation de transport » (P3). Par ce transfert, le MDDELCC devient aussi propriétaire au sein de la forêt Boucher, mais il pourrait plus tard céder ses propriétés à la Fondation forêt Boucher ou à la Ville de Gatineau dans le but de protéger cet espace.

Toutefois, le MTQ demeure le propriétaire du corridor Deschenes qui a une vocation de transport. En effet, un des événements qui ont marqué la région a été le plan Greber de 1950. Celui-ci avait identifié plusieurs axes et voies de transport,

notamment le transport véhiculaire. Découlant de ce plan, une entente Québec-CCN avait été adoptée en 1992 entre le gouvernement du Québec et celui du Canada pour l'amélioration du réseau routier (MTQ, 1996). À cet effet, plusieurs axes routiers ont été identifiés dont celui qui traverse la rivière des Outaouais, passe par la forêt Boucher pour monter au parc de la Gatineau. Ce corridor situé dans le domaine Deschenes divise la partie ouest de la ville de Gatineau du nord au sud et devrait servir comme contournement de Hull par l'autoroute 550. Selon cette entente, la réalisation des projets devrait se faire lorsque le besoin le justifiera. C'est donc une prévision à long terme pour servir à des fins de transport. Celles-ci pourraient être les différents moyens de déplacement de la population : transport véhiculaire, le transport en commun, ou les pistes cyclables (MTQ, 1996).

Des services paragouvernementaux sont aussi interpellés. En effet, il y a au sein de la forêt Boucher une emprise électrique qui fait appel à la contribution d'Hydro-Québec parmi les acteurs. Dans le souci de sécuriser des personnes, Hydro-Québec a une politique du contrôle de la végétation se trouvant autour de ces emprises. Car contrairement à la ligne éolienne située à l'intérieur des maisons, les lignes éoliennes soutenues par les pylônes ne sont pas protégées (Hydro-Québec, 2013). Ainsi la végétation autour de ces emprises devra tenir compte de la tension, de la hauteur des fils entre deux pylônes et du balancement des fils. C'est à cette condition que la collaboration avec les experts d'Hydro-Québec pourra permettre d'évaluer les types de végétation et les activités à mener sans danger autour de l'emprise.

De même, la CCN dans sa mission d'embellir la région du capital gère un certain nombre d'infrastructures et de patrimoines fédéraux notamment les espaces verts. Parmi les 13 corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau, figure le corridor d'Aylmer qui passe par la forêt Boucher. Ces corridors sont identifiés de par leur diversité afin de permettre une connectivité des espèces animales et végétales de la rivière de l'Outaouais jusqu'au parc de la Gatineau. Le corridor d'Aylmer est particulièrement favorable aux plantes calcicoles telles que le cypripède tête-de-bélier

(*Cypripedium arietinum*) classée comme une espèce vulnérable au niveau provincial (CCN, 2012). C'est dans ces caractéristiques que la CCN prévoit que : « la protection, la conservation et la mise en valeur des corridors étudiés seraient envisageables grâce à des stratégies et des propositions d'interventions selon les caractéristiques de chacune » (CCN, 2012, p. IV). Du coup, afin de maintenir la diversité du parc de la Gatineau, la CCN paraît être une principale partenaire dans la protection de la forêt Boucher.

4.2.3 Le privé : les propriétaires de parcelles restantes

L'apport des propriétaires terriens n'est pas à reléguer au dernier plan ; bien plus, ils ont leurs mots à dire et sont des acteurs majeurs. Même s'ils ne sont pas intéressés ni impliqués de près dans la protection de la forêt, leur collaboration s'avère indispensable. D'une dizaine de propriétaires terriens en 2005, on est passé à ce jour à environ quatre restants (Ville de Gatineau, 2016b). Ce sont pour la plupart, des promoteurs immobiliers dont une seule compagnie détient plus de 20% de la forêt⁸. Ainsi pour acquérir les parcelles, une interaction avec ces acteurs est primordiale. Des rencontres avec eux favorisent maintes négociations et les discussions sont toujours en cours. Un professionnel de la Ville nous confie que « la concertation avec les propriétaires terriens n'est pas facile. Certes, d'autres sont ouverts aux dialogues, mais d'autres par contre menacent la Ville de poursuite et profitent de l'idée de création du parc pour mettre aux enchères leurs terrains » (P2).

4.2.4 La Fondation forêt Boucher (FFB)

La Fondation forêt Boucher est un organisme de bienfaisance, enregistré sous le numéro 843653551 RR0001. Créée en 2007 par un groupe de citoyens bénévoles appuyés par l'élu du district de Deschenes de l'époque, elle a pour objectif de protéger et de valoriser l'habitat naturel et les écosystèmes de la forêt Boucher. La

⁸ Regional group détient encore plus de 20%,
Sources : Ville de Gatineau, (2016b). Atlas Gatineau, consulté le 17/05/2016, en ligne

création de la Fondation avait pour but d'interpeller les citoyens et élus afin de donner du poids et de faire de la protection de cette forêt une réalité. Ainsi la Fondation a permis selon un élu « de mettre l'enjeu de conservation de la forêt Boucher sur la sphère publique » (E4). En effet, l'ambition des fondateurs est de voir la forêt Boucher devenir comme le Central Park à New York⁹, ou comme le Bois de Boulogne à Paris ou encore comme le Mont-Royal à Montréal (Mercier, 2013).

Elle compte une soixantaine de membres. La Fondation forêt Boucher étant une organisation à but non lucratif, tous les membres se réunissent annuellement pour décider des grandes orientations de l'organisme et pour élire les administrateurs qui doivent siéger au conseil d'administration (CA). L'assemblée générale (AG) des membres permet à tout citoyen ou organisme de siéger au conseil d'administration par une élection. Elle permet ainsi une représentation citoyenne. On peut distinguer trois catégories de membres à la Fondation forêt Boucher : les membres actifs, les membres associés et les membres honoraires (FFB, 2014). Les conditions et droits d'adhésions dépendent de la catégorie de membres. Les cotisations varient entre 25 et 5000\$ /an. Tous ces membres sont acquis à la même cause de préservation. Un conseil d'administration est mis en place pour assurer la représentativité des membres et assurer la gestion des objectifs de la Fondation. Les membres élisent les administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle pour une période de 2 ans. Le règlement administratif prévoit entre trois à quinze administrateurs (FFB, 2014). Ce maximum de 15 administrateurs devra représenter les différentes catégories sociales de façon à avoir un maximum de : neuf administrateurs représentant les citoyens de Gatineau ; deux administrateurs représentants des organisations à but non lucratif du milieu environnemental ; deux administrateurs représentant le milieu de l'éducation, des sciences ou de la recherche et enfin deux administrateurs pour le secteur socioéconomique. Cette composition hétérogène permet de prendre en compte les différentes visions et options de protection et de sauvegarde de l'environnement. Les

⁹ La forêt Boucher a d'ailleurs une superficie sensiblement égale à celle du Central Park

dirigeants sont nommés entre les administrateurs et occupent les postes de la présidence, de la vice-présidence, du secrétariat et de la trésorerie. Actuellement, le CA de la Fondation forêt Boucher compte sept (7) administrateurs provenant de ces diverses catégories sociales. Il arrive que suite à des postes vacants, le CA nomme des administrateurs en attendant que l'AG annuelle en valide ou non la candidature. Par ailleurs, dans le but d'avoir tous les citoyens à la cause de la protection, le CA peut solliciter des citoyens à devenir membres de la Fondation¹⁰.

4.2.5 Organismes à but non lucratif (OBNL) et les citoyens

La particularité des acteurs impliqués dans la gestion de la forêt Boucher est la grande implication des organismes à but non lucratif. À travers les observations, les analyses de documents et les entrevues, on rencontre une kyrielle d'organismes environnementaux comme le CREDDO, Équiterre, Enviro-educ-ation, le club des ornithologues, le club des mycologues, le Patrimoine Aylmer, la Fondation TD des amis de l'environnement, Sentinelle Outaouais et d'autres, impliqués de près ou de loin à la cause de la forêt. De même la Fondation forêt Boucher peut compter sur l'expertise de plusieurs organismes dans l'accomplissement de sa mission. Nous avons aussi au sein de la forêt des utilisateurs de cet espace. Il s'agit entre autres du club canin, le secteur de l'éducation pour les activités pratiques avec les élèves. Cependant, nous rencontrons aussi des partenaires d'affaires surtout d'Aylmer qui soutiennent et financent les activités de sensibilisation sur la forêt. Loin d'être exhaustifs, nous allons brièvement énumérer quelqu'un.

Les organismes

Le club canin Aylmer est un OBNL qui fait partir des utilisateurs de la forêt Boucher. Grâce à une pétition lancée par le club, la Ville de Gatineau a décidé de lever son

¹⁰ C'était le cas de Nycole Turmel une ancienne députée d'Hull-Aylmer du Nouveau Parti Démocratique (NPD) cet automne 2015 qui est connu notamment pour son engagement sur le projet de conservation du Parc de la Gatineau

règlement d'interdiction d'accès de chiens dans la forêt Boucher. Ainsi l'accès des chiens sans laisse est désormais permis dans le parc. Actuellement, un protocole d'entente officielle avec la Ville de Gatineau et le club canin permet au club d'assumer la gestion, la surveillance et la propriété du parc Paul-Pelletier et la zone non aménagée du parc Jardins-Lavigne¹¹, implanté au sein de la forêt Boucher. De ce fait, le club canin fait désormais partie des utilisateurs de ce parc dont la collaboration est indispensable.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est un partenaire environnemental important dans la promotion et la protection de l'environnement. Il est l'un des 17 grands organismes environnementaux au Québec faisant partie du regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ, 2016). De par son équipe très variée, le CREDDO rassemble les groupes environnementaux, les groupes communautaires, des municipalités et toute personne ayant à cœur la protection de l'environnement. Parmi les membres actuels du conseil d'administration, se trouve un représentant de la Fondation forêt Boucher (CREDDO, 2016). Le CREDDO s'intéresse particulièrement à la forêt Boucher comme toute autre réserve de ressources naturelles. Mis à part les nombreux appuis aux projets de conservation de cette forêt, le CREDDO a organisé en avril 2016 un forum citoyen sur les forêts urbaines axées sur la forêt Boucher.

Dans le même sillage, le club des ornithologues de l'Outaouais (COO) a participé à la réalisation de plusieurs études en ornithologie dans le but de promouvoir l'observation, l'étude et la protection des oiseaux et leurs habitats (COO, 2015). Leur participation active et leur soutien indéfectible depuis le début du projet de la forêt Boucher ont permis d'avoir une idée claire de la situation des oiseaux dans la forêt Boucher. Il faut rappeler que d'après l'étude d'inventaire des espèces appelées

¹¹ Situé du côté de l'avenue Bois-Franc, Aylmer

bioblitz réalisé au sein de la forêt Boucher, on dénombrait 73 espèces d'oiseaux (FFB, 2011). De même en partenariat avec le COO, des écoles et universités organisent des laboratoires sur terrain en initiation à l'ornithologie dans plusieurs lieux, dont la forêt Boucher. Ces banques de données que détient le COO ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la forêt Boucher.

Par ailleurs, nous avons aussi constaté le soutien des mycologues amateurs de l'Outaouais (MAO) pour la forêt Boucher. Le but visé par le MAO est de promouvoir des champignons qui d'ailleurs sont aussi présents dans la forêt Boucher (MAO, 2015). Le bioblitz en a dénombré 43 variétés. Ainsi la participation du MAO aux diverses activités notamment celle de la tenue de kiosques pendant la fête de la forêt Boucher a permis au citoyen de se rendre compte de la diversité des champignons de la région de l'Outaouais.

Enfin, il y a également l'Enviro Educ-Action (EEA) qui participe et appuie la Fondation forêt Boucher dans les différentes activités. L'objectif de l'EEA est de contribuer au développement de l'écocitoyenneté à travers l'éducation, les services-conseils et la gestion durable des écosystèmes urbains. De ce fait, ses membres accordent un intérêt particulier à la forêt Boucher. En effet, sa diversité écologique et sa position urbaine sont autant d'éléments qui pourraient faciliter les missions de sensibilisation et d'éducation. Leurs contributions aux diverses activités entrant dans la protection de la forêt Boucher sont tout aussi remarquables. La participation à la fête de la forêt Boucher par des jeux d'éveil de conscience sur l'environnement était fort enrichissante pour les citoyens.

Les citoyens

La forêt Boucher accueille chaque jour plusieurs citoyens, visiteurs et amateurs du plein air et du cadre verdoyant. Mis à part l'intérêt grandissant des citoyens face aux affaires environnementales, la forêt Boucher constitue un enjeu social. On peut distinguer trois sortes de citoyens directement ou indirectement touchés par la

protection de la forêt Boucher. D'abord, la population locale d'Aylmer qui ne bénéficie pas d'une forêt à proximité et qui est ravie d'en posséder officiellement bientôt. Ensuite, toute la population de Gatineau qui bénéficierait d'un espace vert de plus et surtout d'une forêt urbaine spéciale dans leur municipalité. Enfin à l'échelle nationale, l'existence et la protection de la forêt Boucher rentreront en ligne de compte du Plan Vert surtout des forêts urbaines que le Canada a amorcées. En sus de la perception environnementale, l'existence de la forêt favorise un intérêt boursier pour les propriétaires riverains qui veulent vendre leurs maisons.

Ainsi tous les citoyens qui ont l'objectif d'avoir un cadre de vie sain et un lieu naturel, sont des acteurs de la gouvernance de cette forêt. D'ailleurs, les membres de la Fondation forêt Boucher sont des citoyens provenant de diverses activités socioprofessionnelles. Mais aussi pour une plus grande représentation des citoyens, la Ville de Gatineau peut procéder à la consultation publique où chaque citoyen est appelé à se prononcer sur la gestion de la forêt.

En somme, l'avis d'un membre de la Fondation forêt Boucher sur le portrait des parties prenantes de la forêt Boucher nous donne une illustration assez claire :

Il y a les acteurs officiels et les acteurs officieux. En termes, d'officialité il y a les propriétaires des différentes parcelles dont notamment la Ville de Gatineau. Et en termes de non-officielle, il y a les utilisateurs de forêt, les protecteurs et ceux qui ont une plus-value liée à l'existence de la forêt Boucher. C'est donc un méli-mélo d'acteurs (F2).

Ce tour d'horizon des différents acteurs impliqués dans la gouvernance de la forêt Boucher nous permet de mettre en évidence la diversité et la complexité que peut constituer la gouvernance de cet espace. Il est alors nécessaire d'explorer les mécanismes de coordination par lesquels ces acteurs arrivent à échanger.

4.3 Les interactions et mécanismes d'implication des différents acteurs

L'implication par différents mécanismes des parties prenantes à la gouvernance de la forêt Boucher est essentielle. Le processus de protection et de gestion étant en cours, il faut noter qu'en dehors du conseil municipal, il n'y a pas d'instance légale de concertation et de prise de décision concernant la forêt Boucher. Toutefois, il existe plusieurs mécanismes qui permettent aux différents acteurs de donner leurs avis. En effet, la question de la forêt Boucher a été au cœur des débats aussi bien des citoyens que des élus. Pour parler des différentes interactions sur la forêt Boucher, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un traditionnel débat pas tout à fait facile à dater avec précision. Comme le présente la section 4.1.3 sur la dynamique de la forêt, plusieurs facteurs ont influencé la forêt Boucher, à telle enseigne que l'actuelle forêt ne fait que les 20% de ce qu'elle était en 1945. Cette situation n'a pas laissé la population indifférente. Plusieurs acteurs se sont mobilisés en l'occurrence ces vingt-cinq dernières années. Il convient de souligner qu'à travers la revue de presse et les différentes entrevues menées, nous avons saisi l'action d'éveil de conscience qu'ont jouée certains activistes et défenseurs de la nature (Duquette, 2006 ; 2010)¹². En dehors d'eux, on peut également lire à travers les revues, la mobilisation des citoyens, des élus, des Aylmerois, des jeunes venus d'ailleurs à s'impliquer dans la lutte pour la protection de la forêt (Duquette, 2005 ; Boursier, 2006 ; Moyneur, 2009 ; La Haye, 2006).

Particulièrement, la période allant de 2005 et 2010 a connu une large diffusion en fonction de la démarche de protection que la Ville a enclenchée et la mise en place de la Fondation de la forêt Boucher. Tel que le précise la temporalité de notre étude, pour parler des mécanismes d'implication des différents acteurs, nous allons nous en tenir aux démarches d'aménagement de la forêt à partir de 2005.

¹² Notamment Ian Hugett, un écologiste du groupe environnementaliste EcoWatch et reconnu pour ses interventions en faveur des espaces verts qui a interpellé à maintes occasions, les élus et les citoyens à la protection de la forêt Boucher

4.3.1 La procédure d'élaboration du SAD

Il appert d'énoncer que l'année 2005 a vu officiellement l'entrée de la forêt au cœur des préoccupations urbanistiques. La forêt Boucher eut un statut particulier la considérant comme « espace économique différé » (Ville de Gatineau, 2008a). Il s'agit d'un zonage différé qui consiste « à placer temporairement un territoire dans une zone du type « réservé » où ne sont autorisées de façon générale que des utilisations plus ou moins rentables comme l'agriculture ou l'ensemble résidentiel de très faible densité » (MAMROT, 2015). Cette étape de zonage différé de la forêt a permis à la Ville de restreindre le développement urbain dans cet espace et de mieux réfléchir sur l'utilisation à bon escient de cet espace. C'est dans cet élan que des études de caractérisation écologique du territoire de la forêt Boucher en 2007 et une autre en 2008 pour proposer un plan de gestion ont été déterminantes. Mais l'adoption d'un plan de gestion n'a pas eu lieu et le processus a été inclus dans l'élaboration du SAD.

L'élaboration du SAD de la Ville de Gatineau a connu cinq étapes majeures (Ville de Gatineau, 2015a ; Gagnon, 2015). La première étape était des cafés urbains dans chaque secteur de la ville pour la définition des enjeux couronnée par un grand forum citoyen. La question de la forêt Boucher a été mise en exergue par les participants. La deuxième étape s'est basée sur l'amendement et le choix de quatre scénarios d'aménagement de la ville de Gatineau. La troisième étape a permis de faire une audience publique sur le premier projet du SAD. À ce niveau, la question de la forêt Boucher est revenue et la Fondation forêt Boucher a eu l'occasion de déposer un mémoire à ce sujet. Le mémoire soumis à la Ville de Gatineau comportait trois points essentiels. D'abord celui de rappeler que le corridor Deschenes fait partie des corridors écologiques les plus importants de la ville de Gatineau identifié par la CCN comme le « corridor Aylmer » formant ainsi une connectivité écologique entre la rivière des Outaouais, la forêt Boucher et le Parc de la Gatineau. Ensuite au deuxième point, la Fondation a voulu que le SAD clarifie l'ambiguïté thématique sur « Parc »

ou « écoterritoire » de la forêt Boucher. Enfin il était question d'attirer l'attention sur la nécessité de protéger l'intégralité de l'écosystème de la forêt Boucher (FFB, 2013). C'est alors que la quatrième étape d'élaboration du SAD apporte des précisions dans son second projet. La version finale actuellement en vigueur du SAD prévoit la création du parc de la forêt Boucher qui devra recouvrir 75% de la superficie de la forêt. Ceci devra se faire à moyen terme, c'est-à-dire entre la cinquième et la dixième année de sa mise en œuvre (Ville de Gatineau, 2015a). Le SAD étant rentré en vigueur 2015, ce qui veut dire que théoriquement rien n'est prévu avant 2020. Quant au corridor Deschenes, le ministère des Transports du Québec en demeure toujours propriétaire des parcelles.

L'élaboration du SAD a permis une consultation des différents acteurs sur l'avenir de la forêt Boucher. Débuté en 2011, le SAD établit les lignes directrices urbanistiques de la ville de Gatineau pour les 40 prochaines années (Ville de Gatineau, 2015a). Il a été adopté par le conseil municipal à la cinquième étape. Il faut préciser que le SAD est maintenant en vigueur depuis le 08 décembre 2015 après l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

4.3.2 Les activités publiques pour la forêt Boucher

Bien avant l'élaboration du SAD, la participation publique a guidé le processus de protection de la forêt Boucher. Afin de s'assurer que la volonté de la population sera prise en compte, la Ville de Gatineau a prévu une consultation pour « donner à tous l'occasion de collaborer activement au processus décisionnel » (Ville de Gatineau, 2008b, p.3). Pour parvenir à cette consultation, la démarche de préparation a été importante. C'est alors que la Ville organise une première rencontre officielle le 8 mai 2008, avec les représentants des organismes de la place (COO, 2015). Le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO), la Fondation forêt Boucher, l'Agence d'urbanisme de l'Outaouais étaient invités à cette séance. Les discussions ont porté sur des sujets urbanistiques, en particulier sur le projet de protection de la forêt Boucher.

À cet effet, en plus des annonces médiatiques pour préparer la journée de consultation, les différents organismes rencontrés ont aussi invité leurs membres à participer à cette séance. Ainsi en juin 2008, la Ville de Gatineau a organisé une « journée porte ouverte » dans le cadre de la forêt Boucher à laquelle tous les citoyens, les organismes et les partenaires du milieu étaient invités. Cette journée, en plus d'impliquer les citoyens au processus dès l'amont du projet comme toute participation publique, avait aussi des objectifs plus particuliers. Celui d'informer sur les trois options possibles du plan de gestion de la forêt¹³, ensuite pour répondre aux questions des citoyens, organismes et acteurs. C'était surtout l'occasion de permettre à chaque participant d'exprimer ses attentes et de se prononcer sur les trois options présentées. Ceci devrait permettre d'améliorer le plan de gestion proposé et la prise en compte des priorités des participants. Les fonctionnaires de la Ville de Gatineau et de la firme Fondex Shermont¹⁴ étaient sur place pour coordonner les activités de la journée. Au bout du processus, 83,10% des répondants ont opté pour l'option 1 (100%) ; 0,68% pour l'option 2 (75%) et 16,22% pour l'option 3 (85%). Cette consultation a connu beaucoup de succès et témoigne de l'intérêt partagé des différents acteurs. L'effectif des participants à cette journée porte ouverte était estimé à près de 170 personnes (FFB, 2010). Ceci a permis aussi de rassembler les citoyens autour d'un idéal et de faire connaître les divers projets de planification au sein de la forêt Boucher.

Parallèlement, la Fondation forêt Boucher en partenariat avec plusieurs organismes environnementaux et même des entreprises organise chaque année des activités publiques au sein de la forêt Boucher. Tous les citoyens, les organismes et partenaires sont invités à ces événements. Il s'agit des corvées de nettoyage, des activités de plantation d'arbres, du cocktail des amis de la forêt Boucher et de la fête de la forêt

¹³ Rappelons que les trois options de gestion de la forêt Boucher étaient la possibilité de protéger 100% des parcelles, ou les 70% ou selon la troisième option, 85% de la superficie de la forêt (voir Section 4.1.4)

¹⁴ La firme Fondex Shermont était chargée par la ville de Gatineau pour élaborer le plan de gestion

Boucher. Ses différentes activités en plus de permettre aux citoyens de s'impliquer dans la protection de la forêt, contribuent à une plus grande visibilité de la forêt. Ainsi les activités d'information, d'implication et d'éducation visent à rassembler les différents acteurs afin de permettre une concertation entre eux. La participation des citoyens à ces divers événements était variable. Si lors des activités de nettoyage et de plantation d'arbres on rencontre une trentaine de participants, la fête de la forêt Boucher par contre connaît une grande participation avec la présence d'environ 500 citoyens en septembre 2015.

De même, une série de forums citoyens est prévue par la Fondation forêt Boucher pour mieux sensibiliser les différents acteurs à l'utilité de la forêt et pour recueillir les attentes de chacun. Le premier fut organisé en partenariat avec le CREDDO qui initie des conférences sur le climat. Ainsi, la cinquième grande conférence sur le climat du CREDDO en date du 6 avril 2016 avait pour titre : *La forêt urbaine : poumon de nos villes - L'exemple de la forêt Boucher à Gatineau*. Cette conférence a permis de mettre en lumière les avantages que présentent les forêts urbaines dans la lutte contre les changements climatiques. À cet effet, c'est le maire de la ville de Gatineau Maxime Pedneaud-Jobin qui a prononcé le mot d'ouverture et réitéré l'intérêt de la Ville pour la protection de la forêt Boucher. Les communicateurs Adrian Corbo, Jérôme Dupras, Adrina Bardekjian, François William Croteau ont chacun souligné la place écologique, sociale et économique des espaces verts en milieu urbain. Ce forum conviviait aussi les participants (estimé à 150 personnes) à une action collective à l'image de la stratégie adoptée par la municipalité Rosemont-La Petite-Patrie. D'autres forums sont en projet afin d'inviter les citoyens à interagir et à se prononcer sur un projet de gestion que prépare la Fondation forêt Boucher.

En somme, la gouvernance de la forêt Boucher implique plusieurs acteurs. Cependant en dehors de la Ville de Gatineau, seule autorité compétente, la participation des autres acteurs se limite aux simples consultations. Au demeurant, les activités de consultation, d'éducation et le processus d'élaboration des documents de planification

sont les moyens ou mécanismes d'implication des différentes parties prenantes à défaut d'un cadre de concertation. Toutefois, la présence de la Fondation forêt Boucher et d'autres organisations environnementales exercent une certaine pression sur la décision de la Ville. Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que la gouvernance de la forêt Boucher est en devenir ou en construction et plusieurs scénarios peuvent être envisageables.

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS SUR LA GOUVERNANCE DE LA FORÊT BOUCHER

Le chapitre IV, a permis de présenter et d'analyser les informations collectées. C'est maintenant le moment propice pour répondre à nos divers questionnements conformément à la problématique et au cadre théorique mobilisé pour cette recherche. Ceci nous amène à répondre à notre question de recherche où nous nous demandons : dans quelle mesure la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher s'attache aux objectifs de la gestion intégrée des ressources ? Dans ce dernier chapitre, nous allons donc interpréter les résultats de notre étude à la lumière du problème que nous avons voulu résoudre. Cet état de fait engendrera à coup sûr des discussions sur la situation constatée dans le cas de la gouvernance de la forêt Boucher. Ainsi, en un premier temps, nous mettrons en lumière les constats par rapport à la gouvernance de la forêt et nous analyserons dans la seconde partie sa position par rapport au référentiel de la gestion intégrée de l'environnement.

5.1 Les principaux constats sur la gouvernance de la forêt Boucher

Pour mieux comprendre la dynamique des acteurs impliqués dans la gouvernance, il est nécessaire d'analyser avec une attention particulière, les constats que nous avons eu à faire lors de cette recherche. La protection de la forêt Boucher et la multiplicité des acteurs engendrent de véritables problèmes de gouvernance.

5.1.1 Absence d'un cadre de concertation légale

Le premier constat qui frappe à l'œil par rapport à la gouvernance de la forêt Boucher est l'absence de cadre de concertation. Le projet de protection de la forêt Boucher implique une pluralité de parties prenantes, mais ces dernières n'ont pas en commun un lieu de dialogue et de concertation pour favoriser la communication. D'un côté, les services municipaux rencontrent les propriétaires privés pour les négociations et l'acquisition des terrains. De l'autre côté, la Fondation forêt Boucher mène des démarches auprès des autorités comme l'exprime l'un de ces membres : « Nous avons eu des rencontres avec les services municipaux de la Ville et même ceux d'Aylmer. Présentement, nous sommes en train de rencontrer individuellement les élus pour réitérer leurs soutiens et faire avancer les choses » (F2). Toutefois, un autre membre de la Fondation nous explique que « pour le moment, nous n'avons pas de contact avec les propriétaires privés » (F1). Du côté des élus, certes, certains ont déjà rencontré les propriétaires privés ou même la Fondation forêt Boucher, mais pour d'autres ces démarches relèvent de la compétence des services municipaux. Ces fonctionnaires mènent les négociations nécessaires et les présentent au conseil municipal qui entérine les démarches.

Chaque acteur pour sa part, mène les démarches possibles. Ainsi certains acteurs ne sont pas informés de la sensibilité du processus et évoquent la lenteur de la Ville de Gatineau. En effet, un citoyen disait, « il y a longtemps que nous demandons à la Ville de protéger la forêt Boucher et jusqu'à présent rien n'avance ! » (C2). Dans le même sens, un membre de la Fondation parfois découragé de la situation pense que « j'ai l'impression qu'on tourne en rond sans rien obtenir » (F1). Selon eux, la mise en place d'un cadre pourrait permettre à tous les acteurs d'être mieux informés et de comprendre les efforts consentis afin de garder la motivation des parties prenantes et de résoudre ces frustrations.

5.1.2 La Fondation de la forêt Boucher diffère de la forêt Boucher

À première entente, quand on parle de la forêt Boucher, on croirait que la Fondation forêt Boucher est son représentant. Plusieurs articles de journaux ont parlé de la mise en place de la Fondation forêt Boucher et des actions de cette dernière au bénéfice de la forêt. Cependant, il n'y a pas encore une entente ou protocole entre la Ville de Gatineau et la Fondation forêt Boucher lui déléguant un pouvoir. La Fondation forêt Boucher est un organisme entièrement indépendant de l'organisation municipale. Elle n'est pas mandatée par la Ville de Gatineau pour la gestion de la forêt Boucher pour le moment. Ceci limite selon les membres, les attributions de cet organisme qui doit avoir l'accord de la Ville avant toute action dans la forêt. « La Ville n'accorde aucun pouvoir à la Fondation, ce qui rend difficiles les négociations. Il faut une reconnaissance officielle pour que la Fondation atteigne sa pleine fonction et soit capable d'aller chercher du financement pour la protection de la forêt » (F1), lance un membre de la Fondation.

Toutefois, la Fondation travaille en étroite collaboration avec la Ville et se sent favorablement écoutée. Sa présence a été d'ailleurs favorable à la mise en place d'un cadre où convergent le politique et le public. Mais aussi selon un élu, « la création de la Fondation a joué un rôle d'éveil puisque le domaine était placé sous différé. Si on ne faisait rien, le prochain SAD pourrait affecter le domaine pour le développement, donc il fallait anticiper la protection » (E4). Ainsi comme nous l'explique un environnementaliste, former :

Un front communautaire organisé et uni est crucial pour que la protection de la forêt soit une réalité et que sa gestion prenne en compte l'environnement. La ville de Gatineau est en pleine effervescence et le développement résidentiel est sans pitié pour les espaces verts qui caractérisaient il y a quelques années à peine cette région (P3).

5.1.3 Une lente appropriation du projet de préservation

La destruction de la végétation autrefois verdoyante interpelle tous les citoyens qui de plus en plus sont dépourvus des grands espaces naturels. Dans ce sens, la forêt Boucher à l'instar des parcs de Beauchamp à l'est représente le noyau vert du secteur

ouest de la ville. De même, depuis la fusion des cinq municipalités en 2002, l'enjeu de conservation est devenu une préoccupation globalisée. Cependant, même si plusieurs paramètres font de cette forêt urbaine une nécessité de protection, il faut noter que peu de citoyens en sont informés ou même impliqués. Nous avons certes constaté un attachement social à la forêt Boucher, mais en faible nombre. Même les citoyens établis dans le secteur de la forêt Boucher sont peu informés du processus. Certes, la Fondation forêt Boucher appuyée par des organismes, milite pour la protection de cet espace, mais l'appropriation de la population n'est pas visible. Les raisons d'une telle sous-représentation seraient dues, d'après nos répondants au fait que le territoire n'est pas encore consolidé et qu'il fallait limiter la fréquentation de cet espace. Selon un professionnel de la Ville de Gatineau, « comme toutes les parcelles n'appartiennent pas à la ville, sa fréquentation est compliquée. De plus, il faut un aménagement sécuritaire avant de permettre l'accès au public » (P2). Même l'implantation des panneaux de signalisation initiée par la Fondation forêt Boucher n'a pas eu d'avis favorable auprès du service municipal comme l'explique un membre de la Fondation : « nous avons obtenu le financement du fond vert, mais eux nous ont dit que cela ne respectait pas les normes... » (F2). À l'instar d'autres espaces verts de la Ville de Gatineau ou de la CCN, celui de la forêt Boucher est encore mal connu. Même certains citoyens rencontrés au sein de la forêt Boucher en septembre 2015 connaissent le parc des Jardins-Lavigne¹⁵, mais ignorent le statut de la forêt Boucher.

5.1.4 Conciliation de la préservation et mise en valeur de la forêt

L'enjeu de la préservation et de la mise en valeur de la forêt Boucher se pose également avec acuité. En effet, la plupart des propriétaires privés sont des promoteurs immobiliers qui ont acquis ces parcelles dans le but d'avoir un retour sur investissement. De ce fait, pour l'heure, la possibilité d'entreprendre des dons

¹⁵ C'est un parc aménagé avec des airs de jeux par la ville à l'entrée ouest de la forêt Boucher par la rue Bois-Franc. Une partie de ce parc est destiné au chien en laisse supervisé par le club canin d'Aylmer.

écologiques et des servitudes de conservation est peu envisageable. De l'autre côté, si la Ville pouvait poursuivre son projet sans coût financier, cela aurait été facile. Mais qu'on le veuille ou non, investir dans les infrastructures non rentables est difficile. En plus dans le SAD, seulement cinq millions de dollars (5000000\$) sont prévus pour la création du parc de la forêt Boucher (Ville de Gatineau, 2015a). Un professionnel en urbanisme nous éclaire en ces termes « Le 5 000 000 \$ identifié correspondait à la valeur au rôle d'évaluation des terrains à acheter » (P1). Certes, le budget identifié dans un schéma d'aménagement est à titre indicatif et que la valeur marchande des propriétés à acquérir pourrait être supérieur. Toutefois dans le cas de la forêt Boucher, l'écart serait important, si la Ville de Gatineau veut acquérir les 75% de sa superficie, parce que la dernière acquisition d'environ 264 122m² avait coûté 4100000\$ (Bélangier, 2014). Suivant la même logique, la valeur des propriétés risque de connaître une hausse suite à cette acquisition à prix onéreux. D'autant plus que les propriétaires de parcelles restants sont au courant de ces transactions et ne voudront pas céder les leurs à prix inférieurs. Cette opération vient encore compliquer les démarches de négociation, comme l'affirmait un élu « c'est se mettre les bâtons dans les roues, moi j'avais personnellement voté contre cette acquisition... mais je suis content que la parcelle nous revienne» (E1).

En dehors du défi financier pour préserver la forêt Boucher, un problème d'aménagement se pose. Il s'agit d'abord du corridor Deschenes appartenant au MTQ à vocation transport. Les participants pensent que faire passer une route au coeur de la forêt ne fera que déséquilibrer l'écosystème. En effet, même si les négociations sont en cours pour sauvegarder ce corridor, les issues n'en sont pas évidentes. Car la définition d'un corridor de transport était une vision de longue date (MTQ, 1996). Le MTQ a déjà transféré toutes les autres parcelles qu'elle avait au sein de la forêt Boucher sauf ce corridor. De même, l'un de nos participants pense que le développement d'un axe routier est aussi une nécessité, car à part le chemin Vanier, qui traverse Aylmer du nord au sud, il n'existe plus d'axe majeur de transport. À ce

niveau, une préférence entre l'environnement et les infrastructures routières se pose. Ce qui est évident, la réalisation des projets de transport est assujettie à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), et pourrait faire l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale du BAPE¹⁶ (Gauthier et Simard, 2007 et 2011). En outre, selon les dispositions de la LQE, les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir plus d'information ou qui sont opposés à un projet peuvent demander une audience publique au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte climatique.

Toujours par rapport à l'aménagement urbain, on constate que le chemin Vanier est une artère principale du secteur. Ainsi, même si toutes les parcelles reviennent à la Ville, l'urbanisation pourrait chercher à prévoir un développement tout autour de l'axe. Cela s'explique d'ailleurs par le zonage en cours qui affecte le bord du chemin Vanier comme du zonage résidentiel.

Ce sont entre autres les différentes contraintes de la mise en valeur de la forêt Boucher qui exercent une pression sur le projet de préservation. Et si certains défis peuvent être résolus, d'autres sont par contre difficilement conciliables.

5.1.5 Débat entre la protection intégrale et la protection optimale

En plus des enjeux majeurs non résolus, force est de constater plusieurs visions dans la protection de la forêt Boucher quoique le SAD précise la vision de la Ville sur la forêt Boucher. En effet, même si tous les participants rencontrés sont unanimes sur la nécessité de protéger au moins les 75% prévus par le SAD, d'autres insistent sur des efforts supplémentaires de protection.

¹⁶ Créé en 1978, le BAPE est né suite à la Loi sur la qualité de l'environnement. Le BAPE fut institutionnalisé et devient un moyen pour le débat public sur les questions d'aménagement et de l'environnement au Québec. Il mène des enquêtes et des audiences publiques. (Gauthier et Simard, 2007 et 2011)

Pour certains si on tient pour acquis que la Ville parviendra à protéger les trois quarts de la superficie de la forêt, cela demeure satisfaisant. Selon ces acteurs, il s'agit d'abord des raisons financières. Nul doute que la procédure d'acquisition qui a commencé n'est pas arrivée à terme à cause du coût élevé des parcelles. Or, la Ville ayant plusieurs autres contraintes, le financement pour l'achat des parcelles de la forêt Boucher devient un budget lourd pour elle. C'est pour cela selon un élu que :

Le SAD prévoit de protéger 75%, car on estime que les 25% qui restent pourraient être développables pour permettre le financement. Une des façons de protéger la plus grande partie de terre et de permettre un développement à très basse densité comme compromis. Ainsi le sacrifice est faible et le gain est plus grand (E3).

La deuxième raison est relative à la richesse écologique des parcelles. Dans ce sens, une étude de caractérisation écologique a certes confirmé la valeur exceptionnelle de la forêt Boucher, mais elle précise aussi les zones riches en biodiversité. On constate alors que la partie sud de la forêt regorge plus de milieux humides et riches comparativement à la zone nord-est constitué d'anciennes fermes et qui connaît déjà une pression due au développement résidentiel et industriel. Selon cette logique il serait plus opportun de maximiser la protection des milieux plus riches en biodiversité. En troisième lieu demeurent les possibilités de négociation pour l'acquisition des parcelles, car un professionnel de la Ville nous informe que « la concertation avec les propriétaires privés n'est pas facile. C'est vrai que certains sont ouverts au dialogue, mais d'autres par contre menacent la Ville de poursuite et profitent de l'idée de création du parc pour mettre aux enchères leurs terrains » (P2). Dans ces circonstances, il serait prétentieux pour la Ville de pouvoir acquérir contre vents et marées toutes les parcelles. Une marge de prudence et de maniabilité était nécessaire.

De l'autre côté par contre, des participants pensent que les motifs pourraient être mieux analysés. Car si on considère l'aspect financier pour l'acquisition des parcelles, d'autres paramètres pourraient intervenir pour équilibrer le calcul. Cela consiste selon

un membre de la Fondation à comparer la valeur financière de l'acquisition des parcelles et la valeur du service écologique sur les 25% de la superficie de la forêt :

Si on pose X=la valeur du développement immobilier et Y=la valeur des services écologiques. En faisant la comparaison surtout en milieu urbain, si X et Y sont proches, il y a alors de quoi financer l'achat de la forêt. Mais oui ! Ce n'est plus une question de militantisme écologique, mais une question d'éthique surtout avec les changements climatiques (F3).

Dans le même sens, d'autres participants pensent qu'une forêt urbaine est un bien patrimonial qu'il convient d'acquérir en totalité au lieu de chercher un autofinancement. Du point de vue de la richesse écologique, certains soutiennent que la forêt Boucher a été déjà beaucoup réduite et que le peu d'espace naturel qui reste mérite d'être protégé. Un citoyen pense que « c'est une forêt riche en diversité et de tels espaces sont rares en ville. Surtout, n'importe quel espace dans un écosystème est nécessaire à protéger pour ne pas briser la chaîne alimentaire naturelle, sinon ça deviendra juste un îlot » (C1). Selon ces acteurs, même s'il y a des espaces à moindre valeur écologique, la préservation à perpétuité permettra sa régénération et un équilibre écologique. Enfin, quand bien même cette vision n'est pas partagée par tous, il faut mentionner qu'un participant justifie le problème financier de l'achat des parcelles par le nombre d'élus. Selon lui, une autre raison en serait le poids politique des élus d'Aylmer, « C'est une dynamique politique, Aylmer n'a que 3 ½ d'élus. Lorsque vient le moment de parler [du] financement de la forêt Boucher, il faut que ces élus arrivent à convaincre les autres. Gatineau a déjà son parc (Lac Beauchamps), des services sociaux... » (F3).

Ses différentes visions de protection font appel d'une part à la conception de la nature qui fait apparaître différents degrés de durabilité dans la protection de l'environnement (Brunel, 2007 ; Gudynas, 2011). D'autre part, ceci témoigne d'une opposition entre la gestion écosystémique qui vise le maintien de l'intégrité écologique et la gestion intégrée qui adopte une démarche de négociation des différentes parties prenantes (Gauthier, 2006). Il est cependant heureux que le SAD trouve un compromis entre la préservation et la mise en valeur de la forêt. Un citoyen

ayant une position mitigée s'exprimait en ces termes : « Déjà les 75% sont une avancée, car la Ville est en conflit juridique avec des propriétaires. Peut-être qu'il faut attendre que les conflits se règlent avant que la Ville annonce les 100% de conservation » (C1).

5.1.6 La diversité des acteurs

Nous avons rencontré durant cette étude, une pluralité d'acteurs ayant des objectifs différents ou complémentaires à la mise en place d'un plan aménagement de la forêt Boucher. D'un côté, la divergence se remarque sur le fait que tous les acteurs n'ont pas les mêmes objectifs. Si par exemple pour les organismes environnementaux, l'objectif est de protéger la forêt Boucher, certains propriétaires de parcelle pour la plupart des promoteurs immobiliers souhaiteraient la mise en valeur de leurs propriétés. Ainsi, le fait d'être en propriété partagée contraint la volonté d'aller plus vite. En effet, même si la Ville décidait de protéger toute la superficie de la forêt, il doit arriver à les acquérir. Certes, les municipalités ont la légitimité de définir les différents zonages sur leur territoire, il y a cependant des obstacles, car même si un zonage restreint l'usage de territoire appartenant à un propriétaire privé, ce dernier reste toujours propriétaire de la parcelle. De fait, la Ville ne peut rien faire sur la parcelle. Actuellement selon un membre de la Fondation, « le zonage récréatif et de surcroît la couche écoterritoire du territoire de la forêt Boucher fait un grand pas, mais cela devra aller au-delà » (F1) par l'acquisition. Et pour y arriver, il faut pouvoir négocier.

De l'autre côté, on constate que la diversité des acteurs engagés dans la forêt Boucher est complémentaire et d'un atout considérable à l'avancement du projet. D'abord partant de leur appartenance politique, familiale et professionnelle, nous avons remarqué des relations entre les acteurs impliqués dans la gouvernance de la forêt Boucher. De même, au sein des membres de la Fondation forêt Boucher, principalement le conseil d'administration, on rencontre plusieurs partis politiques que ce soit les libéraux, les conservateurs, ou plus localement Action Gatineau. Le

constat selon l'analyse structurale des réseaux sociaux est qu'il existe des liens forts et des liens faibles entre eux (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 ; Bourdieu, 1979 ; Ballet et Guillon, 2003). Bien entendu que ces relations sont différentes de l'influence et du pouvoir (Bourdieu, 1979, Lemieux et Ouimet, 2004). Mais ceci favorise une position jugée avantageuse à la prise en compte du problème par des signes de reconnaissance ou des obligations mutuelles (Requier-Desjardins, 2003 ; Ballet et Guillon, 2003). Cela peut se caractériser par la facilité de la Fondation à organiser des événements et conférences en partenariat avec d'autres organismes environnementaux¹⁷. Un membre de la Fondation nous l'expliquait en ces termes : « nous avons toutes les couleurs politiques au sein du CA, ce qui permettra l'adhésion de plusieurs acteurs à notre initiative » (F3). De même, pour maintenir cette relation ou en créer dans certains cas, la Fondation forêt Boucher entreprend des tournées auprès des élus et services municipaux. Ses différents acteurs représentent alors un capital social pour l'intérêt de la coordination. Ainsi même si dans le processus de prise de décision, toutes les parties prenantes n'ont pas un pouvoir, cela peut être favorable de par les relations qu'ils entretiennent avec les décideurs, car « si le capital social est un capital, nous pouvons nous attendre à ce qu'il produise un flux de revenu ou d'utilité » (Requier-Desjardins, 2003, p.19).

Ensuite, depuis la fusion de la ville de Gatineau, trois groupes d'élus municipaux se sont succédé avec des visions généralement axées sur un angle donné. Il est vrai que, la prise de décision ne revient pas seulement aux maires, mais au conseil municipal et dans une certaine mesure aussi à tous les citoyens et acteurs du monde municipal. Cependant, on peut quand même remarquer l'empreinte de ces derniers (Chiasson, Gauthier et Andrew, 2011). L'administration Yves Ducharme de 2001-2005 s'est particulièrement investie à construire la nouvelle ville à travers le lancement de diverses planifications stratégiques et une gouvernance participative pour solliciter le

¹⁷ Dans la série des conférences organisées par le CREDDO, la cinquième était organisée en partenariat avec la Fondation forêt Boucher

plus tôt possible tous les acteurs dans la construction de l'identité gatinoise (Chiasson, Gauthier et Andrew, 2011). Ensuite de 2005 à 2013, Marc Bureau succède à Ducharme au poste du maire et l'une des priorités de cette administration fut la question de l'environnement. Présentement en exercice (depuis 2013), le maire Maxime Pedneaud-Jobin s'est présenté aux élections au moyen d'un parti politique, une première de l'histoire de la ville de Gatineau (Chiasson, Gauthier et Andrew, 2014). Le mouvement Projet Gatineau qui a précédé le parti politique Action Gatineau se veut un cadre de réflexion et de prise de parole des citoyens. Il y a alors une succession des visions participatives bonifiées par une vision environnementale qui cherche actuellement à s'enraciner dans la démocratie locale. Cette complémentarité de visions des élus à la tête du conseil municipal soutenu par des conseils municipaux animés de bonnes intentions pour faire avancer la gouvernance de la ville sont des atouts pour la protection et la gouvernance de la forêt Boucher.

5.1.7 L'existence de conflits

Dans le processus d'élaboration des politiques publiques, les formes de désaccord ne manquent pas. La gouvernance urbaine et plus encore la question environnementale sont confrontées à des intérêts variés et potentiellement contradictoires. La gouvernance de la forêt Boucher n'est pas aussi exempte des débats d'opposition et judiciaire.

En effet, une poursuite judiciaire a été introduite par quatre propriétaires terriens en 2012 contre la Ville de Gatineau. Ceci suite à la soumission du plan de développement de ces propriétaires en mai 2011 et qui n'a pas reçu d'avis favorable venant de la Ville de Gatineau. Pour la Ville, le projet n'entre pas en ligne de compte avec les perspectives des principes de développement durable. Mais cet argument n'a pas convaincu les propriétaires qui voient dans les actes de la Ville une expropriation déguisée dans le but de geler indéfiniment leurs terrains. En conséquence, ils réclament une somme de 4 500 000 \$, dont 4 400 000 \$ pour la valeur des parcelles et

100 000 \$ comme indemnité exemplaire (Ebacher, 2012). Cette poursuite a eu un règlement hors cour moyennant le paiement de 4140000 \$ par la ville de Gatineau (Bélanger, 2014).

De même, dans un processus de gouvernance et de prise de décision, des litiges d'action prioritaire ne manquent souvent pas. Nous pouvons remarquer ces litiges entre autres à propos des projets de l'érection de la tour d'observation et de la construction des sentiers récréatifs qui avaient été prévus sur la forêt. Ce projet n'a finalement pas été retenu par la majorité des élus qui voient d'autres activités plus urgentes pour la conservation de la forêt Boucher (Boursier, 2010). Même au sein de la Fondation forêt Boucher certains ne jugeaient pas opportun la construction de cette tour surtout que la Ville ne s'engagerait pas à mettre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité autour de la tour. Selon un membre de la Fondation, « nous avons d'autres priorités à cœur, de plus ériger une tour d'observation demande une surveillance permanente à laquelle nous ne pouvons pas faire face comme coût » (F2). Aussi au sein de la Fondation forêt Boucher, même si l'objectif général est la protection de la forêt, on constate cependant des points de vue variés et un certain repli qui laisse entrevoir une rupture avec certains acteurs précurseurs de la Fondation.

Le dernier aspect de conflit qui se dégage même s'il n'est pas encore évidemment remarquable est le conflit d'usage de la forêt. En effet, le SAD prévoit à l'objectif 1 de l'orientation 3, la création du parc de la forêt Boucher qui prendra en compte 75% de sa superficie (Ville de Gatineau, 2015a). Ainsi, la création du parc de la forêt Boucher demeure un grand défi vu les divers acteurs aux objectifs différents pour ne pas exclure une partie des citoyens au détriment de l'autre. On constate des acteurs qui œuvrent pour la protection de la forêt alors que de l'autre côté nous avons des acteurs qui l'utilisent. Un élu disait: « On ne peut pas dépenser des millions pour juste conserver la forêt, certes il faut protéger une partie, mais les citoyens veulent l'utiliser » (E1). Il préconise alors de « discuter ouvertement avec la Fondation forêt Boucher,

les écologiques, les ornithologues, les mycologues, le club canin ... » (E1) pour n'exclure personne. L'arrimage des désirs de tous ces acteurs dans le plan d'aménagement demeure un grand défi. Dans cette démarche, des études plus approfondies permettront de définir les utilisations possibles et les parties écologiquement sensibles à strictement conserver. Toutefois si certains participants craignent de voir un programme trop écologique et qui marginalise, d'autres envisagent un aménagement plus stratégique et conciliateur.

Ce sont autant de constat et facteurs rencontrés dans la gouvernance de la forêt Boucher. Si certains aspects peuvent être favorables à la mise en œuvre de la gouvernance, on constate cependant que le projet butte à d'autres facteurs qui ralentissent le processus. Ce qui nous amène à nous interroger sur le modèle de gouvernance qui se dessine autour de la forêt Boucher.

5.2 Vers une gestion intégrée ?

Nous avons présenté au chapitre 2, trois référentiels de raisonnement en matière de ville durable que sont : le référentiel réglementaire-bureaucratique, le référentiel écosystémique et le référentiel de la gestion intégrée. Rappelons que les deux premiers référentiels présentent toujours des planifications substantialistes qui déterminent l'action publique par les politiques ou par les scientifiques. Quant à la gestion intégrée, elle adopte une démarche participative qui implique les différents acteurs et intérêts dans la définition des stratégies. Ceci nous amène à interpréter le contexte de la gouvernance de la forêt Boucher constaté et à répondre à notre question de recherche.

5.2.1 Participation des différents acteurs

À travers les mécanismes d'implication des acteurs, nous remarquons une participation active de certains acteurs. Les citoyens, les acteurs et partenaires étaient

déjà invités par la Ville de Gatineau lors de la journée porte ouverte en 2008 à donner leurs avis sur les options de plan de gestion et à faire des amendements au projet. Ainsi en ce qui concerne la typologie d'implication, de l'action publique, suivant le modèle élaboré par Argawal (2001), on peut parler à ce jour d'une participation permanente des citoyens. On constate que les différents acteurs ont été impliqués dès l'amont du projet de la forêt Boucher et ceci toujours en continuité (Argawal, 2001). Cependant, nous pouvons distinguer deux types de participation. D'abord celle verticale entre la Ville et les autres parties prenantes et celle horizontale entre les différentes parties prenantes notamment la Fondation forêt Boucher, les organismes environnementaux et les citoyens.

Le mode vertical s'est traduit à travers les consultations publiques que la Ville a organisées. Ces différentes formes de participation que ce soit par les journées portes ouvertes ou lors de l'élaboration du SAD visent à recueillir les avis des citoyens, organismes et partenaires. Dans ce mode de participation figurent aussi les tournées individuelles que la Fondation forêt Boucher entreprend auprès des élus et les services municipaux concernés, pour leur faire des propositions de gestion et d'aménagement de la forêt Boucher. Elle est comparable à la coopération symbolique au deuxième niveau de participation élaboré par Sherry Arnstein (Arnstein, 1969 ; Bacqué et Gauthier, 2011). En effet, ces méthodes n'ont pas d'influence directe sur la prise de décision, car l'autorité n'est pas obligée de tenir compte des recommandations bien que cette dernière oriente la prise de décision. Il est vrai que la consultation publique dans la ville de Gatineau va au-delà d'une simple obligation de participation publique qu'impose la norme de la gouvernance de nos jours (Ville de Gatineau, 2014), mais il est important de voir ces effets sur la prise de décision. Considérons d'ailleurs le résultat issu de la journée porte ouverte sur la forêt Boucher, le mémoire soumis par la Fondation forêt Boucher lors de l'élaboration SAD et la version finale du SAD. Lors de la journée porte ouverte, 83,10% ont opté pour la protection intégrale ; 16,22% pour protéger 85% de la superficie et seulement 0,68%

des participants ont opté pour la protection de 70% de la superficie totale. De même, à la troisième étape de l'élaboration du SAD, le mémoire que la Fondation forêt Boucher a déposé demandait à la Ville la protection intégrale de la forêt. Finalement, la version finale du SAD retient 75% de la superficie à protéger. Même si le SAD est aussi issu d'une démarche participative, on peut tout de même comprendre que la participation publique a aidé à la prise de décision, mais loin de guider cette dernière.

La concertation horizontale quant à elle au sujet de la forêt Boucher se remarque à travers l'implication et le partenariat de tous les organismes environnementaux au processus de la protection de la forêt. Celui-ci se remarque aisément lors des séances organisées par la Fondation comme la fête de la forêt Boucher où les différents organismes sont présents et abordent des thématiques de conservation des milieux naturels. De même, il n'est pas rare de voir des organismes inviter leurs membres à participer aux activités qui cadrent avec la protection forêt Boucher. Des études d'inventaire des espèces appelées bioblitz ont été aussi organisées dans la forêt grâce à l'apport de plusieurs scientifiques bénévoles. Les organismes partenaires, la Fondation forêt Boucher et les élus étant en constante discussion, ceci permet de s'assurer que la volonté des citoyens est prise en compte. De même, le processus étant en cours, d'autres moyens officiels pourraient voir le jour et discuter des étapes du projet.

5.2.2 Le type de référentiel dans la gouvernance de la forêt Boucher

Dans le cas de la gouvernance de la forêt Boucher, on constate au cours du processus, plusieurs référentiels dans le mode de gouvernance se rapprochant aux trois référentiels évoqués.

Tout d'abord, étant de la propriété partagée, chaque propriétaire jouit de son plein droit dans sa propriété selon les règles de l'urbanisme. Mais en ce qui concerne le processus de la création du parc de la forêt Boucher, la ville de Gatineau est le principal garant de la gestion publique. Des diverses démarches entreprises par les

services municipaux, un compte rendu est fait au conseil municipal qui a le pouvoir d'approuver ou de rejeter les négociations. Ce qui fait dire à un professionnel de la Ville que « la Ville de Gatineau est le leader dans le processus de la protection de la forêt » (P1). Aussi pour le moment, la priorité de la Ville est l'acquisition des parcelles. L'implication des différents acteurs et la définition d'un plan de gestion font partie des préoccupations secondaires de la Ville. En effet, malgré la présence de la Fondation forêt Boucher et d'autres organismes de citoyens, la Ville compte poursuivre les démarches, car selon un élu, « le dossier de la forêt Boucher contient plusieurs sensibilités et révéler certains détails peut être fatals pour le processus. Aussi le dossier est complexe et demande une connaissance scientifique pour mener les négociations, ce que ces OBNL n'ont pas pour le moment » (E1). Ceci s'inscrit dans « le paradigme qui considère que seule la puissance publique, par sa compétence et sa mission de service public, est à même de résoudre des problèmes complexes et nouveaux en matière de gestion de l'environnement » (Gauthier et Lepage, 2005, p. 108). Ce qui nous renvoie à un mode de gouvernance basé sur le référentiel réglementaire-bureaucratique. Cette bureaucratie peut aussi s'expliquer en partie par le fait que 83,10% de la population présente en 2008 lors de la journée porte ouverte de la forêt Boucher avaient opté pour la protection des 100% de la superficie alors que le SAD n'en considère que 75%.

Dans la continuité de la planification rationnelle, nous avons également le référentiel écosystémique qui veut laisser la parole aux connaissances scientifiques qui ont une maîtrise plus poussée de l'environnement. Le rôle de l'action publique se limite à l'adhésion de ce principe et les scientifiques cherchent à faire coïncider la priorité sociale à celle de l'environnement. La gouvernance de la forêt Boucher n'est pas exempte des caractéristiques de ce référentiel. En effet alors que l'action publique ne voit que la nécessité de protéger la forêt Boucher, le SAD va au-delà de cette vision et définit des corridors verts et une couche d'écoterritoire qui va au-delà même de la forêt Boucher. Cette vision permet d'assurer une connectivité biologique entre le parc

de la Gatineau, la forêt Boucher et la rivière de l'Outaouais. C'est une « [...] approche de gestion dont l'objectif général est de mettre à profit les connaissances scientifiques des processus écologiques afin de protéger l'intégrité écologique » (Gauthier et Lepage, 2005, p.109). Cependant, plusieurs ignorent ces dispositions qui sont des atouts pour la protection de la forêt. Un citoyen s'exprimait en ces mots « Ben, qu'appellez-vous écoterritoire ? Tout ce qu'on demande c'est de protéger la forêt Boucher [...]. Aylmer est le seul secteur qui ne dispose pas d'espaces verts dignes du nom » (C2). Ces propos laissent supposer la grande priorité donnée aux connaissances scientifiques dans la procédure. En effet, même si le regard scientifique dans la prise de décision est nécessaire, cette démarche est de plus en plus critiquée et nous renvoie aux principes de la démocratie représentative (Gauthier, 2005 ; Bacqué et al, 2005 ; Blondiaux, 2005 ; Faure, Glassey et Leresche, 2010).

Enfin, la présence et l'intérêt des différents acteurs témoignent d'une volonté de gestion intégrée. Plusieurs participants ont évoqué la concertation des acteurs et surtout de l'oreille attentive des élus et des services municipaux sur la question de la forêt Boucher comme laisse entendre ce membre de la Fondation :

La forêt Boucher est unique, les élus adhèrent à sa protection. Nous sommes en train de faire des tournées auprès de tous les élus qui nous accueillent d'ailleurs favorablement. Eux-mêmes savent que les organismes à but non lucratif ont plus de facilité à avoir les subventions pour les activités environnementales (F2).

Un autre membre d'ailleurs plus optimiste pense que « les démarches sont en bonne voie, et vue la volonté de la Ville, la Fondation forêt Boucher sera le gestionnaire » (F3). Toutefois, certains sont réservés sur la question en répondant, « ...on le saura bientôt ! » (F1). Ceci témoigne d'un esprit d'ouverture et une volonté d'impliquer les citoyens. Un professionnel déclare que « ... le conseil voit la collaboration du bon œil, d'ailleurs il axe ces besoins sur les citoyens » (P2). Ce désir de collaboration facilite les négociations avec la Fondation forêt Boucher à travers divers sujets de la forêt. Présentement, la Fondation travaille sur un plan d'aménagement et de gestion de la forêt à soumettre au conseil municipal. La Fondation entend s'impliquer mieux

et officialiser le partenariat avec la Ville afin de devenir gestionnaire. L'acceptation, la modification ou le refus de ce plan pourrait nous permettre de mieux analyser la gouvernance de la forêt. Cependant, il y a une volonté manifeste d'établir un partenariat. Un élu nous explique ici les possibilités qui peuvent se présenter :

La gestion de la forêt peut tout à fait se faire par un partenaire externe. Il y a beaucoup d'infrastructures qui sont gérées par les partenaires... Le plus important c'est d'avoir un protocole d'entente afin de définir le champ de compétence du partenaire et les principes à mettre en place. Souvent, on parle d'accès gratuit, donc l'organisme n'a pas le droit d'interdire l'accès aux citoyens. On pourrait aussi parler de protection de la végétation et de l'environnement... Mais tous les modèles de gestion sont permis, et si le protocole d'entente n'est pas respecté ou que les intérêts généraux sont mal défendus, on peut changer de protocole ou de partenaire (E3).

Nous remarquons alors la possibilité de partage du pouvoir avec les citoyens. Déjà même, la présence de la Fondation forêt Boucher démontre cette volonté manifeste de la Ville de Gatineau à trouver des solutions négociées (Gauthier et Lepage, 2005).

L'avantage du mode de gouvernance participative peut également être pour des raisons de rentabilité économique. Sous réserve de confirmer le coût des charges, plusieurs participants pensent que le fait de confier la gestion d'un espace naturel à un organisme environnemental coûterait moins cher à la Ville, car selon un membre de la Fondation « quand c'est un OBNL, les entrées d'argent sont diversifiées. Certes, l'entrée de l'argent public doit être importante, mais ces organismes sont capables d'aller chercher les différents financements » (F2). Cette perspective fait allusion aux différents moyens de protection des espaces naturels et des partenariats dont peuvent bénéficier les organismes environnementaux à but non lucratif pour protéger un territoire. Ainsi le fait d'impliquer les citoyens bénévoles à la politique publique permet aux citoyens d'être actifs et aussi réduit le coût de la charge (Poquet, 2001).

En somme, la dynamique des acteurs dans le processus de la création du parc de la forêt Boucher permet une redéfinition du rôle de la ville de Gatineau face aux citoyens. L'ouverture des acteurs est favorable à la mise en place d'un plan de gestion participative nécessaire à la gestion intégrée des ressources. Cependant, nous

retrouvons encore dans la gouvernance de la forêt Boucher le modèle de planification rationnelle qui nous amène à conclure la présence des trois référentiels de mode de raisonnement d'action publique.

5.2.3. La gouvernance de la forêt Boucher à l'image du référentiel mixte

Le mode de raisonnement dans le processus d'élaboration du projet de la forêt Boucher se caractérise par une hybridation d'actions publiques selon les trois référentiels. Nous rencontrons le référentiel réglementaire- bureaucratique, l'écosystémique et la gestion intégrée. Le processus décisionnel, la place de l'action publique et de la science dans les politiques de la forêt Boucher se situent alors dans une fusion de mode de raisonnement. Ainsi pour analyser les politiques publiques sur le sujet, « L'approche par le référentiel demande des réaménagements ou des assouplissements (...) » (Faure, Pollet et Warin, 1995, p.11). En effet, la définition d'un référentiel de politique publique se base sur plusieurs paramètres et définit un cadre global d'action publique. En nous basant sur les études de Gauthier et Lepage (2005), la fusion des trois référentiels identifiés dans leurs analyses nous amène à faire référence à un *référentiel mixte* dans la gouvernance de la forêt Boucher. Cela s'explique par le fait que le mélange des référentiels constaté fait une synthèse de mode d'implication de l'action publique. L'existence d'un référentiel mixte dans la gestion des affaires publiques a des sources lointaines.

Il est vrai que dans les politiques publiques précisément sur la question environnementale, on est passé des formes de planification rationnelle aux formes procédurales (Gauthier et Lepage, 2005). On peut généralement constater que le référentiel réglementaire bureaucratique et écosystémique tend progressivement à donner la place à la gestion intégrée. Surtout en ce qui concerne le processus de création ou protection des espaces verts, on est passé de la création des jardins et squares de la période coloniale à un processus plus participatif et stratégique dans la période post-modernisme (Grant, 2006 ; Fernet et Williams, 1983 ; Martin, 2009).

Toutefois, la transition ou le choix d'un type référentiel n'est pas automatique. Autrement dit, ce n'est pas parce que les politiques publiques tendent de jour en jour à mettre en place une gestion intégrée des ressources publiques que les autres formes de pouvoir autoritaire n'existent plus ou sont disparues. Certes, le développement durable ou la ville durable qui s'est imposé a contribué à repenser les principes de politique publique. Cette ville durable ou plus précisément les collectivités viables promeuvent la démocratie participative dans les processus d'élaboration des politiques.

L'essence même de la démocratie participative a été largement commentée par des chercheurs. Tout d'abord, certains ont reproché à la démocratie représentative de ne pas impliquer suffisamment les citoyens et de laisser la place uniquement aux pouvoirs publics comme les garants de l'intérêt général. Ensuite, ces mêmes reproches vont à l'encontre de la démocratie délibérative lorsqu'elle procède à la délibération publique où l'on se demande sur quoi se base le principe de délibération. Mieux, les auteurs se demandent en quoi la rationalité ou le mini-public (Bouvier, 2007 a et Sintomer, 2011 a), contribuent à impliquer les participants comme des citoyens égaux (Golf, 2011). Ainsi la démocratie participative paraîtra la plus prometteuse dans l'implication de l'action publique. Mais une fois encore se pose le dilemme de la participation publique faisant apparaître des impensées conceptuelles et impensées procédurales (Blondiaux, 2005). La qualité, la représentativité et la prise de décision de la participation sont alors questionnées (Bacqué, 2006 ; Neveu, 2011 ; Sintomer, 2011 a ; Bouvier, 2007a ; Bourque, 2008).

Ce tour d'horizon à travers la démocratie représentative, la démocratie délibérative et la démocratie participative, permet de comprendre le référentiel mixte rencontré dans la gouvernance de la forêt Boucher. En effet, ceci démontre que, quel que soit le type de démocratie mis en place, se trouve l'emprise d'un acteur dans la prise de décision. Nous nous demandons d'ailleurs s'il n'existe pas au sein d'une table de concertation de gestion intégrée des ressources l'emprise ou la place de l'État, des élus, des

scientifiques et bien d'autres. Toutefois, le modèle de gouvernance dans le cas de la forêt Boucher, étant en construction, plusieurs scénarios peuvent être envisageables.

L'interprétation des résultats analysés dans ce chapitre par rapport à la gouvernance de la forêt Boucher, nous permet de constater une dynamique des acteurs dans le processus qui manque, cependant de cadre légale de concertation. Ce qui nous a amenés à nous interroger sur le modèle de gouvernance en place, car nous avons constaté les trois référentiels d'implication de l'action publique. De même, plusieurs facteurs favorables ont facilité et rendu la gouvernance de la forêt Boucher visible. Toutefois, nous remarquons que certains aspects peuvent être des obstacles à la mise en place d'une gouvernance participative.

CONCLUSION

Ce mémoire de maîtrise s'intéresse à l'interaction entre la participation publique et les enjeux environnementaux en milieu urbain. Particulièrement, cette recherche s'est focalisée sur la gestion des espaces verts à l'heure du développement durable à Gatineau. Pour y parvenir, nous avons choisi le cas de la forêt Boucher qui fait l'objet d'un multiple intérêt avec le projet de protection en cours. L'objectif de cette recherche est de faire un diaporama sur la gouvernance de la forêt Boucher et puis d'analyser dans quelle mesure la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher s'attache aux objectifs de la gestion intégrée des ressources.

Nous avons adopté une posture pragmatique capable de faire un travail d'interprétation pour chercher à comprendre notre objet d'étude. Dans ce sens, nous avons effectué une stratégie de recherche qualitative visant à aborder le sujet d'une manière compréhensive. L'analyse des documents de planification et de presse ; les observations directes et les entrevues semi-dirigées sont les techniques de collecte que nous avons utilisées afin d'avoir une complémentarité des informations pouvant permettre de réduire les biais inhérents à cette recherche. À cet effet, le cadre théorique large et diversifié élaboré a servi d'outil d'analyse.

Ces différentes étapes nous ont permis d'apporter un éclaircissement par rapport à l'implication des acteurs, la concertation entre eux et la cohérence des actions retenues face à l'impératif du développement durable. Nous avons alors constaté que la gouvernance de la forêt Boucher en appelle à la contribution de plus d'un. La ville de Gatineau qui est le chef de file du projet est jusqu'à présent propriétaire de 51% des superficies. Dans ce sens, elle collabore non seulement avec les propriétaires privés de parcelles restantes, mais aussi avec des organismes environnementaux dans le processus. Ainsi la variété des acteurs parfois, aux objectifs divergents, pose le problème de concertation.

La collecte de données a également permis de constater qu'il y a un attachement social des différentes parties prenantes pour la protection de la forêt. De même, l'existence de la Fondation forêt Boucher est bien déterminante dans l'ensemble en ceci qu'elle a contribué à vulgariser le projet de protection de la forêt Boucher. Ceci est rendu possible grâce aux appuis tant par les organismes environnementaux à but non lucratif que par ceux à but lucratif. Tous ces acteurs jouent donc un rôle d'avant-garde dans la protection de la forêt, interpellant par la même occasion la Ville de Gatineau au regard de sa responsabilité dans une planification durable. Toutefois, la Ville de Gatineau et les acteurs locaux poursuivent le même objectif, celui de protéger la forêt Boucher bien que les voies et moyens pour y parvenir diffèrent. À cet effet, on rencontre certains participants qui veulent une protection intégrale tandis que d'autres pensent que la protection des 75% de la superficie telle qu'est établie par le SAD sera largement suffisante.

Cette étude vient à la conclusion qu'il existe un engouement réel de participation dans la gestion de la forêt de la part de différents acteurs. Néanmoins, il appert que cette implication reste insuffisante. Le fait de se limiter aux consultations publiques est apparu comme une coopération symbolique contre lequel certains citoyens veulent mieux s'approprier les responsabilités. Le projet étant à son début, la Ville de Gatineau priorise dans un premier temps l'acquisition des parcelles à protéger, avant d'entreprendre un plan de gestion et d'aménagement qui certainement prendra en compte les différents intérêts des acteurs.

De même, conformément à notre cadre théorique nous retrouvons dans le modèle de gouvernance de la forêt Boucher les trois référentiels de prise en compte de l'action publique en matière de ville durable. Il s'agit du référentiel réglementaire-bureaucratique, du référentiel l'écosystémique et du référentiel de la gestion intégrée. Ce mélange de référentiels nous amène à parler d'un référentiel mixte dans la

gouvernance de la forêt Boucher qui est une combinaison ou une synthèse des trois référentiels présentés. Notre recherche présente aussi les principaux constats sur la gouvernance qui peuvent être des atouts ou des obstacles au projet. Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que la gouvernance de la forêt Boucher est naissante et que le modèle est en construction.

Les prochaines étapes en ce qui concerne l'acquisition des parcelles restantes, la mise en œuvre d'un plan de gestion et son aménagement seront déterminantes pour une lecture plus réaliste de la situation. La vision de l'ordre de ces étapes dépend des acteurs et de leurs priorités. En ce qui concerne le plan de gestion, suite aux opinions des différents acteurs rencontrés, trois options de gestion de la forêt Boucher pourraient être envisagées. Il s'agit d'une délégation du pouvoir à un OBNL, ou de sa gestion par la Ville de Gatineau, ou encore une cogestion ou à multi acteurs entre la Ville et des partenaires. Ce qui nous conduit à la conclusion que la gouvernance de la forêt Boucher est en devenir et plusieurs options sont envisageables.

Cependant, le processus devra encore prendre plus de temps, car depuis que la forêt Boucher a été mise en zonage différé en 2005, la Ville n'a procédé qu'à l'acquisition des parcelles selon les possibilités. Elle est passée d'environ 40% de propriété des parcelles en 2005 à 51% en juin 2016, alors que le parc de la forêt Boucher prévu dans le SAD devra couvrir les 75% de la superficie. Toutefois, avec la participation des différents acteurs, les choses pourraient changer et aller plus vite. C'est pour cela que nous recommandons que des recherches ultérieures cherchent à analyser les différentes pistes de réflexion débutées dans cette étude et nous en dire davantage sur le processus. Notamment les recherches sur le plan de gestion de la forêt Boucher mis en place ou l'étude du type d'aménagement sera complémentaire à cette recherche. De même, avec l'implication des organismes locaux, il serait intéressant qu'une étude cherche à évaluer la contribution des OBNL dans le processus.

Au terme de notre travail, il est important de relever certaines limites imputables à cette étude. Certes, nous avons cherché durant ce cheminement à faire preuve de scientificité, de rigueur et de validité, mais un travail de recherche qualitative peut toujours souffrir d'insuffisance. Les résultats de cette recherche étant en partie le produit du sens donné par les participants que nous avons rencontrés, cela peut entacher, tant soit peu, la validité. Car cette perception peut changer d'une personne à une autre ou même chez la même personne au cours de l'évolution du processus. Surtout, étant donné que nous étudions un processus qui est en cours, ce travail ne pourra donner des résultats définitifs, ceux-ci peuvent d'ailleurs changer dans un futur proche ou lointain. Aussi, en dehors des études de faisabilité et des documents de planification, cette étude est une première étude scientifique qui cherche à comprendre la dynamique de la gouvernance de la forêt Boucher. Par ricochet, nous avons été confrontés à la non-précision de certaines informations, de même à un manque de disponibilité de certains acteurs présents dès le début du processus.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agarwal, B. (2001). Participatory Exclusions, Community Forestry, and Gender: An Analysis for South Asia and a Conceptual Framework. *World Development*, 29(10), 1623-1648.

Albarello, L. (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche* (1re éd.). Bruxelles : De Boeck.

Aldrin, P. (2012). La "société civile" au microscope. Du Macrologique à l'étude de cas...et réciproquement ? *Revue Française De science politique*, 61(6), 114-121.

Arnstein, S.-R. (1969). A ladder of citizen participation, *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224.

Arrif, T., et Rioux, L. (2011). Les pratiques des espaces verts urbains par les personnes âgées. L'exemple du parc de Bercy. *Pratiques psychologiques*, 17(1), 5-17.

Atlani-Duault, L. (2005). Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance », *Autrepart*, 3(35), 3-17.

Bacqué, M.-H. (2005). La Démocratie Participative Urbaine face au Néo-libéralisme. *Mouvements*, 2005/3(39), 121-131.

Bacqué, M.-H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66.

Bacqué, M.-H., Rey, H., et Sintomer, Y. (dir), (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*. Paris : La Découverte.

Ballet, J. et Guillon, R. (2003). *Regards croisés sur le capital social*, Collection Éthique économique, Paris : L'Harmattan.

Barbier, R. (2005). Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire. *Natures Sciences Sociétés*, 13(3), 258-265.

Barbier, R. et Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape, *Participations*, 1(1), 67-104.

Béal, V., Gauthier, M. et Pinson, G. (2011). *Le développement durable changera-t-il la ville ? : Le regard des sciences sociales*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Bélangier, M. (2007). *Analyse prospective de la mise en œuvre d'une nouvelle structure de gestion de l'eau au Québec : les comités locaux de bassin versant*, Essai de maîtrise, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.

Bélangier, M. (2014). Forêt Boucher : le maire à l'aise avec la décision, *Le Droit*, p.6, 24/09/2014.

Bertrand, L. et Martel, J.-M. (2002). Une démarche participative multicritère en gestion intégrée des forêts. *INFOR*, 40(3), 223-239. Blais, P. et Caron, A. (2007). *Agenda 21, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche ?* Fiche de veille, Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et Régions, 15 pages.

Blanc, N., Bridier, S., Glatron S., Grésillon, L. et Cohen, M. (2005). Appréhender la ville comme (mi)lieu de vie. L'apport d'un dispositif interdisciplinaire de recherche, dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cenagref, p. 101-118.

Blondiaux, L. (2005). L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes, dans Bacqué, M.-H., Rey, H., et Sintomer, Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*. Paris : La Découverte, p. 119-137.

Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique, *Mouvements*, 50(2), 118-129.

Bochet, B. (2005). « Morphologie urbaine et développement durable : transformations urbaines et régulation de l'étalement », dans Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J.-P. et Nahrath, S. (dir.), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.55-76.

Bonard, Y., (2011). « Réduire les inégalités, requalifier les territoires. Les défis de l'urbanisme durable », Dans Béal, V., Gauthier, M., et Pinson, G. *Le développement durable changera-t-il la ville ? : Le regard des sciences sociales*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Bonhomme, M. (2012). *Création d'un outil d'aide à la décision pour un aménagement durable des espaces verts dans les municipalités*, Mémoire de maîtrise, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.

Booth, J-F. (2005). « Métropolisation et étalement urbain : un nouveau régime d'urbanisation », dans Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J-P. et Nahrath, S. (dir.), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.39-54.

Boucher, Y. (2008). Dynamique de la forêt du bas-st-laurent depuis le début de l'exploitation forestière (1820-2000), thèse de doctorat en sciences de l'environnement, Université du Québec à Rimouski.

Bourdieu, P., (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*, Le sens commun, Éditions de minuit.

Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat entre levier et piège du développement des communautés*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Boursier, Y. (2006). Les jeunes tiennent aussi à la forêt Boucher, *La Revue du mercredi* (Gatineau), p. 6, 11/ 11/2006.

Boursier, Y. (2010). D'autres arguments pour sauvegarder la forêt Boucher, *La Revue* (Gatineau), 51(74), p.6, 19/05/2010.

Boursier, Y. (2012). Encore du travail pour protéger la forêt Boucher, *La Revue* (Gatineau), 54(8), p.4, Secteur d'Aylmer, 31/10/2012.

Bouvier, A. (2007a). Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV (136), 5-34.

Bouvier, A. (2007b). La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite « participative » et « délibérative », *Revue européenne des sciences sociales* XLV-136, 181-230.

Brunel, S. (2007). *Développement durable*. Paris : Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-je ?

Carlson, M. et Stelfox, B. (2009). Integrated resource management and planning, in Animal and Plant Productivity, [Ed. Robert J.Hudson], in *Encyclopedia of Life Support Systems (EOLSS)*, Developed under the Auspices of the UNESCO, Eolss Publishers,Oxford,UK, [<http://www.eolss.net>] [Retrieved July 27, 2010]

CCN-Commission de la Capitale Nationale (2012). Identification et caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau, Rapport final préparé par Del Degan Massé, Québec(Québec), 145 pages.

Chabault, D. (2011). L'apport de la théorie des parties prenantes à la gouvernance des pôles de compétitivité, *Vie et sciences de l'entreprise*, (187), 39-57.

Charland, C. (2009). *La Forêt Boucher : Une épopée à travers les temps géologiques*, rapport d'étude, 35pages.

Charland, C. (2010). *La destruction progressive de la forêt Boucher : Hier, aujourd'hui et demain*, rapport d'étude, 10pages.

Chiasson, G. (2013). « La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : une avenue de développement des régions périphériques ? », dans Chiasson, G., et Leclerc, É. Dir, *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : Une avenue de développement des régions périphériques ?* Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Chiasson, G. et Leclerc, É. dir (2013). *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : Une avenue de développement des régions périphériques ?* Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Chiasson, G., Boucher, J. et Martin, T. (2005). La Forêt plurielle : nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle, *Vertigo – La revue en sciences de l'environnement*, 6(2), 1-11.

Chiasson, G., Gauthier, M. et Andrew, C. (2011). Les élections municipales de 2009 à Gatineau : Quel modèle de démocratie urbaine ? Dans S. Breux & L. Bherer (dir.), *Les élections municipales au Québec : enjeux et perspectives*, Presses de l'Université Laval, p. 265-287.

Chiasson, G., Gauthier, M. et Andrew, C. (2014). Municipal political parties and politicization: the case of the 2013 Gatineau elections, *canadian journal of urban research*, 23(2), 79-99.

COO- Club des Ornithologues de l'Outaouais, (2015). La forêt Boucher, consulté le 25/10/2015, en ligne : <http://www.coo.qc.ca/chroniques/ForetBoucher.php>

Côté, G. et Gagnon, C. (2005). Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma), *nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 57-72.

Couret, D., Ouallet, A. et Tamru, B. (2005). « L'introuvable ville durable », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref, p.47-56.

Da Cunha, A. (2005). « Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme », dans Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J-P. et Nahrath, S. (dir.), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p.13-37.

Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J-P. et Nahrath, S. (dir.), (2005). *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Demers, C. (2003). « L'entretien », dans Giordano, Y. (dir), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Colombelles, Éditions EMS, Coll. « Essentiels de la gestion », p.173-210.

Deneault, A. (2013). « *Gouvernance* » : *le management totalitaire*. Montréal : Lux.

Duquette, P. (2006). Les premiers arbres du maire Bureau ont été plantés, *Le Droit*, p. 5, 12/05/2006.

Duquette, P. (2005). Bureau visite un des plus grands boisés de Gatineau, *Le Droit*, p. 7, 20/05/2005.

Duquette, P. (2008). L'acquisition de la forêt Boucher coûtera au moins 6,2 millions\$ à la Ville. *Le droit*, 14/06/2008, p.16.

Duquette, P. (2009). Trésors cachés dans la forêt Boucher, *LE Droit*, p.3, 30/08/2009.

Ebacher, L-D. (2012). Gatineau poursuivie pour 4,5 millions \$, *Le Droit*, 18/12/2012, p.4

Ecotec Consultants, (2010). *Retombées économiques liées à la mise en œuvre du plan de gestion de la forêt Boucher*. Rapport élaboré pour la ville de Gatineau, 36pages.

Ecoterritoire (2010). Qui sommes-nous ? Consulter en ligne : <http://www.ecoterritoires.org/qui-sommes-nous/>

EEA-Enviro Éduc-Action, (2015). Nos volets d'action, consulté le 25/10/2015, en ligne : <http://enviroeducaction.org/>

Emelianoff, C. (2000). L'écologie urbaine entre science et urbanisme, *Quaderni*, 43(1), 85-99.

- Emelianoff, C. (2005). « La ville durable en quête de transversalité », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref p.129-144.
- Faure, A. (2007). Politiques publiques et gouvernements urbains : le temps venu de la démocratie différentielle ? *Télescope*, no printemps, p. 11-18.
- Faure, A., Glassey, O., et Leresche, J-P. (2010). Démocratie participative et Démocratie différentielle, *Pôle Sud*, 1(32), 11-23.
- Faure, A., Pollet, G. et Warin, P. (1995). La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel, Paris : Le Harmattan.
- Fernet, C. et Williams, R. (1983). Les parcs urbains au Québec : témoins d'une longue évolution, *Continuité*, (21), 10-13.
- FFB- Fondation Forêt Boucher (2011). *Bioblitz. Recensement des espèces de la forêt Boucher (faune et flore)*. Résultats 2010 et 2011.
- FFB- Fondation Forêt Boucher (2013) *mémoire soumis à la ville pour la révision du SAD par la Fondation de la forêt Boucher*, le 18/03/ 2013, 2 pages.
- FFB- Fondation Forêt Boucher (2014). *Règlements administratifs No 1 : Règlement administratif portant sur le fonctionnement de Fondation Forêt Boucher* 14 pages.
- Fijalkow, Y. (2013). *Sociologie des villes* (4e édition. ed.). Paris : La Découverte.
- Fondation Trois-Rivieres pour un développement durable, (2015). *Mission et valeurs* consultées le 13/08/2015 en ligne : <http://www.f3rdd.org/>
- Fondex-Shermont, (2007). *Étude écologique. Secteur de la forêt Boucher*, Rapport présenté à la Ville de Gatineau, octobre 2007, 75 pages.
- Fortin, F. (1996). *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Montréal : Decarie.
- Fortin, F., & Gagnon, J. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (2e éd. ed.). Montréal : Chenelière Éducation.
- Fortin, M-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*, Montréal : Chenelière Éducation, 2e édition.
- Freeman, R. (1984), *Strategic management: a stakeholder approach*, Marshall, M.A. Pitman, Boston.

Frontan, J.-M., Hamel, P., Morin, R., (2012) *Ville et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*, Québec : Presses de l'université Laval.

Gagnon, C., Lepage, L., Gauthier, M. et Côté, G. (2002). Les comités de suivi au Québec un nouveau lieu de gestion environnementale, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, *Chaire d'études sur les écosystèmes urbains*. Université du Québec à Montréal.

Gagnon, É., Clément, M., Deshaies, M.-H., et Raizenne, É., (2014). Fonctions et limites de la participation publique : les comités de résidents en centre d'hébergement et leur autonomie, *Recherches sociographiques*, 55(1), 31-52.

Gagnon, L., (2015). *L'influence de la participation publique sur l'évolution des pratiques planificatrices : La révision du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau comme étude de cas*, mémoire de maîtrise en Sciences Sociales du développement territorial, Université du Québec en Outaouais.

Gariépy, M. et Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement durable ? *Canadian Journal of Urban Research*, 18(1), 48-73.

Gauthier, B. (2009). « La structure de la preuve », dans Gauthier, B. (dir) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5e éd.) Québec : Presses de l'Université du Québec, p.169-198.

Gauthier, B., Chevrier, J., Savoie Zajc, L., et Dolbec, A. (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Gauthier, M. (2005). Gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain : vers un renouvellement des pratiques planificatrices ? *Revue Organisations et territoires*, 14(3), 59-67.

Gauthier, M. (2006). La ville, l'urbain et le développement durable dans la revue *Natures Sciences Sociétés* : rétrospectives et prospectives, *Natures Sciences et Sociétés*, 14(4) : 383-391.

Gauthier, M. et Lepage, L. (2005). « La mise en œuvre de la ville viable : un problème d'action publique », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref, p. 101-118.

Gauthier, M. et Mévellec, A. (2010). « La ceinture de verdure de la capitale nationale du Canada : une frange périurbaine en transformation », dans Dumont, M. et Hellier

E. (dir.) *Les nouvelles périphéries urbaines*, Coll. « Espace et territoires », Presses Universitaires de Rennes, p.153-164.

Gauthier, M. et Simard, L., (2007). « Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets », dans Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard Dubreuil, B., Lefebvre, R. (dir), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La découverte, pp.78-91

Gauthier, M. et Simard, L., (2011). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique, *Télescope*, 17(1), 39-67

Gauthier, M., et Gagnon, L. (2013). *La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : Principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Les Cahiers du CRGRNT, no 1307, 67 p.

Gauthier, M., Gariépy, M., Trépanier, M.-O., et Alain, M. (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Gauvin, F.-P., (2003). *Capital social et participation publique : une étude comparative de trois régions socio-sanitaires Canadiennes*, ProQuest Dissertations Publishing.

Giordano, Y., (2003). « Les spécificités des recherches qualitatives », dans Giordano, Y., et Allard-Poesi, F. *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles, France : Éditions EMS, p.11-40.

Giordano, Y., et Allard-Poesi, F. (2003). *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles, France : Éditions EMS.

Giroux, N. (2003). « L'étude de cas » Giordano, Y., et Allard-Poesi, F. *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles, France : Éditions EMS, p.41-84.

Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11e éd. ed.). Paris : Dalloz.

Groleau, C. (2003). « L'observation », dans Giordano, Y., et Allard-Poesi, F. *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles, France : Éditions EMS, p.211-244.

Gudynas, E. (2011). Développement, droits de la Nature et Bien Vivre : l'expérience équatorienne, *Mouvements*, 68(4) :15-37.

Hatzfeld, H. (2011). « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », dans Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.) *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, p. 51-64.

Héritier, S. et Moumaneix, C. (2007). Protection et gestion dans les parcs nationaux canadiens et états-unis : Quelques enjeux actuels, *Cahiers de géographie du Québec*, 51(143), 155-176.

Hydro-Québec (2013). Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes, 1973-2013 : Maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises, 48pages

ISQ-Institut de la statistique du Québec (1999). Rétrospective du 20e siècle. Direction des statistique socidemographique. Consulté le 22/09/2015, En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/extrait-sitdem99.pdf>

Jean, B. (2008). « Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente » Dans Guy Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Presses de l'Université du Québec

Karsenti, T. et Demers, S. (2011). « L'étude de cas », dans Karsenti, T., et Savoie Zajc, L. *La recherche en éducation : étapes et approches* (3e éd.). Saint-Laurent, Québec : ERPI, p229-252.

Karsenti, T., et Savoie Zajc, L. (2011). *La recherche en éducation : étapes et approches* (3e éd.). Saint-Laurent, Québec : ERPI.

Knoepfel, P. (2005). « Régimes institutionnels des ressources naturelles et démarches de développement durable au niveau local (Agenda 21) », dans Da Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J-P. et Nahrath, S. (dir.), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.329-354.

Knoepfel, P. et Nahrath, S. (2005). « Pour une gestion durable des ressources urbaines : des politiques de protection de l'environnement vers les régimes institutionnels de ressources naturelle (RIRN) », dans Da Cunha Antonio *et al.*, (dir.), *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p.199-256.

La Haye, D. (2006). Des Aylmerois veulent protéger la forêt Boucher, *Le Droit*, p.10, 20/10/2006.

Laperrière, A. (2009). « L'observation directe », dans Gauthier, B. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5^e éd). Québec : Presses de l'Université du Québec, p.311-336.

Lapointe, D. (2011). *Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs ?* Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski.

Larcher, J-L. et Gelgon, T. (2000). *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural : histoire, composition, éléments construits* (3e éd.). Paris : Éditions Tec et Doc.

Latouche, S. (2003). L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *Mondes en Développement*, 121(31), 23-30.

Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de science politique*, 45(1), 57-95.

Le Galès, P. (2014). Gouvernance, in Boussaguet, L., Jacquol, S. et Ravinet, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Sciences Po. Les Presses.

Le Goff, A. (2011). Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un "activisme délibératif" et ses implications, *Archives de Philosophie*, 74 (2), 241-257

Leclerc, É et Andrew, C. (2013). « Les tables de concertation de gestion intégrée des ressources forestières : est-ce que les GIR gouvernent ? » dans Chiasson, G., et Leclerc, É. Dir, *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : Une avenue de développement des régions périphériques ?* Québec : Les Presses de l'Université du Québec

Leclerc, É. (2013). *Construction des nouveaux territoires de la gouvernance forestière au Québec : regards sur les régions du bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais*, Thèse de doctorat en sciences sociales appliquées, Université du Québec en Outaouais.

Lefebvre, P., Gendreau, P., et Régimbald, A.-M. (2013). La gouvernance : un crime parfait. *Liberté*, (300), 57-61.

Legris-Dumontier, S-H. (2014). *La Commission de la capitale nationale et l'Île de Hull : entre identité nationale et conscience régionale (1959-1979)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Ottawa, Université d'Ottawa.

Leloup, F. (2010). Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (4), 687-705.

Lemieux, V., et Ouimet, M. (2004). *L'analyse structurale des réseaux sociaux* ; Québec : Presses de l'Université Laval ; Bruxelles : De Boeck Université

Létourneau, J. (2006). *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel* (Nouv. Éd.), Montréal : Boréal.

Lewis, P. (2004). « Les pratiques d'urbanisme au Québec, 1961-2001 : continuité ou renouvellement », dans Gérard Beaudet (dir.), *L'institut d'urbanisme 1961-1962/2001-2002, Un urbanisme ouvert sur le monde*, Editions Trames, Université de Montréal p. 73-83

Mallet, J. (2012). *Les villes vertes : analyse de leurs réalisations et proposition. De recommandations pour leur développement*, Mémoire de maîtrise, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.

MAMROT- Ministère des Affaires municipales et occupation du territoire, (2011). *Projet de loi n°47- Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*, Muni-express n°17-15 décembre 2011, Ministère des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du territoire.

MAMROT- Ministère des Affaires municipales et occupation du territoire, (2015). *Guide la prise de décision en urbanisme : Règlement de Zonage*, consulté le 09/07/2015 en ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/>.

MAMROT- Ministère des affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire, (2010). *La biodiversité et l'urbanisation*. Québec: Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, Direction générale des politiques, Unité ministérielle de recherche et de veille.

MAMROT- Ministère des affaires municipales, des régions et occupation du territoire, (2015). *Guide la prise de décision en urbanisme : Règlement de Zonage*, consulté le 09/07/2015 en ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/>.

MAO- Mycologues amateurs de l'Outaouais, (2015). *Historique*, consulté le 25/10/2015, en ligne : <http://www.mao-qc.ca/presentation/a-propos-des-mao/>

Maristella, S. (2011). Néo- « développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine, *Problèmes d'Amérique latine* 3(81), 101-127.

Martin, J-Y. (2002). *Développement durable ? : Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris : Institut de recherche pour le développement.

Martin, V. (2009). *Développement urbain durable et gestion de l'urbanisation à Gatineau : vers un renouvellement des pratiques planificatrices ?* Mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec en Outaouais.

Martineau, A. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives*. Hors-Série, numéro 5 : 70-81

Massé, P. (1992). « L'observation directe et l'observation participante », dans Massé, P. (dir), *Méthodes de collecte et d'analyse de données en communication*, Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec, p.69-87.

Mathieu, N. et Guérmond, Y. (2005), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref.

Mayer, R. et Ouellet, F. et coll., (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville : Gaëtan Morin.

MDDELCC- Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte Contre le Changement Climatique (2015). Capsules d'information sur les services écologiques, consulté le 30/12/2015, en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/index.htm>

MDDEP- Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2013). *A propos du développement durable*. consulté le 11/12/2013 En ligne : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

MDDEP-Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2006). *Loi sur le développement durable*, consulté le 15/06/2014 en ligne : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/resume-loi.pdf>

MECCC- Ministère de l'environnement et changement climatique du Canada (2016). Le Programme des dons écologiques consulté le 16/03/2016, en ligne : <https://www.ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=Fr>

Mercier, J. (2010). Une étude confirme la valeur de la forêt Boucher, *Le Droit*, 10/09/2010, p.13

- Mercier, J. (2013). La forêt Boucher deviendra un parc, *Le Droit*, 6/09/2013, p.6
- MFFP- Ministère des forêts, faunes, et parcs (2015). *L'aménagement écosystémique : au cœur de la gestion des forêts*, consulté le 09/07/2015 en ligne: <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp>
- Mirenowicz, P. et Garnier, C. (1984). Écologie urbaine : nouveaux savoirs sur la ville, *Metropolis*, 64-65.
- Moyneur, M. (2009). La Forêt Boucher respire un peu mieux grâce à des jeunes d'ailleurs, *La Revue du mercredi* (Gatineau), 50(97), p.2, 5/08/2009.
- MTQ- Ministère des Transports du Québec (1996). Plan de transport de l'Outaouais 1996 -2011, Service du plan et des programmes, Direction générale de l'Ouest et de la Direction de l'Outaouais
- Mucchielli, A (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2e éd., Paris : Armand Colin.
- Mucchielli, A. (2013). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 3e éd., Paris : Armand Colin.
- Neveu, C. (2011). Démocratie participative et mouvements sociaux : Entre domestication et ensauvagement *Participations* 1(1), 186-209.
- OQLF- Office québécoise de la langue française, (sd). Fiche terminologique, consulté en ligne : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26502759 le 14/02/2015
- Patsias, C. (2006). Groupes de quartier et pratiques citoyennes les leçons d'une comparaison franco-québécoise ou de la différence entre mouvements associatif et communautaire, *Nouvelles pratiques sociales*, 18(18), 39-54.
- Pincetl, S. (2005). « La durabilité urbaine et la nature en ville : le besoin d'interdisciplinarité », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref, p.209-220.
- Pirotte, G. (2010). La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement *Revue de la régulation* Numéro n°7, p. 2-15.
- Poquet, G. (2001). *Démocratie de Proximité et Participation des Habitants à la Politique de la Ville*, Paris, CREDOC.

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Randrianarison, M. et Karpe, P. (2010). Efficacité et équité des contrats de conservation à Madagascar. Cas de la région de Didy, *Mondes en développement* 151(3), 83-97.

Recondo, D. (2010). « *Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine. Une comparaison de trajectoires mexicaine et colombienne* », dans Neveu Catherine (org.) *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Paris : L'Harmattan, p. 255-275

Requier-Desjardins, D. (2003). Le capital social dans la théorie économique : actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes dans Ballet, J., et Guillon, R., *Regards croisés sur le capital social*, Collection Éthique économique, Paris : L'Harmattan, p. 15-39

Réseau-Réseau de milieux naturels protégés (2016). Le répertoire des milieux naturels protégés, consulté le 16/03/2016, en ligne : <http://www.rmnat.org/portfolio/le-repertoire-des-milieux-naturels-proteges-du-quebec/>

Roy, N. S. (2009). « L'étude de cas », dans Gauthier, B. (dir) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5e éd.) Québec : Presses de l'Université du Québec, p.199-225.

Roy-Baillargeon, O. (2011). *Gouvernance et planification métropolitaines : les pratiques d'aménagement du territoire et des transports dans la région de la capitale nationale du Canada*, mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec en Outaouais

Roy-Baillargeon, O. et Gauthier, M. (2012). Gouvernance et concertation métropolitaines à Ottawa-Gatineau : la planification et l'aménagement du territoire en contexte interprovincial, *Cahiers de géographie du Québec*, 56 (157), 173-188.

Saint-Laurent, D. (2000). Approches biogéographiques de la nature en ville : parcs, espaces verts et friches, *Cahiers de géographie du Québec*, 44(122), 147-166.

Sanguin, A-L. (1980). La Commission de la capitale nationale : nouveau type de gouvernement métropolitain ou district fédéral déguisé ? *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61), 175-185.

Savoie-Zajc, L. (2009). « L'entrevue semi-dirigée », dans Gauthier, B. (dir) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (5e éd.) Québec : Presses de l'Université du Québec, p.337-360.

Sedjari, A. (1999). *Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations ?* Paris : L'Harmattan.

Sénécal, G., Reyburn, S. et Poitras, C. (2005). « Métropole et développement », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref, p.71-90.

Simard, L., Bernier, L. et Dupuis, A. (2006). Entreprises publiques et intérêt général à l'heure de la gouvernance, *Canadian public administration*, 49(3), 308-333.

Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M., et Gauthier, M. (2005). *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement : regards croisés sur les expériences française et québécoises*, Paris : L'Harmattan

Sintomer, Y. (2011a). « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans Bacqué M.-H., Sintomer Y., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris : La Découverte, p. 113-134.

Sintomer, Y. (2011b). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations*, 1(1), 239-276.

Smi Aménatech Inc., (2010). *Évaluation écologique de la forêt Boucher. Intérêt écologique et valeur économique*. Rapport présenté à la ville de Gatineau.

Statistique Canada, (2011a). Recensement du Canada, adapté par l'institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada, (2011b). Recensement de la population de 2011 consulter consulté le 25/09/2015, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo62a-fra.htm>

St-Laurent, T. A.-M. (2006). *Vers une gestion intégrée de l'eau : portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière Gatineau*, Essai de maîtrise, Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke.

St-Pierre, G. (2012). Le MTQ ne cédera pas ses droits, *Le Droit*, Actualités, mercredi 3 octobre, p. 6.

Thériault, C. (2013). La forêt de l'aigle reprend vie, *Le droit* le 12 juin 2013, p.16.

Thériault, J.-Y. (1992). « La société civile est-elle démocratique », dans Boismenu, G., Hamel, P., et Labica, G., *Les formes modernes de la démocratie*, Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, p. 57-79.

Torre, A. et Boivin, N. (2011). Gouvernance participative et agriculture biologique en Ile de France : vers une Écorégion ? *Territoires en mouvements*, (11), 82-95.

Torrès, E. (2005). « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans Mathieu, N. et Guermond, Y. (dir.), *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris : Cemagref, p.57-70

Tremblay, F., et Poullaouec-Gonidec P. (2002). Contre le tout paysage : pour des émergences et ... des oublis, *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 345-355.

Trépanier, M-O. (1982). « Formes traditionnelles et réforme récente du droit de l'urbanisme au Québec : changement de fond ou changement de formes ? », dans Léveillé, J. (dir.), *L'aménagement du territoire au Québec : du rêve au compromis*, Montréal, Nouvelle optique, p.11-42

UICN- Union internationale pour la conservation de la nature (1980). *La stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, rapport publiée par l'UICN, le WWF et le PNUE.

UQÀM- Université du Québec à Montréal (2014). Guide de présentation des mémoires et des thèses, Version 1.1, Service des bibliothèques, <http://www.guidemt.uqam.ca/>

Vaillancourt, Y. (2011). « La coconstruction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale », dans Bouchard M. J. (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation : L'expérience du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, Collection « Innovation sociale », p. 115-143.

Van Neste, S. L., Gariépy, M., et Gauthier, M. (2012). La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat, *Géocarrefour*, 87(2), 87-99.

Ville de Gatineau, (2005a). *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales*. Document préparé par la Section de la planification stratégique et adopté par résolution du conseil municipal de la Ville de Gatineau.

Ville de Gatineau, (2005b). Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, Gatineau : Service d'urbanisme.

Ville de Gatineau, (2008a). *Plan de gestion de la forêt Boucher*. Rapport réalisé en par Teknica HBA, 9 pages.

Ville de Gatineau, (2008b). *Politique environnementale : Une ville verte à portée de la main !* Gatineau : Service de l'environnement.

Ville de Gatineau, (2011a). *Parcs et espaces verts*, [en ligne] le : 28/12/2013, http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=quoi_faire/nature_plein_air/parcs_espaces_verts

Ville de Gatineau, (2011b). *Gatineau, C'est dans mon objectif !* Gatineau : Section de la diversité culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres.

Ville de Gatineau, (2011c). *Caractéristique de l'identité Gatinoise*, Gatineau : Service de l'urbanisme et de développement durable.

Ville de Gatineau, (2011d). *Biodiversité*, Gatineau : Service de l'urbanisme et du développement durable

Ville de Gatineau, (2011e). *Sols, dépôts meubles et géologie en place*, Gatineau : Service de l'urbanisme et du développement durable.

Ville de Gatineau, (2011f). *Pistes de réflexion. Aménageons le futur ! Révision du schéma d'aménagement et de développement*.

Ville de Gatineau, (2013). *Droits et responsabilités des citoyens : rapport du comité de travail*, Gatineau, Bureau de l'ombudsman de la Ville de Gatineau, 20 p.

Ville de Gatineau, (2014a). *La participation citoyenne à Gatineau. Rapport de la Commission sur l'implication du milieu*. Gatineau

Ville de Gatineau, (2014b). *Plan d'action : Politique environnementale*, Gatineau : Service de l'environnement

Ville de Gatineau, (2015a). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau : Aménageons le futur ! Règlement numéro 2050-2015*.

Ville de Gatineau, (2015b). *La ville et la vie démocratique*, consulté le 09/07/2015 en ligne : http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville&mc=et .

Ville de Gatineau, (2016a). *Parc de la Forêt-Boucher*, consulté le 13 janvier 2016, en ligne : <http://ville.gatineau.qc.ca/servicesenligne/BanqueNom/NomDetail.aspx?NoDossier=3077>

Ville de Gatineau, (2016b). Atlas Gatineau, consulté le 06/03/2016, en ligne : <http://swinternet1.gatineau.ca/atlas/>

Vivien, F-D. (2001). « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps ». Dans Jollivet, M. (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Paris : Elsevier, p.18-54.

Vivre en Ville, (2004). Vers des collectivités viables, Tome 1, 2 et 3, Québec : Vivre en ville.

Vivre en Ville, (2012). *Rêver Gatineau 2051 : faire la ville +*, Consultation pour la révision du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Gatineau.

Wachter, S. et al. (dirs.), (2000). *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, DATAR-Éditions de l'Aube.

Weerts, L. (2005). Quatre modèles théoriques pour penser la société civile dans l'ordre juridique international consulté le 20/ 09/2015, en ligne : http://dev.ulb.ac.be/droitpublic/fileadmin/telecharger/theme_1/contributions/Contribution_Laurence_Weerts.pdf

Yin, R. (2014). *Case study research. Design and methods*. Sage, 5e édition.

Annexe 1 : Guide d'entretien

1. Présentation du participant

Nom, poste, fonctions ...

2. La gouvernance

Quels sont les acteurs impliqués dans la gouvernance de la forêt Boucher ?

Quels sont les rôles des différents acteurs ?

Pouvez-vous me parler des relations qui existent entre les différents acteurs impliqués dans la gouvernance ?

Comment percevez-vous la concertation des acteurs ? Quels sont les points forts et les points faibles de cette concertation ?

Pouvez-vous nous expliquer la façon de résoudre les désaccords entre les différents acteurs ?

Comment est prise en compte la préoccupation de la population ?

Remarquez-vous un certain dévouement de la population à la gestion de la forêt ?

Quels sont les acteurs qui assurent la gestion de la forêt ? Qui devraient-ils être ?

Participez-vous aux séances de consultation ou de réflexion sur la forêt Boucher ? Si oui pouvez-vous nous en dire plus ?

Quelle place occupez-vous dans le processus décisionnel ? Avez-vous une influence dans la prise de décision ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le SAD ne prend pas en compte la préservation totale de la forêt ? Pourquoi un plan de gestion n'a toujours pas été adopté par le conseil municipal ?

Comment voyez-vous la gouvernance de la forêt à l'avenir ?

3. Place de la Fondation forêt Boucher

Êtes-vous ou avez-vous été membre de la Fondation ?

Quels sont les objectifs de la création d'une Fondation ?

Quelles sont les différentes parties impliquées dans cette Fondation ?

À votre avis la mise en place d'une Fondation a-t-elle induit une différence dans la gestion de la forêt ?

Quels sont les rapports du conseil municipal et de la Fondation ? Qui prend la décision ?

4. Durabilité de la gestion intégrée

Est-ce que la gestion et le maintien de la forêt Boucher revêtent des caractères durables ?

Quels sont les actes concrets posés au sein de la forêt depuis 2005 ?

Quelle a été la procédure d'acquisition des parcelles ? il y a-t-il une priorité sur les terrains à acquérir ? Par quel moyen (Fond) ?

Au cas où la ville n'arriverait pas à avoir l'intégralité des parcelles, un programme d'échange de parcelle au sein même de la forêt n'est-il pas envisageable afin d'obtenir des terrains uniformes ?

Quels sont les défis de la gouvernance face aux multiplicités des acteurs ?

Pourquoi la population veut préserver la totalité ? Est-ce possible ?

Quelles perspectives envisagez-vous ?

Avant de mettre fin à notre discussion auriez-vous quelque chose d'autre à ajouter ?

Annexe 2 : Formulaire de consentement



Case postale 1250, succursale B, Hull

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Formulaire de consentement Titre du projet de recherche : La gouvernance des espaces verts à Gatineau : cas de la forêt Boucher

Chercheur : Kikpa Bio Rose, étudiante à la maîtrise
Département : Sciences sociales
Directeur de recherche : Mario Gauthier

Par la présente, nous sollicitons votre participation à la recherche en titre, qui vise à mieux comprendre la gouvernance de la forêt Boucher en s'intéressant particulièrement aux relations qui existent entre les acteurs et leurs impacts sur la gestion durable de la forêt. Pour y parvenir, nous souhaitons observer les mécanismes de la gestion et de coordination des différents acteurs impliqués. Ce projet de recherche a fait l'objet d'une approbation éthique du comité d'éthique de la recherche de l'UQO (Université du Québec à Outaouais).

Votre participation à ce projet de recherche consiste à être interviewée sur les questions liées à la gouvernance de la forêt Boucher pendant cinquante (50) à quatre-vingt-dix (90) minutes. Elle se déroulera selon le lieu et à l'horaire qui vous convient. Les entrevues seront individuelles et enregistrées pour faciliter la transcription électronique. Nous vous poserons quelques questions tout en restant ouverts à la manière dont vous répondez et en respectant votre point de vue, votre autonomie et votre liberté de réponse.

Les données recueillies par cette étude seront confidentielles, c'est-à-dire qu'en aucun moment nous n'identifierons pas les noms des personnes ayant fourni les informations. Les résultats de l'étude seront codifiés et diffusés dans un mémoire de maîtrise.

Les données recueillies seront conservées dans notre ordinateur et seront protégées par un mot de passe avant d'être détruites cinq (5) ans après la fin de la recherche. Mais les analyses qui en découlent pourraient être utilisées pour d'autres études, articles et publication, si vous y consentez.

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire, mais nous sollicitons votre participation, car elle nous sera d'une grande utilité pour comprendre la gouvernance de la forêt. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions sans que cela ait une incidence sur votre participation. Vous pouvez aussi, une fois l'entrevue terminée, demander que les réponses fournies à l'une ou plusieurs des questions soient effacées de l'enregistrement. À tout moment, vous pouvez aussi

vous retirer de l'étude sans préjudice et vos informations seront automatiquement effacées. La participation à cette recherche ne comporte aucun risque. Toutefois, le fait de participer à l'avancement des connaissances dans la gouvernance de la forêt Boucher comporte de bénéfices indirects. Aucune compensation n'est accordée suite à la participation à cette étude.

Pour toute question sur la recherche en cours, veuillez nous contacter au 8197080028, ou kir01@uqo.ca. Vous pouvez également communiquer avec le directeur de cette recherche M. Mario Gauthier, professeur à l'Université du Québec en Outaouais Tel : 8195953900 poste 2320, courriel : mario.gauthier@uqo.ca. Ou pour les informations sur l'éthique de cette recherche, veuillez contacter M. André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Outaouais, au 1-819-595-3900, poste 1781, (andre.durivage@uqo.ca).

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer librement. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer le chercheur ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. En conséquence, vous ne devez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Avec votre permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies à la fin du présent projet pour d'autres activités de recherche dans le même domaine de la gouvernance des espaces verts. Afin de préserver vos données personnelles et votre identité, les données seront anonymes, et nous nous engageons à respecter ultérieurement les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet. Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente recherche. Si vous refusez, vos données seront détruites cinq (5) ans après la fin du présent projet. Si vous acceptez, vos données seront conservées après la fin du présent projet pour une utilisation ultérieure.

- J'accepte que l'entrevue soit enregistrée
- Je préfère que l'interviewer prenne des notes et n'enregistre pas l'entrevue
- J'accepte que les informations que je donne soient utilisées pour les recherches, articles et publications ultérieurs

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

_____	_____	_____
Nom du participant	Signature du participant	Date
_____	_____	_____
Nom du chercheur	Signature du chercheur	Date